Énergie atomique du Canada limitée
Rapport financier annuel 2012

Contribuer à une MEILLEURE société

EACL

EACL

Contribuer à une MEILLEURE société

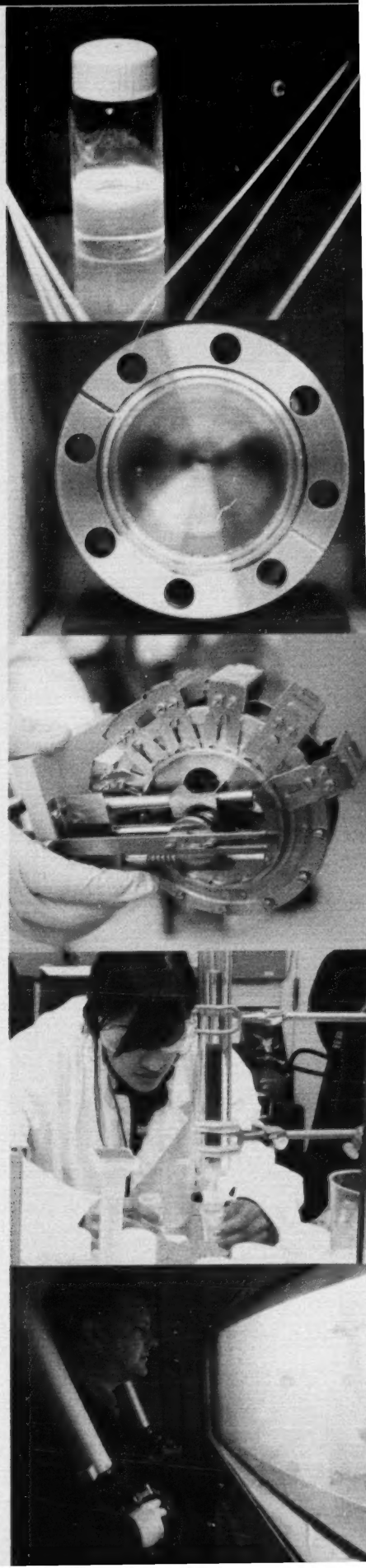

Table des matières

2 Qui sommes-nous?
4 Survol de l'exercice
12 Message du président du Conseil
14 Message du président
17 Rapport de gestion
40 Responsabilité de la direction
41 Rapport des auditeurs indépendants
42 États financiers consolidés
90 Gouvernance
92 Rétrospective financière consolidée des cinq derniers exercices
TDC Renseignments sur la Société

EACL a pour mission de :

Renforcer la **SÛRETÉ et la SÉCURITÉ** nucléaires.

La raison d'être de la sûreté et de la sécurité nucléaires est de s'assurer que le Canada possède le programme de contre-prolifération et de garanties nucléaires le plus efficace possible et que les responsables des services d'urgence et de la sécurité frontalière au pays et ailleurs dans le monde ont accès aux technologies essentielles à l'exercice de leur mission. Par sa contribution à l'élaboration des politiques, des pratiques et des capacités nationales nécessaires à la sûreté et à la sécurité nucléaires, EACL est l'un des principaux joueurs qui offrent cette garantie. À titre d'exemple, au cours de l'exercice écoulé, EACL et ses partenaires ont déposé une demande de brevet liée à une technologie de pointe permettant de détecter le trafic illégal des matières nucléaires qui pourraient être cachées dans des conteneurs d'expédition à la frontière canado-américaine. Cette innovation contribuera à sécuriser nos frontières, à faciliter la circulation des marchandises et des services entre les pays et à protéger les citoyens.

Améliorer **l'ENVIRONNEMENT.**

Nous assumons une responsabilité de gérance environnementale à l'égard du nucléaire et offrons à nos parties prenantes les outils, les connaissances et les services nécessaires pour leur permettre d'emboîter le pas. À titre de conseiller et d'agent du gouvernement du Canada en matière de politique publique, EACL gère l'enlèvement sécuritaire et efficace des déchets radioactifs historiques de faible activité dans la région de Port Hope, en Ontario, et se charge d'autres responsabilités héritées au moyen de la mise en œuvre du Programme des responsabilités nucléaires héritées sur les sites d'EACL. EACL s'engage à assurer la conception technique et l'application de technologies novatrices en matière d'environnement et de gestion des déchets radioactifs pour assurer la sécurité opérationnelle de ses installations de recherche et développement nucléaires.

Mettre le nucléaire **au SERVICE de la SANTÉ.**

Au cours de l'exercice écoulé, grâce à notre production d'isotopes médicaux, nos efforts ont permis de poser environ 2,5 millions de diagnostics médicaux et d'appliquer quelque 14 millions de traitements médicaux destinés à des patients au Canada et partout dans le monde. Les isotopes médicaux, produits par le réacteur national de recherche universel (« NRU ») d'EACL, sont essentiels à la lutte contre le cancer et les maladies du cœur.

Enrichir le **SAVOIR-FAIRE** canadien.

En plus de veiller à l'épanouissement de sa main-d'œuvre de premier ordre, EACL entretient un vaste réseau de parties prenantes, de clients et de partenaires qui tirent parti de ses installations ainsi que des connaissances et des innovations technologiques que procurent ses laboratoires et qui y fournissent un apport. À la clôture de l'exercice, nous participions activement à plus de 100 initiatives conjointement avec des universités, des entreprises privées, des hôpitaux de recherche et des laboratoires au Canada et dans le monde entier, contribuant ainsi à faire croître l'économie de la connaissance au Canada.

Favoriser **l'INNOVATION.**

S'étant classée quatrième au Canada en 2010 pour son engagement financier envers la recherche et le développement, EACL a déposé 15 nouveaux brevets au cours de l'exercice écoulé. L'innovation est essentielle à la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens et au maintien de la prospérité du Canada. Le transfert de technologie provenant de ces innovations soutient la compétitivité à long terme des entreprises et, du coup, la qualité de vie des Canadiens.

Qui sommes-nous?

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») est une société d'État qui exerce un mandat d'importance primordiale dans l'intérêt des Canadiens depuis des décennies. Pionnière du secteur nucléaire national, EACL a ouvert la voie à l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires au profit du Canada. Aujourd'hui, certains progrès scientifiques et technologiques, comme la médecine nucléaire qui lutte contre le cancer et l'énergie nucléaire qui alimente nos maisons et nos entreprises, sont au cœur de notre vie quotidienne.

EACL, qui en est maintenant à sa 60e année d'existence, est le principal organisme canadien de science et technologie. La Société est un maillon stratégique de l'infrastructure scientifique et technologique canadienne et du système d'innovation national.

En plus de mener les activités scientifiques et techniques qui échoient à une société d'État fédérale dans le domaine de la science et de la technologie, EACL sert les intérêts des Canadiens sur plusieurs fronts, notamment des manières suivantes :

- en agissant à titre de conseiller et d'agent du gouvernement du Canada en matière de politique publique;
- en jouant un rôle de catalyseur en matière d'innovation des entreprises et de transfert de technologie;
- en étant le générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le Canada est une puissance nucléaire de premier plan, attachée à l'énergie nucléaire, qui possède des installations de premier ordre, agit comme organisme de réglementation réputé à l'échelle internationale et détient une chaîne d'approvisionnement solide sur le marché intérieur. Dans ce contexte, EACL joue un rôle déterminant en permettant au Canada d'occuper une position enviable sur la scène internationale. Fer de lance du milieu scientifique canadien, EACL fait partie des artisans qui façonnent l'avenir du pays. En réalisant des percées scientifiques et technologiques exceptionnelles et majeures qui profitent au monde entier, nous permettons au Canada de devenir une importante économie du savoir.

EACL demeure le chef de file en matière de connaissances dans l'industrie nucléaire canadienne – une ressource nationale vitale dotée d'une main-d'œuvre de premier ordre ainsi que d'installations hors du commun qui rendent le Canada plus fort grâce à l'excellence et à l'avancement de la science et de la technologie nucléaires.

EACL s'est donné pour projet d'agir comme partenaire mondial en matière d'innovation nucléaire. EACL compte plus de 3 200 salariés qui se sont engagés à atteindre un objectif prioritaire ou un « résultat stratégique », soit de faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

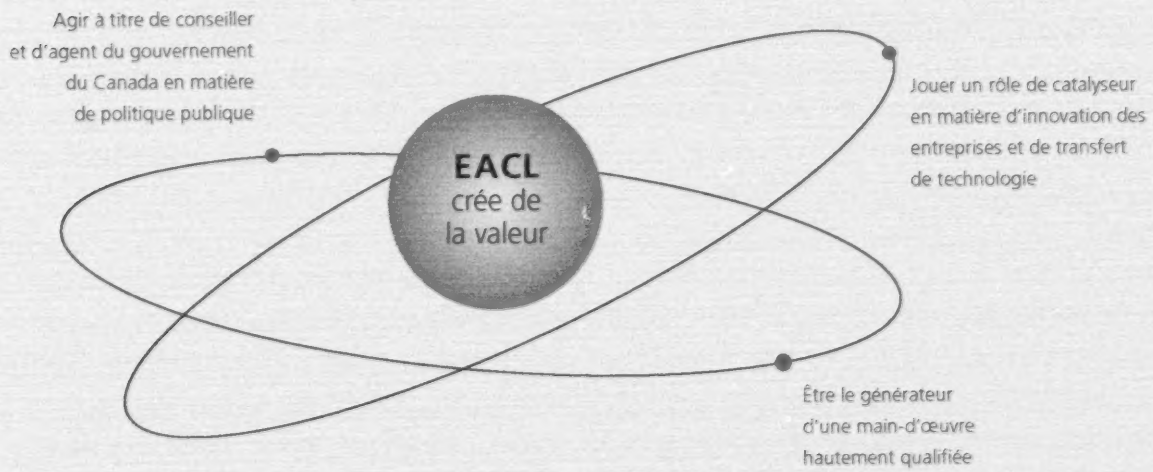

Valeur ajoutée

EACL entreprend une série d'activités dans le cadre de programmes qui visent à atteindre son objectif stratégique. Ces programmes sont en phase avec les priorités scientifiques et technologiques du gouvernement du Canada, soit un environnement propre et sain, des Canadiens en santé, un Canada sécuritaire et sécurisé et une économie novatrice et fondée sur la connaissance.

Capacité de l'industrie nucléaire	Veiller à ce que le secteur nucléaire canadien demeure sûr et productif en fournissant un accès aux ressources scientifiques et technologiques pour relever les nouveaux défis technologiques.
Sûreté et sécurité nucléaires	Garantir la sûreté et la sécurité nucléaires du Canada, en offrant des compétences spécialisées et une technologie de haute qualité. Grâce aux compétences spécialisées et aux installations d'EACL, le programme cadre avec les activités, la réglementation ou les politiques du gouvernement fédéral portant sur les enjeux nucléaires ou radiologiques.
Énergie propre et sûre	Garantir la mise au point de technologies énergétiques qui auront des retombées positives sur l'utilisation de l'énergie propre au Canada.
Santé, isotopes et rayonnement	Veiller à ce que la science et la technologie nucléaires profitent aux Canadiens sur le plan de la santé.
Gérance environnementale du nucléaire	Veiller à ce que les sites nucléaires fédéraux du Canada constituent des environnements propres et sains.
Réseaux d'innovation du nucléaire	Veiller à ce que les milieux scientifiques et technologiques du Canada puissent faire progresser leurs programmes d'innovation en leur permettant de bénéficier de l'infrastructure et des compétences spécialisées du gouvernement fédéral en matière d'innovation nucléaire.
Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires	Garantir que l'infrastructure scientifique et technologique soit adéquate pour le fonctionnement des programmes ci-dessus en investissant dans le personnel, les installations et les processus d'EACL pour atteindre une exécution sécuritaire, fiable et efficace.
Services internes	Veiller à ce que les services de soutien administratif nécessaires à la prestation efficace des programmes ci-dessus soient en place.

EACL s'est engagée à faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

2012

Survol de l'exercice

Transition vers L'AVENIR

Le gouvernement du Canada a terminé la première phase de son plan de restructuration d'EACL en 2011–2012. Le 2 octobre 2011, le gouvernement du Canada et EACL ont vendu les Opérations commerciales de la Société à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC-Lavalin.

Aux termes de la convention de vente, EACL a vendu des actifs spécifiques pour 15 millions de dollars et aura droit à des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongation de la vie utile réalisés par Candu Énergie inc. à la suite de la conclusion de la transaction. Ces redevances sont reçues au nom du gouvernement du Canada et sont remises au receveur général. Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, le gouvernement du Canada, par l'entremise d'EACL a commencé à effectuer, en faveur de Candu Énergie inc., des versements qui pourraient atteindre jusqu'à 75 millions de dollars, aux fins du financement de la réalisation du programme de développement du réacteur CANDU 6 évolué[MD] (« EC6[MD] »).

Par suite de la clôture de la transaction, Candu Énergie inc. est aujourd'hui en charge de tous les nouveaux projets ayant trait au secteur des opérations commerciales de CANDU[MD], tandis que le gouvernement du Canada et EACL demeurent responsables de passifs spécifiques liés aux activités de CANDU avant la date de la vente. Ce travail est effectué par une petite équipe du bureau de Mississauga d'EACL, qui se consacre aux activités liées à la clôture de la transaction.

EACL et Candu Énergie inc. entretiennent une solide relation commerciale régie par les modalités d'une entente de services intersociétés et d'un contrat de licence visant la propriété intellectuelle.

Un vaste processus de transition s'est déroulé et a immédiatement suivi la vente qu'il a entraînée : le siège social d'EACL a déménagé dans ses installations des Laboratoires nucléaires de Chalk River, les fonctions et les systèmes liés aux services internes ont été transférés au même endroit et du personnel supplémentaire a été embauché afin de satisfaire aux exigences d'une entité autonome.

En raison du départ, au lendemain de la vente, de plusieurs administrateurs d'EACL et de la présidente de son conseil d'administration, le gouvernement du Canada a nommé Peter Currie à la présidence du nouveau conseil d'administration d'EACL, constitué de sept membres. Le gouvernement a nommé Robert Walker, ancien responsable des Laboratoires nucléaires d'EACL avant la vente, nouveau président et chef de la direction d'EACL.

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL et a présenté une demande d'expression d'intérêt afin de sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard des Laboratoires nucléaires, ce qui apportera plus de précisions au processus de restructuration. Le gouvernement décidera de l'avenir des Laboratoires nucléaires au cours des prochains mois, en mettant l'accent sur le mandat à long terme, la gouvernance et la structure de gestion.

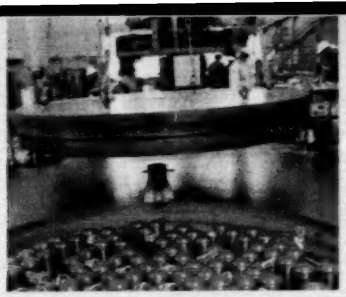

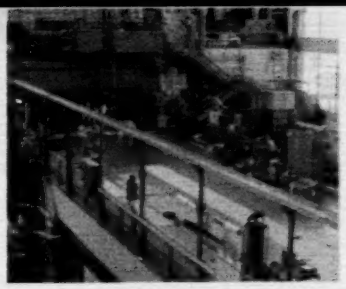

Assurer

LA SANTÉ ET LA SECURITÉ

L'objectif prioritaire d'EACL est d'assurer la sécurité de ses salariés et du public et la protection de l'environnement, conformément à celui du gouvernement fédéral, qui est la santé des Canadiens et la sécurité du pays. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a pris une série d'initiatives pour faire le point sur sa performance et son processus de surveillance en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (« SSSE ») en mettant l'accent sur la formation et le leadership, les pratiques de travail, la sûreté nucléaire, la protection de l'environnement, l'infrastructure, la conformité aux règlements et la santé et la sécurité au travail.

À la suite de la prise par EACL de mesures exhaustives pour appuyer sa demande de renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») a approuvé, au cours de l'exercice écoulé, le renouvellement du permis pour une période supplémentaire de cinq ans, soit jusqu'en octobre 2016. Ce permis permet à EACL d'exploiter plusieurs installations sur place, y compris le réacteur NRU. Grâce au permis renouvelé, EACL peut continuer de servir les intérêts des Canadiens et du monde entier à titre de principal organisme canadien de science et technologie, tout en assurant la sécurité de ses salariés et du public et en préservant l'environnement.

Au cours de l'exercice, EACL a mis à profit les compétences spécialisées de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (« WANO »). EACL est le premier organisme de réacteur nucléaire de faible puissance à devenir membre de la WANO, organisme qui a pour mission d'aider ses membres à atteindre les niveaux de sécurité et de performance opérationnelles les plus élevés possible. EACL a demandé à la WANO d'entreprendre un examen indépendant de son entreprise par les pairs pour évaluer l'impact sur la sûreté nucléaire de ses activités, de sa prise de décisions et de sa gouvernance. Elle a aussi sollicité les conseils de la WANO pour le rehaussement de la gouvernance HSSE d'EACL et d'un cadre de surveillance. Ces deux initiatives devraient être menées à bien au cours du prochain exercice.

La direction d'EACL et les dirigeants syndicaux ont aussi participé au premier Sommet sur la sécurité d'EACL, dont l'objectif consistait à trouver des moyens d'harmoniser davantage les fonctions et les responsabilités en matière de sécurité opérationnelle, notamment celles se rapportant à la santé et à la sécurité au travail, avec le cadre global intégré de gestion de la sécurité de la Société. L'élaboration d'un plan d'action exhaustif, fondé sur la rétroaction des participants, fera partie des initiatives stratégiques d'EACL pour 2012–2013.

Ce qui est digne d'intérêt pour l'exercice à l'étude, c'est qu' EACL a atteint plus de 1,5 million d'heures de travail sans blessures entraînant une perte de temps de travail, ce qui représente une réalisation importante au sein de l'industrie.

ACTIVITÉS dans le cadre de programmes

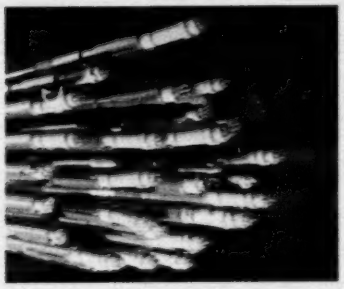

Capacité de l'industrie nucléaire

EACL veille à ce que le secteur nucléaire canadien demeure sûr et productif en lui fournissant un accès aux ressources scientifiques et technologiques qui peuvent répondre aux nouvelles préoccupations en matière de technologie.

EACL se préoccupe des questions de politique publique sur la sécurité et s'emploie à résoudre des problèmes complexes de l'industrie de la technologie, ce qui contribue au maintien d'un secteur canadien de l'énergie nucléaire prolifique qui donne du travail à des Canadiens dans une industrie de haute technologie à l'avant-garde des activités de réduction des gaz à effet de serre du pays. L'entreprise représente également un atout important pour les exploitants de centrales nucléaires dans le monde entier.

À titre de fournisseur principal de CANDU Owners Group (« COG »), EACL a fait progresser le projet pluriannuel de gestion de durée de vie des canaux de combustible de COG, qui devrait être achevé au début de 2013, par la voie d'une série de sous-projets, dont les suivants :

Sûreté et sécurité nucléaires

En tant que centre du savoir-faire canadien en matière d'enjeux nucléaires et radiologiques, EACL veille à la sûreté et à la sécurité de plusieurs sites nucléaires qui relèvent du fédéral, conçoit la technologie employée pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires du Canada et dispense des conseils à d'autres organismes gouvernementaux. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a entrepris une série d'initiatives de collaboration qui favoriseront les progrès en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

EACL et ses partenaires ont contribué aux avancées de la recherche en science nucléaire, dont les applications permettront notamment d'améliorer les techniques d'IRM aux fins de l'examen des tissus humains à faible densité. Ce projet a nécessité la toute première polarisation de l'hélium-3 à l'aide de la méthode de pompage optique par échange de spin aux Laboratoires d'EACL à Chalk River. Le personnel scientifique d'EACL, du Centre canadien de faisceaux de neutrons du Conseil national de recherches du Canada, de l'Institut Steacie des sciences moléculaires et du National Institute of Standards and Technology des États-Unis ont collaboré au projet.

Énergie propre et sûre

EACL fait œuvre de précurseur en matière d'utilisation des sciences et des technologies nucléaires destinées à offrir une énergie propre et sûre aux Canadiens. L'entreprise met à profit ses compétences spécialisées pour promouvoir un certain nombre d'initiatives qui feront progresser la technologie nucléaire et conduiront à la mise au point de technologies énergétiques de remplacement. On s'attend à ce que ces efforts aident à améliorer la sécurité des personnes et de l'environnement, en plus d'accroître les applications industrielles destinées aux clients exploitant un réacteur CANDU ou un autre type de réacteur.

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a fait progresser le schéma conceptuel du réacteur à eau supercritique de génération IV en élaborant un concept de canal de combustible qui assurera l'intégrité des tubes de force pendant l'exploitation normale, les arrêts imprévus ou les phénomènes extrêmes. Le concept comprend la création d'un canal de combustible isolé pouvant fonctionner à des températures plus élevées (jusqu'à 625 °C) que ceux qui sont actuellement

Santé, isotopes et rayonnement

EACL s'est engagée à veiller à ce que la science et la technologie nucléaires profitent aux Canadiens sur le plan de la santé, notamment grâce à la production d'isotopes médicaux fiables. L'utilisation du rayonnement et de matières radioactives dans le milieu des soins de santé s'est répandue depuis qu'EACL a fait figure de pionnière dans la médecine nucléaire au milieu du XX[e] siècle. Les capacités d'EACL sont hors du comment en ce qui a trait aux compétences spécialisées techniques et aux installations spécialisées qui peuvent soutenir l'innovation dans ce domaine.

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a produit, grâce à son réacteur NRU, une quantité importante d'isotopes, qui lui a permis de poser environ 2,5 millions de diagnostics médicaux et d'appliquer quelque 14 millions de traitements médicaux destinés à des patients au Canada et ailleurs dans le monde. Les isotopes médicaux sont essentiels à la lutte contre le cancer et les maladies du cœur.

Une condition essentielle au renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River était la réalisation d'un examen intégré de la sûreté (« EIS ») du réacteur NRU et son acceptation par la CSSN. L'EIS visait à comparer l'état actuel du réacteur NRU à une vaste gamme de codes et de normes actuels, et représentait l'examen le plus exhaustif jamais effectué pour un réacteur de recherche. Un plan détaillé a été élaboré pour donner suite aux conclusions tirées de l'EIS, soit une combinaison

- EACL a réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'une technique visant à accélérer le vieillissement du canal de combustible en vue d'obtenir la preuve expérimentale de la durée de vie résiduelle du canal de combustible. Il s'agit d'une première dans l'industrie, qui représente pour les installations de CANDU une recherche cruciale, car elle appuiera les décisions relatives au calendrier de démantèlement et de retubage du réacteur.
- Dans un projet similaire, EACL a terminé la première phase d'un projet de canal de combustible visant à fournir les renseignements nécessaires pour faire en sorte que les tubes de force du réacteur CANDU demeurent fonctionnels au-delà de leur vie utile, prolongeant ainsi la vie utile des réacteurs pour leurs propriétaires. L'ensemble du projet comprend l'examen visuel de deux tubes de force ayant chacun 204 000 heures d'utilisation, et la réalisation d'essais destructifs à leur égard.
- EACL a également exécuté un contrat complexe en respectant un échéancier serré pour des membres de COG relativement à un test de compression et de tension des bagues d'espacement de l'espace annulaire. Les bagues d'espacement de l'espace annulaire sont des ressorts expandeurs qui sont placés le long des tubes de force des réacteurs pour éviter que ces tubes entrent en contact avec les tubes de cuve. Ce test novateur a fourni aux installations de précieuses données sur la résilience des bagues d'espacement de l'espace annulaire de son parc de réacteurs.

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a également achevé le projet conjoint relatif à l'intégrité des tuyaux d'alimentation du COG, lequel a été mis en place pour trouver des solutions à l'amincissement prématuré des tuyaux d'alimentation des réacteurs. Dans le cadre de sa contribution finale à ce projet pluriannuel, EACL a terminé la conception et la démonstration d'un outil amélioré pour inspecter les soudures des tuyaux d'alimentation difficiles d'accès.

En collaboration avec les laboratoires Lawrence Livermore et Sandia National, en Californie, et Énergie nucléaire NB, au Nouveau-Brunswick, les chercheurs d'EACL ont mis au point et testé, aux installations de Lawrence Livermore, un détecteur d'antineutrino, qui devrait être mis en place d'ici le troisième trimestre de 2012–2013 à la station nucléaire Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick. Cette technologie pourrait s'avérer utile en permettant de mesurer à distance la puissance du réacteur de même que son inventaire de matières fissiles, deux éléments importants pour le respect des mesures de protection liées au réacteur. Il est prévu que ce détecteur contribuera à assurer plus de sûreté et de sécurité nucléaires et pourra être appliqué à l'échelle mondiale.

EACL a été choisie pour aider Recherche et développement pour la défense Canada (« RDDC ») à mettre en œuvre un programme canadien d'expertise nucléaire sous la supervision du Centre des sciences pour la sécurité de RDDC. L'expertise nucléaire désigne l'analyse de la nature, de l'utilisation et de l'origine des matières nucléaires afin d'améliorer les mesures de sécurité nucléaire et de prévenir l'acquisition et l'utilisation illicites de matières nucléaires. Ce programme met à profit les ressources d'EACL et celles d'organismes scientifiques et d'organismes d'application de la loi, en plus de créer un réseau national d'experts visant à assurer la sécurité des Canadiens et de la communauté internationale.

La CCSN a également invité EACL à transmettre son savoir relatif à son programme technologique de sécurité nucléaire et à recenser les domaines de collaboration possibles avec l'organisme de réglementation. Dans la foulée de l'intérêt suscité par le premier atelier, plusieurs projets de collaboration ont vu le jour, notamment une participation commune à l'établissement d'une norme internationale sur les codes de thermo-hydraulique et la coproduction d'un guide d'intervention en cas d'accident grave aux réacteurs CANDU.

utilisés. Ce réacteur fait partie des concepts dont le développement est actuellement à l'étude par les membres du Generation IV International Forum. Les travaux d'EACL relatifs au réacteur à eau supercritique renforcent le rôle que joue le Canada dans le cadre de cette initiative.

Les concepts de réacteur avancé, comme le RESC, et un fonctionnement plus efficace des modèles de réacteur CANDU actuels nécessitent une amélioration des technologies du combustible nucléaire. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a mis au point divers carburants de remplacement, notamment des combustibles composés de thorium et des concepts de combustible de pointe. L'élaboration de ces cycles du combustible de remplacement, propres au modèle de réacteur CANDU, aidera le réacteur canadien à se positionner sur le marché international en générant des retombées positives sur l'économie canadienne.

EACL possède également une vaste expérience dans la technologie de l'hydrogène et du tritium. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a entrepris des travaux en collaboration avec Tyne Engineering Inc., entreprise située à Oakville, en vue de l'utilisation de catalyseurs et de la technologie faisant appel à des membranes cellulaires électrochimiques, tous deux mis au point par EACL, afin d'améliorer les capacités de production d'hydrogène et de gestion du tritium de Tyne Engineering. De plus, cette initiative permettra à EACL d'acquérir les systèmes et les composantes nécessaires pour faire évoluer ses propres technologies et mettre au point des méthodes de production d'hydrogène à haute température plus efficaces et propres. Une cellule de Tyne, compatible avec le tritium et créée à l'aide des membranes évoluées, a été commandée et fait actuellement l'objet d'une évaluation opérationnelle aux Laboratoires de Chalk River.

d'inspections du système, de mises à niveau de matériel et de mises à jour des procédures. Toutes les étapes prévues pour les premiers mois d'application du plan ont été réalisées.

EACL a également mis de l'avant plusieurs projets qui explorent les avantages de faibles doses de rayonnement en matière de radioprotection, de radiodiagnostic et de radiothérapie. Au cours de l'exercice écoulé, EACL et l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa ont conclu une convention en vue d'étudier les effets de l'irradiation à faible dose sur les maladies cardiovasculaires. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt de la part d'un certain nombre d'organismes publics et privés œuvrant dans le domaine de la santé.

À partir des informations qui lui ont été transmises par ses partenaires de la Fédération de Russie, EACL a fait progresser ses recherches sur les effets des faibles doses de rayonnement sur le cancer. Dans le cadre d'études récentes, EACL a démontré que de faibles doses de rayonnement peuvent favoriser la réparation de l'ADN endommagé à l'intérieur des cellules et qu'une histone, protéine associée à l'ADN dans le noyau cellulaire, joue un rôle jusqu'ici inconnu dans ce processus de réparation. Comme prochaine étape de son processus de recherche, EACL tentera de déterminer comment le rayonnement à faibles doses favorise la réparation de l'ADN.

De plus, au cours de l'exercice, EACL a présenté une demande de brevet au Canada et une demande de brevet provisoire aux États-Unis relativement à un instrument portatif unique en son genre qui permet de mesurer rapidement l'absorption de strontium 90 (Sr 90) en cas d'attaque terroriste ou d'accident industriel. Cet outil très précis permettra de mesurer le Sr 90 inhalé par une personne bien en dessous de la dose seuil actuelle, soit la quantité minimale produisant un effet détectable. Une fois cette mesure effectuée, le traitement approprié pourra être offert au patient. Avant cette invention, la technologie existante ne permettait pas de détecter efficacement l'absorption de quantités de Sr 90 dangereuses pour la santé.

ACTIVITÉS dans le cadre de programmes suite

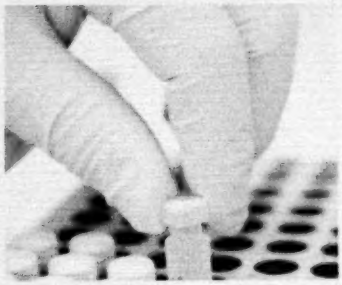

Gérance environnementale du nucléaire

EACL veille à ce que les sites nucléaires fédéraux du Canada constituent des environnements propres et sains qui font montre de l'usage responsable de la science et de la technologie nucléaires. Cette initiative nécessite une bonne gestion des risques pour l'environnement, de saines pratiques de gérance environnementale et une communication ouverte avec les intervenants sur les questions connexes. Elle exige également de s'assurer que les déchets radioactifs du Canada sont entreposés de manière sécuritaire grâce à l'utilisation de technologies, de compétences spécialisées ou d'installations.

Au cours de l'exercice écoulé, des étapes clés ont été franchies en ce qui a trait à l'amélioration de la gestion des déchets hérités et historiques, de même que des déchets relatifs aux activités poursuivies.

EACL, en collaboration avec Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, a réussi à faire passer l'Initiative de la région de Port Hope, qui englobe les projets de Port Granby et de Port Hope, à la phase 2. Cette phase de mise en œuvre comprend la construction des infrastructures nécessaires et le nettoyage des déchets radioactifs historiques de faible activité dans la région de Port Hope. Ces travaux sont menés par EACL par l'intermédiaire du Bureau de gestion de

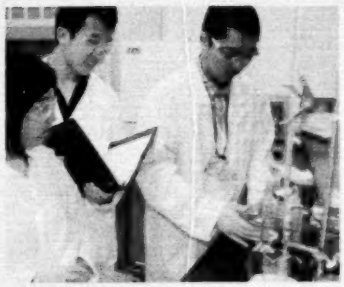

Réseaux d'innovation du nucléaire

EACL veille à ce que les milieux scientifiques et technologiques du Canada puissent bénéficier de l'infrastructure et des compétences spécialisées du gouvernement fédéral en matière d'innovation nucléaire pour faire progresser leurs programmes d'innovation.

L'entreprise entretient un vaste réseau de parties prenantes, de clients et de partenaires qui tirent parti des installations d'EACL ainsi que des connaissances et des innovations technologiques que procurent ses laboratoires et y fournissent un apport. Au cours de l'exercice écoulé, EACL a entrepris d'importantes activités de communication, a formé de nouvelles relations de collaboration avec des universités, des entreprises privées, des hôpitaux de recherche et des laboratoires au Canada et dans le monde entier,

Infrastructure adéquate en matière de science et technologie nucléaires

EACL s'assure que son infrastructure en matière de science et de technologie nucléaires est adéquate pour le fonctionnement de l'ensemble des programmes, en investissant dans son personnel, ses installations et ses processus de façon à parvenir à une exécution sécuritaire, fiable et efficace.

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a publié une mise à jour de son manuel relatif au système de gestion dans le but de tenir compte des changements

apportés à sa structure organisationnelle et d'améliorer l'efficacité des processus. Le système réunit les structures, les capacités, les ressources et les processus organisationnels afin de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente de programmes, tout en assurant la conformité aux exigences en matière de sécurité, de qualité, de contrôle et de respect des règlements, conformément aux exigences du gouvernement du Canada.

Les événements qui se sont produits en mars 2011 à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, au Japon, ont placé l'industrie nucléaire sous étroite

Services internes

Les services internes comprennent les services de soutien administratif nécessaires à la mise en œuvre efficace des programmes dont il est question plus haut.

En 2011–2012, tout a été mis en œuvre pour assurer la transition sans heurts de la Société après la vente des Opérations commerciales d'EACL, notamment le rétablissement des fonctions de soutien interne nécessaires à la création d'un organisme autonome au sein des Laboratoires nucléaires.

Dans le cadre des mesures entreprises à cet effet, EACL a procédé à une vérification post-transitoire des processus financiers et des contrôles connexes pour assurer le maintien de leur fonctionnement et de leur efficacité. Cette vérification a assuré la réussite de la transition des processus financiers et la mise en place des contrôles appropriés.

Afin de favoriser l'innovation commerciale et le transfert de technologie au Canada, EACL a signé avec Candu Énergie inc. un protocole d'entente (« PE ») servant de cadre de collaboration. Ce PE

l'initiative de la région de Port Hope, pour le compte du gouvernement fédéral. Le gouvernement s'est engagé à verser 1,2 milliard de dollars dans le cadre de cette initiative, sur une période de 10 ans. En 2009, la CSSN a délivré un permis à EACL pour le projet de Port Hope. Au cours de l'exercice écoulé, la CCSN a octroyé à EACL un permis d'exploitation de 10 ans relativement au projet Port Granby, qui lui permettra de déplacer en toute sécurité des déchets de même nature, situés au sud-est de Clarington, dans des installations de gestion des déchets à long terme.

EACL a également lancé la deuxième phase du Programme des responsabilités nucléaires héritées, que finance le gouvernement du Canada, qui se veut un plan de restauration de l'environnement à long terme visant à réduire et à éliminer les responsabilités nucléaires fédérales associées aux bâtiments excédentaires, aux déchets hérités et à la contamination environnementale sur les sites d'EACL. Dans le cadre de ce programme, la CCSN a autorisé EACL à exploiter son nouveau site de stockage de déchets en surface de ses Laboratoires de Whiteshell. Cette installation soutient le démantèlement du site en fournissant un entreposage sûr des déchets radioactifs de faible activité.

Il est aussi à noter qu'à la clôture de l'exercice, la construction de l'installation d'emballage et de stockage du combustible du site des Laboratoires de Chalk River était presque terminée. Cette installation permettra de stocker le combustible irradié des réacteurs de recherche qui est actuellement entreposé dans des structures de stockage en béton vieillissantes du site. Une fois achevée, la nouvelle installation offrira un entreposage moderne et sécuritaire pour ce combustible irradié, ce qui réduira les risques pour l'environnement.

a accru l'étendue de son programme d'éducation coopérative et a réalisé plusieurs initiatives pour faire croître l'économie de la connaissance au Canada.

En utilisant les capacités de son réacteur de recherche ZED-2, EACL a organisé deux séances de formation en établissement scolaire au cours de l'année pour initier les participants à cette ressource scientifique et technologique extraordinaire et pour leur enseigner de nouveaux concepts dans divers domaines de la science nucléaire. Le programme faisait intervenir des étudiants de huit universités ainsi que des participants de deux instituts de recherche publics et de deux sociétés nucléaires, issus de cinq provinces canadiennes. La formation d'un personnel hautement qualifié par la voie de telles initiatives est essentielle à la réussite économique du Canada.

surveillance. Depuis cet accident, EACL a investi des ressources considérables dans la révision de ses plans et de ses procédures d'urgence pour se rassurer, et pour rassurer la CCSN et le public, quant à sa capacité de réagir à des situations semblables. Au cours de cette période, EACL a également fourni un soutien aux centrales CANDU en évaluant leurs dossiers de sûreté.

En plus d'avoir réagi immédiatement à l'incident nucléaire de Fukushima, EACL a présenté à la CCSN un plan d'action à moyen et à long terme basé sur les leçons tirées de la catastrophe de Fukushima. Le rapport comprend des plans visant l'élaboration de directives strictes en matière de gestion des accidents et l'évaluation de la capacité d'EACL à faire face à d'éventuels événements extrêmes externes. Le rapport fait partie des activités continues auxquelles participe EACL dans le cadre d'examens de la sûreté nucléaire menés pour des agences et des organismes de réglementation nationaux et internationaux à la suite de l'incident de Fukushima. Des analyses effectuées au cours de l'exercice écoulé ont confirmé que le niveau de sûreté aux Laboratoires d'EACL de Chalk River est adéquat en ce qui concerne des événements extrêmes externes potentiels. Par souci d'amélioration continue, EACL apporte actuellement des améliorations additionnelles au chapitre de la conception et des procédures.

De plus, au cours du dernier exercice, EACL a réalisé avec succès le premier arrêt prolongé planifié du réacteur NRU depuis sa remise en service en août 2010. L'arrêt des activités, qui a eu lieu sur une période de 32 jours, a été effectué afin de permettre le renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River, lequel a été prolongé par la CCSN jusqu'en octobre 2016. Le réacteur NRU continue de faciliter les possibilités de recherche et de développement tout en fournissant de manière fiable des isotopes médicaux au monde entier.

jette les bases d'une relation commerciale forte entre les deux sociétés, compte tenu de leur objectif commun de faire prospérer la technologie CANDU et les applications connexes.

Dans le cadre de l'établissement d'une orientation stratégique à l'égard de l'avenir de l'entreprise restructurée, EACL a présenté au gouvernement du Canada son plan d'entreprise pour 2012–2013 avant la fin de l'exercice. Le document, qui sert également de base à la demande de financement pour le nouvel exercice d'EACL, a été approuvé par le gouverneur en conseil au début du nouvel exercice.

Enfin, dans le but de continuer de servir les intérêts des Canadiens, EACL a procédé à une auto-évaluation détaillée, conforme au processus d'examen stratégique du gouvernement du Canada, en vue de déterminer comment elle peut s'améliorer en tant qu'organisme fédéral scientifique et technologique autonome. Cet examen a permis d'établir des mesures précises qui doivent être prises en vue de cette amélioration, et il a contribué à l'élaboration du plan d'entreprise proposé pour 2012–2013.

Opérations commerciales

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice écoulé, EACL a réalisé des progrès considérables à l'égard des obligations liées au projet de prolongation de la vie conservées par EACL et le gouvernement du Canada à la clôture de la vente des Opérations commerciales.

À la clôture de l'exercice, par l'intermédiaire de Candu Énergie inc., sous-traitant d'EACL, tous les travaux importants liés au projet des tranches 1 et 2 du réacteur Bruce A (le « projet de retubage de Bruce »), en Ontario, étaient pratiquement achevés. De plus, à la fin de l'exercice, EACL et son sous-traitant, Candu Énergie inc., avaient achevé la majeure partie des travaux à la station nucléaire Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, et continuaient de travailler en étroite collaboration avec le propriétaire de la centrale, Énergie NB, pour terminer le projet d'EACL.

Les préparatifs liés au projet de retubage et les activités de remise en état se sont poursuivis dans le cadre de l'arrêt prévu de la centrale Gentilly-2 par Hydro-Québec.

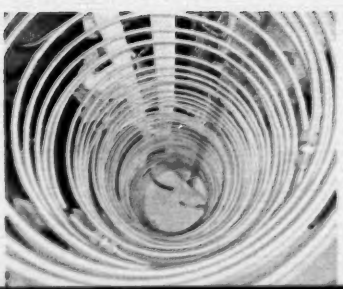

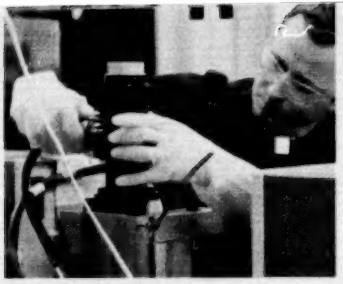

FAITS SAILLANTS
de nature financière

En tant que société d'État, EACL génère des produits commerciaux et reçoit du financement du gouvernement du Canada pour assurer ses activités opérationnelles. Ses activités commerciales, qui comprennent d'importants projets de technologie nucléaire et les services connexes, sont gérées en fonction de la rentabilité et de la croissance, tandis que les activités financées par le gouvernement du Canada sont gérées en fonction du respect des coûts prévus et des résultats attendus. EACL est tenue de soumettre un Plan d'entreprise annuel au gouvernement du Canada.

Au cours de l'exercice écoulé, la performance financière d'EACL a découlé essentiellement des besoins suivants : l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile en toute sécurité et conformément aux normes de qualité supérieure, la modernisation des activités opérationnelles des Laboratoires de Chalk River entreprise pour respecter les exigences d'ordre réglementaire, sanitaire, sécuritaire et environnemental, ainsi que l'approbation par la CCSN du renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River pour une période cinq ans. EACL a comptabilisé un financement du gouvernement du Canada de 884 millions de dollars en appui à ces efforts et à d'autres projets.

Dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires historiques financé par le gouvernement, EACL a affecté 137 millions de dollars aux obligations de démantèlement et à la gestion des déchets pour le compte du gouvernement du Canada. Ces obligations comprennent les activités continues de démantèlement et de gestion des déchets, principalement à Chalk River et à Whiteshell, ainsi que le développement d'installations sur ces sites.

Les produits consolidés se sont établis à 354 millions de dollars, en baisse de 29 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette baisse s'explique essentiellement par l'achèvement ou le quasi-achèvement de deux projets de prolongation de la vie utile, qui s'ajoutent à la vente des Opérations commerciales d'EACL.

En raison de la hausse des coûts de nombreux projets de prolongation de la vie utile, la Société a eu besoin d'un financement de la part du gouvernement du Canada supérieur au montant des crédits de base. L'incidence de l'augmentation de ces coûts sur le bénéfice net et sur le résultat étendu de l'exercice écoulé a été en grande partie compensée par les provisions constituées au cours des années précédentes.

EACL a inscrit une charge de 40 millions de dollars au titre de la dépréciation et de la restructuration dans le cadre de la vente de ses Opérations commerciales. De ce montant, une tranche de 9 millions de dollars se rapporte à la perte de valeur des actifs vendus à Candu Énergie inc. et une tranche de 31 millions de dollars se rapporte aux indemnités de cessation d'emploi du personnel.

EACL a comptabilisé une perte nette de 1 152 millions de dollars pour 2011–2012. Cette perte nette découle essentiellement d'une diminution de 1,09 % du taux d'actualisation ayant servi au calcul de la valeur actualisée de l'obligation relative au démantèlement et à la gestion des déchets. Cette variation du taux d'actualisation s'est traduite par une charge hors trésorerie de 1 219 millions de dollars, qui n'a pas eu d'incidence sur les besoins de financement d'EACL.

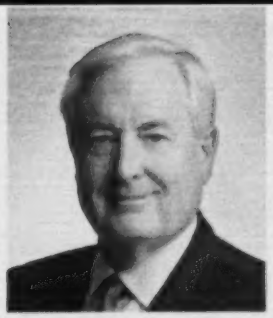

MESSAGE du président du Conseil

L'exercice 2011–2012 a été une année de profonds changements pour EACL : l'achèvement de la première phase du plan de restructuration de la Société établi par le gouvernement du Canada et la conversion de la Société en un organisme fédéral autonome de science et de technologie possédant tous les atouts pour réussir.

Par suite de la conclusion, en juin 2011, d'une convention exécutoire visant la vente de même que de la mise en œuvre, au deuxième trimestre, d'un vaste processus de transition, EACL et le gouvernement du Canada ont réalisé, le 2 octobre 2011, la vente des Opérations commerciales d'EACL à Candu Énergie inc., filiale de SNC-Lavalin.

À la conclusion de la vente, le siège social d'EACL a été transféré à Chalk River, en Ontario, et l'ancien responsable des Laboratoires nucléaires, Robert Walker, a été nommé au poste de président et chef de la direction par le gouvernement du Canada. L'État m'a également nommé président pour diriger le nouveau conseil d'administration, composé de membres chevronnés qui garantissent la conservation des connaissances et la pérennité de la mission.

Le Conseil s'est affairé promptement à établir la structure de gouvernance d'EACL qui, outre les Laboratoires nucléaires, comprend un petit effectif à Mississauga, en Ontario, qui se consacre aux activités liées à la clôture pour gérer les obligations afférentes à l'ancien Groupe des Opérations commerciales conservées à la date de la vente. Le Conseil croit fermement que la structure de gouvernance actuelle répond aux besoins de sa mission.

Au cours des mois qui ont suivi le dessaisissement, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de direction d'EACL afin de réorganiser les priorités de l'organisme, de remanier ses systèmes et processus de gestion dans la perspective d'une meilleure conformité entre ses activités et les attentes gouvernementales, et de tenir compte des exigences législatives et du mandat d'intérêt public du gouvernement.

Cette transition s'est déroulée efficacement et avec la certitude qu'EACL, après le dessaisissement, continuera de servir les intérêts du gouvernement du Canada et des Canadiens. Pour ce faire, une attention prioritaire sera accordée à notre mandat d'intérêt public et à nos activités de recherche et de développement à valeur ajoutée, sans négliger les questions de sûreté et de sécurité.

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL, soit l'évaluation de la structure, du mandat, du domaine d'activités et de la taille des Laboratoires nucléaires d'EACL. Cette phase comprend une demande d'expression d'intérêt visant à sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard de l'organisme et à obtenir un aperçu de l'expérience et des capacités pertinentes des répondants. Ce processus permettra au gouvernement de tirer parti de l'expérience des organisations nationales et internationales qui participent à la gestion ou à la restructuration des organismes de science et de technologie nucléaires ou à la gestion des déchets radioactifs.

L'information recueillie grâce à la demande d'expression d'intérêt apportera plus de précisions au processus de restructuration, une étape essentielle pour renforcer l'industrie nucléaire du Canada et réduire l'exposition des contribuables au risque financier lié à ce secteur. Le gouvernement décidera de l'avenir des Laboratoires nucléaires au cours des prochains mois, en mettant l'accent sur le mandat à long terme, la gouvernance et la structure de gestion.

Avant la vente des Opérations commerciales, le Conseil d'EACL a fait preuve de diligence considérable et a fourni des conseils au gouvernement à l'égard du projet de restructuration afin de s'assurer que la restructuration bénéficie à l'ensemble de nos parties prenantes à long terme et que la transition se déroule le plus harmonieusement possible. Le Conseil actuel entend faire de même lors de la phase 2 de la restructuration.

Au cours de l'exercice, dans le cadre du Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, le Conseil a également consacré ses efforts à restaurer les Laboratoires de Chalk River ainsi qu'à renouveler son personnel. Ce travail d'envergure a été couronné par le renouvellement du permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River et du réacteur NRU par la CCSN, qui a été prorogé jusqu'en octobre 2016.

Le Conseil a aussi collaboré étroitement avec l'équipe de la haute direction d'EACL à la réalisation d'une autoévaluation exhaustive conforme au processus d'examen stratégique du gouvernement du Canada afin de déterminer de quelle façon nous pouvons améliorer notre organisation dans son ensemble. Par souci de conformité aux priorités gouvernementales en science et technologie, la Société a été repositionnée à titre de conseillère et de mandataire du gouvernement relativement aux questions d'intérêt public, d'importante facilitatrice d'innovation commerciale et de transfert technologique au Canada, et de pépinière de personnel hautement qualifié, atout essentiel à la création d'un secteur nucléaire canadien productif, novateur et axé sur la sécurité. Pour façonner cette transformation, EACL et ses employés ont raffermi leur vision de l'avenir, qui repose sur la volonté de devenir un partenaire mondial de l'innovation nucléaire.

Dans le but d'améliorer la reddition de comptes et la transparence au profit de notre actionnaire et du public, le Conseil a également contribué au cours de l'exercice à encadrer l'élaboration d'un processus régissant la communication de rapports trimestriels sur la performance financière de l'organisme et l'adaptation des activités d'EACL, à titre de pratique exemplaire, sur le modèle de plusieurs instruments du Conseil du Trésor. Cette initiative comprenait la mise en application du Cadre de responsabilisation de gestion du Conseil du Trésor, un outil d'évaluation du rendement essentiel pour améliorer les pratiques de gestion dans les ministères et les organismes fédéraux, et l'établissement d'une architecture sous-jacente aux activités de programme, qui rend compte de l'affectation et de la gestion des ressources en vue de l'atteinte des résultats visés.

Au cours du prochain exercice, le Conseil continuera de collaborer étroitement avec la haute direction afin de promouvoir l'excellence et la croissance soutenue de nos résultats. Nous mettrons tout en œuvre pour créer un organisme performant qui honore ses responsabilités législatives tout en servant les intérêts des Canadiens de façon sûre et sécuritaire. Nous assurerons la reddition de comptes et la transparence par l'entremise de nos processus et de nos efforts continus en matière de communications ouvertes, et nous collaborerons étroitement avec l'actionnaire et les autres intervenants dans le cadre de nos prochains mandats.

Je me sens extrêmement privilégié de travailler avec Robert Walker et une équipe de direction aussi forte, dont tous les membres possèdent l'expérience, les compétences et la détermination nécessaires pour faire avancer la Société. J'aimerais saluer du même souffle la contribution des membres qui ont quitté le Conseil à la suite de la restructuration de la Société et les remercier pour leur engagement envers l'édification d'une industrie nucléaire canadienne plus puissante et l'établissement des fondements d'un organisme scientifique et technologique fédéral prospère.

Pour terminer, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude envers la direction et les membres du personnel d'EACL pour leur travail précieux et acharné ainsi que pour leur engagement envers la Société et son épanouissement futur.

Le président du Conseil,

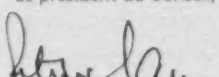

Peter Currie

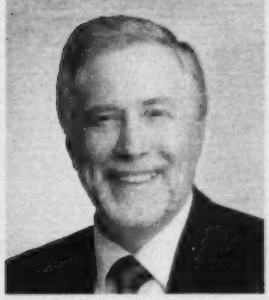

MESSAGE du président

L'an dernier, EACL a subi la transformation la plus ambitieuse de son histoire, une transformation qui devrait être très avantageuse pour notre actionnaire, nos partenaires et l'ensemble des Canadiens.

À la suite de la vente des Opérations commerciales, EACL a été réorientée à titre d'organisme fédéral de science et technologie. De pair avec le conseil d'administration reconstitué, les membres de la haute direction d'EACL et moi-même, en qualité de nouveau président et chef de la direction, avons rapidement achevé cette transition en assurant la mise en place des ressources humaines, des services internes et des systèmes nécessaires au fonctionnement efficace et efficient de la Société.

Ensemble, nous avons entrepris un programme ambitieux destiné à mettre en valeur l'organisation et à la placer sur la voie de la réussite. Nous avons mis sur pied un nouveau modèle opérationnel qui permettra de mieux mettre nos activités opérationnelles en conformité avec les priorités du gouvernement canadien en favorisant le développement économique et l'innovation commerciale, la réduction du déficit ainsi que la sûreté et la sécurité publiques.

Nous avons réalisé une autoévaluation exhaustive conforme au processus d'examen stratégique du gouvernement du Canada, dont les résultats ont été inclus dans notre plan d'entreprise 2012–2013, lequel a reçu l'aval du gouverneur en conseil peu de temps après la clôture de l'exercice. Nous avons également implanté des systèmes et des processus de gestion révisés conformément aux attentes du gouvernement à l'endroit des organismes scientifiques et technologiques fédéraux. Au cours de l'exercice, nous avons surpassé nos objectifs d'optimisation de l'efficacité de plus de 15 %, ce qui a généré des économies de 20,6 millions de dollars, dont 15,2 millions de dollars constitueront un actif durable pour les prochaines années.

En tant qu'organisme autonome, nous avons renforcé notre vision, qui est d'agir à titre de partenaire mondial dans l'innovation du nucléaire, ainsi que notre objectif prioritaire, qui est de faire en sorte que les Canadiens et le reste du monde bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

Condition indispensable à l'atteinte de ces objectifs, EACL a réussi à obtenir, auprès de la CCSN, le renouvellement de son permis d'exploitation des Laboratoires de Chalk River et du réacteur NRU nécessaire à la production d'isotopes à usage médical. Le permis étant renouvelé jusqu'en octobre 2016, EACL a réitéré son engagement en vue d'exceller sur les plans de la sécurité, de l'exécution et de l'innovation.

Dans sa version remaniée, EACL sert le Canada en agissant à titre de conseiller et d'agent du gouvernement du Canada en matière de politique publique, notamment à l'égard de la gérance environnementale du nucléaire, de la production d'isotopes médicaux ainsi que de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires. Nous sommes un important catalyseur d'innovation commerciale et de transfert de technologie au Canada, ainsi qu'une entité génératrice de main-d'œuvre hautement qualifiée, facteur essentiel au maintien d'une industrie nucléaire canadienne productive, novatrice et axée sur la sécurité. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons réalisé des avancées considérables sur tous ces fronts.

D'importantes étapes clés ont été franchies en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des déchets hérités et historiques, de même que des déchets relatifs aux activités poursuivies. En particulier, EACL, en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ont réussi à faire passer l'Initiative de la région de Port Hope, qui englobe les projets de Port Granby et de Port Hope, à la phase de mise en œuvre. Le financement du gouvernement de 1,2 milliard de dollars relativement à l'Initiative de la région de Port Hope, annoncé au troisième trimestre, permettra de nettoyer les déchets radioactifs historiques de faible activité dans la région de Port Hope, et les travaux seront réalisés par EACL.

Grâce au travail de notre main-d'œuvre de premier ordre, EACL a déposé 15 nouvelles demandes de brevet pour des technologies de pointe susceptibles de protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en favorisant l'innovation commerciale et la création d'emplois. Nous avons également signé avec Candu Énergie inc. un protocole d'entente servant de cadre de collaboration à l'égard du développement de la technologie CANDU et du soutien connexe.

En tant que chef de file en matière de connaissances dans l'industrie, nous partageons nos compétences spécialisées afin de stimuler l'essor de l'économie canadienne du savoir. L'an dernier, nous avons soutenu 100 collaborations, nouvelles et permanentes, avec des universités, des entreprises, des hôpitaux et des laboratoires de recherche au Canada et ailleurs dans le monde. Dans le cadre de cette initiative, nous avons bonifié notre programme d'alternance travail-études, organisé des séances de formation en présentiel avec des diplômés et des scientifiques autour du réacteur de recherche ZED-2 et déterminé des façons d'enrichir les programmes universitaires en science et technologie en donnant accès à nos installations.

Après la première étape de la restructuration, nous avons réalisé d'importants progrès vers le règlement des obligations liées à l'ancien Groupe Opérations commerciales. À la clôture de l'exercice, par l'intermédiaire de Candu Énergie inc., sous-traitant d'EACL, tous les travaux importants liés au projet de retubage de Bruce étaient pratiquement achevés. Avec notre sous-traitant Candu Énergie inc., nous avons achevé l'essentiel des principaux travaux entrepris à la station nucléaire Point Lepreau et avons poursuivi notre étroite collaboration avec la société de services publics Énergie NB afin de mener à bien notre projet dans son intégralité. Les préparatifs liés au projet de retubage et les activités de remise en état se sont poursuivis dans le cadre de l'arrêt prévu de la centrale Gentilly-2 par Hydro-Québec.

Au lendemain de l'incident nucléaire qui a frappé la centrale de Fukushima Daiichi, au Japon, en mars 2011, nous avons réagi diligemment et poursuivi nos efforts tout au long de l'exercice en reconnaissant les leçons à tirer de l'événement, en réexaminant les systèmes de sécurité des Laboratoires de Chalk River – un bilan qui s'est avéré rassurant – et en apportant de nouvelles améliorations à ces systèmes, ainsi qu'en encadrant les installations de CANDU par la réalisation de leurs évaluations de sécurité.

EACL poursuivra sa transformation. Tel qu'il est indiqué dans le message du président du Conseil, le gouvernement du Canada a lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL. La Société entreprend plusieurs initiatives qui aideront le gouvernement à formuler les recommandations relatives au mandat et au financement futurs d'EACL. Jusqu'à nouvel ordre, les activités d'EACL porteront principalement sur son mandat actuel.

Parallèlement à l'évaluation réalisée par le gouvernement, une série d'initiatives sont en cours afin d'améliorer la gestion, la productivité et les résultats en science et technologie d'EACL, de façon à assurer la transition harmonieuse de la Société vers une nouvelle entité restructurée dont l'issue reste encore à déterminer. De plus, notre engagement visant à créer et à maintenir une solide culture de sécurité et à accroître la performance constitue la base sur laquelle nous construisons notre avenir.

Nous avons une équipe extrêmement compétente à EACL. J'aimerais remercier le Conseil, la direction et les employés d'EACL pour les réussites qui ont jalonné le dernier exercice, de même que pour leur dévouement et leur engagement indéfectibles à l'endroit de l'organisme. J'aimerais également souligner l'appui du gouvernement fédéral, qui nous a toujours accordé le financement nécessaire au respect de nos engagements.

EACL est fière de ses réalisations passées. Nous sommes résolus à poursuivre notre quête de l'excellence, à titre de principal centre de compétences spécialisées en science et technologie nucléaires du Canada, en vue de servir les intérêts de nos clients, de notre actionnaire et des Canadiens.

Le président et chef de la direction,

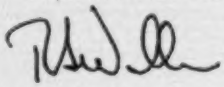

Robert Walker

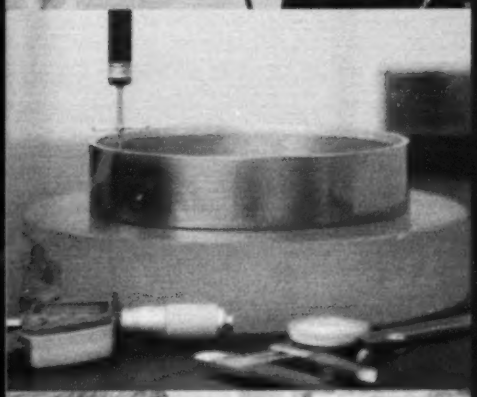

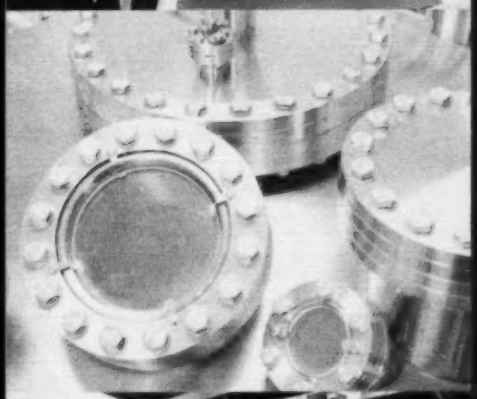

Rubriques du RAPPORT de GESTION

17 Énoncés prospectifs
17 Organisation
20 Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats
22 Revue financière consolidée
25 Revue des activités
32 Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement
32 Arrangements hors bilan
32 Gestion des risques et incertitudes
37 Changements de méthodes comptables
38 Méthodes et estimations comptables critiques

RAPPORT de GESTION

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion a été examiné par le comité d'audit d'EACL et approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur la performance de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

En 2011–2012, le gouvernement du Canada a achevé la première phase de son plan de restructuration d'EACL par la vente des Opérations commerciales de la Société par le gouvernement et EACL à Candu Énergie inc., le 2 octobre 2011.

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement entrepris la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL. Dans le cadre de ce processus, le gouvernement a présenté une demande d'expression d'intérêt afin de sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard des Laboratoires nucléaires d'EACL et d'obtenir un aperçu de l'expérience et des capacités pertinentes des répondants. Ce processus permettra au gouvernement de tirer parti de l'expérience des organisations nationales et internationales qui participent à la gestion ou à la restructuration des organismes de science et de technologie nucléaires ou à la gestion des déchets radioactifs. L'information recueillie grâce à la demande d'expression d'intérêt apportera plus de précisions au processus de restructuration, étape essentielle pour renforcer l'industrie nucléaire du Canada et réduire l'exposition des contribuables aux risques financiers liés au secteur. Le gouvernement décidera de l'avenir des Laboratoires nucléaires au cours des prochains mois, en mettant l'accent sur le mandat à long terme, la gouvernance et la structure de gestion. La direction d'EACL appuie ce processus.

Le plan d'entreprise pour 2012–2013 d'EACL a reçu l'aval du gouverneur en conseil peu de temps après la clôture de l'exercice. Le plan d'entreprise et le présent rapport de gestion ont été préparés sans qu'aucune hypothèse quant à l'issue de la phase 2 de la restructuration ne soit formulée. Ainsi, ils ne tiennent pas compte des changements importants qui pourraient être apportés aux activités d'EACL. Si les décisions du gouvernement du Canada en ce qui concerne la restructuration d'EACL avaient une incidence sur sa structure, son mandat ou sa situation financière future, il pourrait être nécessaire de revoir les stratégies décrites dans le plan d'entreprise pour 2012–2013 et la présentation des états financiers connexes.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 21 juin 2012, date à laquelle le conseil d'administration de la Société a approuvé le présent document. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur qu'il pourrait éventuellement être nécessaire de revoir les hypothèses concernant les événements futurs, bon nombre desquels sont difficiles à prévoir.

Organisation

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles du Canada.

La direction évalue ses résultats financiers par voie de deux entités commerciales distinctes : les Laboratoires nucléaires et les Opérations commerciales (activités abandonnées). Chacune de ces deux entités est chargée d'atteindre les objectifs commerciaux précisés dans le plan d'entreprise.

Laboratoires nucléaires

Les Laboratoires nucléaires sont majoritairement situés aux Laboratoires de Chalk River et constituent les plus importants laboratoires du gouvernement fédéral canadien. Au 31 mars 2012, les Laboratoires nucléaires employaient 3 172 personnes, dont 442 travaillaient à d'autres emplacements, notamment aux laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.

Les Laboratoires nucléaires constituent un maillon stratégique de l'infrastructure scientifique et technologique canadienne et du système d'innovation national. En tant que principal organisme canadien de science et technologie nucléaires, les Laboratoires nucléaires offrent un soutien essentiel sur le plan des politiques, des programmes et de l'innovation au gouvernement canadien, à l'industrie nucléaire du Canada et au milieu universitaire canadien.

Les Laboratoires nucléaires exercent leurs activités conformément à la stratégie fédérale en matière de science et de technologie intitulée *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*. En menant ses activités selon cette stratégie, cette entité réalise des avancées considérables dans quatre des secteurs de résultats du gouvernement du Canada, à savoir « une économie axée sur l'innovation et le savoir », « un environnement propre et sain », « des Canadiens en santé » et « un pays sûr et sécuritaire ».

Les Laboratoires nucléaires agissent à titre de conseiller et d'agent du gouvernement du Canada en matière de politique publique, de catalyseur de l'innovation des entreprises et du transfert de technologie ainsi que de générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Conseiller et agent du gouvernement du Canada en matière de politique publique

Les Laboratoires nucléaires assurent la diffusion d'une information objective sur la science et la technologie nucléaires en fournissant des conseils qui appuient le gouvernement du Canada dans ses divers rôles : décideur, autorité de réglementation, exploitant, partie prenante, client et partenaire dans les domaines scientifiques et technologiques dans l'intérêt du public.

Les Laboratoires nucléaires agissent aussi à titre d'agent du gouvernement en matière de politique publique, ce qui comprend notamment :

- la production d'isotopes médicaux destinés au Canadiens, production réalisée grâce au réacteur NRU, qui est l'un des plus grands producteurs de radionucléides au monde et la plus importante source d'énergie nucléaire et de recherche sur les matières nucléaires au pays;
- la gestion de déchets nucléaires historiques et hérités;
- l'élaboration de politiques, de méthodes et de compétences nationales portant sur la sûreté et la sécurité nucléaires, dont le perfectionnement des régimes de non-prolifération et de lutte au terrorisme.

Catalyseur de l'innovation des entreprises et du transfert de technologie

Les Laboratoires nucléaires ont démontré dans le passé leur capacité à positionner l'industrie nucléaire canadienne, y compris toute sa chaîne de valeur, sur la voie du succès commercial national et international. En tant que fournisseur de services à Candu Énergie inc. et à l'ensemble du secteur nucléaire canadien, les Laboratoires nucléaires jouent un rôle de premier ordre auprès de leurs partenaires, les aidant à maintenir et à rehausser le rendement des réacteurs CANDU actuels, à mettre au point de nouvelles technologies pour un large éventail d'applications destinées au secteur nucléaire et à d'autres secteurs et à faire progresser la prochaine génération de réacteurs, de combustibles et de solutions énergétiques de rechange.

Générateur d'une main-d'œuvre hautement qualifiée

Grâce à leur capacité de production de savoir, d'innovation et de découverte, les Laboratoires nucléaires entretiennent un vaste réseau de parties prenantes, de clients et de partenaires qui alimentent les connaissances et les innovations technologiques émanant des laboratoires et de leurs partenaires et qui en tirent également parti.

Les Laboratoires nucléaires donnent accès à l'environnement unique qu'exige la formation de la main-d'œuvre spécialisée dont a besoin une économie axée sur le savoir. L'une des grandes retombées des activités des Laboratoires nucléaires est la formation de la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs, d'exploitants et d'entrepreneurs canadiens de premier ordre.

L'objectif stratégique et prioritaire des Laboratoires nucléaires est de faire en sorte que les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.

Pour l'atteindre, les Laboratoires nucléaires mènent leurs activités conformément à une architecture des activités de programme, qui est harmonisée avec les priorités du gouvernement du Canada. Six activités de programme de base, étayées par deux activités habilitantes, contribuent à la réalisation de leurs objectifs respectifs et, de ce fait, à l'atteinte de l'objectif stratégique des Laboratoires nucléaires.

Architecture des activités de programme

Toutes les activités menées par les Laboratoires nucléaires sont encadrées par une architecture des activités de programme.

Résultats escomptés par le gouvernement fédéral	Un environnement propre et sain	Des Canadiens en santé	Un Canada sûr et sécuritaire	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
Résultat stratégique pour EACL	Les Canadiens et le monde entier bénéficient des retombées positives des sciences et des technologies nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, tout en ayant la certitude que la sûreté et la sécurité nucléaires demeurent garanties.			

Extrants directs		
Capacité de l'industrie nucléaire	• Soutien de Candu Énergie inc. • Soutien du Groupe des propriétaires de centrales CANDU • Développement de la technologie pour l'industrie CANDU	
Sûreté et sécurité nucléaires	• Non-prolifération et lutte contre le terrorisme • Intervention d'EACL en matière de sécurité nucléaire • Manutention des matières nucléaires	• Surveillance nucléaire • Technologie de la sûreté nucléaire
Énergie propre et sûre	• Technologies de génération IV • Technologies du tritium et de la fusion • Technologies de l'hydrogène	• Technologies de l'énergie durable • Science des matières et chimie • Petits réacteurs
Santé, isotopes et rayonnement	• Production d'isotopes • Fiabilité de l'approvisionnement en isotopes	• Responsabilités héritées liées aux isotopes • Radiobiologie et santé
Gérance environnementale du nucléaire	• Responsabilités nucléaires héritées d'EACL • Démantèlement à Whiteshell • Initiative de la région de Port Hope	• Déchets historiques • Technologie environnementale nucléaire • Services de gestion des déchets nucléaires
Réseaux d'innovation du nucléaire	• Centre canadien de faisceaux de neutrons du Conseil national de recherches Canada • Partenariats en science et technologie nucléaires	• Main-d'œuvre nucléaire de l'avenir

Soutien/Habilitation		
Infrastructure adéquate en matière de science et technologie	• État de préparation du réacteur NRU • État de préparation des installations nucléaires • État de préparation de la gestion des déchets nucléaires	• État de préparation des installations non nucléaires • Services municipaux et services de biens immobiliers
Services internes	• Services à l'entreprise • Programme de gestion des changements organisationnels	

Les activités des Laboratoires nucléaires bénéficient avant tout du soutien du gouvernement du Canada, mais ce groupe tire également des revenus de la vente de produits et de services, notamment de la vente d'isotopes médicaux, des contrats de recherche qu'elle exécute au nom du Groupe des propriétaires de centrales CANDU et des services de gestion des déchets commerciaux qu'elle fournit à divers organismes, dont des hôpitaux et des universités. Pour l'exercice à l'étude, ces activités commerciales des Laboratoires nucléaires ont généré des produits de 75 millions de dollars.

Les charges sont gérées en fonction de cibles définies qui sont fondées sur les engagements de financement et sur les produits commerciaux. Le financement provient en grande partie de crédits fédéraux et est affecté au maintien des activités opérationnelles et des projets liés à l'infrastructure.

Opérations commerciales (activitées abandonnées)
Au 31 mars 2012, les Opérations commerciales (activités abandonnées) comprenaient un effectif de 42 personnes, toutes en poste au Bureau de clôture situé à Mississauga, en Ontario. Cette équipe a pour mandat de s'occuper des questions touchant toutes les obligations des Opérations commerciales qui incombaient toujours au gouvernement du Canada et à EACL au 2 octobre 2011, date de la restructuration. Ces obligations englobent la réalisation des projets de prolongation de la vie utile d'EACL.

Facteurs clés de réussite et capacité de produire des résultats

Sécurité
EACL favorise une culture de la performance qui protège son personnel, le public et l'environnement, de sorte à préserver la santé des Canadiens et leur sécurité, ce qui est en harmonie avec les priorités du gouvernement du Canada. Les mesures des programmes garantissent également que les attentes et exigences des principales parties prenantes d'EACL, dont l'État, la CCSN, ses clients et le public, sont comblées.

En 2011–2012, la sécurité est demeurée l'un des grands objectifs des mesures visant à assurer la santé du personnel et l'efficacité des activités commerciales. EACL a réussi à faire approuver par la CCSN sa demande de prorogation, jusqu'en octobre 2016, du permis d'exploitation des laboratoires de Chalk River. Ce permis permet à EACL d'exploiter plusieurs installations dans cet emplacement, dont le réacteur NRU. Son renouvellement signifie qu'EACL pourra continuer de servir les intérêts des Canadiens et du monde entier tout en préservant la sécurité de son personnel, de la population et de l'environnement.

Au cours de l'exercice, EACL a réussi à inscrire plus de 1,5 million d'heures de travail sans blessures entraînant une perte de temps, ce qui, pour le secteur, est une grande réalisation. À la clôture de l'exercice, la fréquence de ces blessures avait légèrement augmenté, mais leur gravité avait quelque peu diminué en regard de l'exercice précédent, ce qui a résulté principalement de l'augmentation des glissades et des chutes en hiver.

Au cours du dernier exercice, une attention particulière a été accordée au programme de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement (« SSSE ») d'EACL. Les initiatives ont compris l'intégration de membres du personnel spécialisés en SSSE dans les secteurs d'activité afin de mieux repérer les risques, d'assurer une intervention rapide et d'instaurer des contrôles de prévention. Elles ont compris également le perfectionnement des processus d'évaluation dans le but de garantir le respect des obligations juridiques en matière de sécurité, la mise en œuvre de logiciels spécialisés permettant de répertorier et de signaler les accidents et d'élaborer des mesures afin qu'ils ne se reproduisent plus, le déploiement de programmes de soutien et de formation en gestion des réclamations et la tenue d'un sommet sur la sécurité, qui a permis d'établir les mesures à prendre pour accroître la sécurité.

Engagement envers la clientèle
EACL sait que la satisfaction de la clientèle est essentielle à sa réussite, et elle poursuit sa transformation en une entreprise de science et de technologique centrée sur la clientèle. Les mécanismes de rétroaction des clients continuent de lui fournir de précieuses données qui l'aident à combler et à dépasser les attentes de ceux-ci. EACL travaille en étroite collaboration avec ses clients du secteur public et de son industrie afin de leur offrir des produits et des services de qualité supérieure, et ce, de manière rentable et en temps opportun.

EACL a démontré son engagement envers ses clients tout au long de l'exercice. À titre d'exemple, en tant que principal fournisseur du Groupe des propriétaires de centrales CANDU, elle a surpassé l'objectif que ce client avait établi quant au nombre de rapports sur la recherche et le développement à produire au cours de l'exercice. EACL a également fourni au marché mondial des isotopes médicaux en très grande quantité, dépassant ainsi la production visée et contribuant à combler la demande à l'échelle internationale, et elle a fourni à Candu Énergie inc. une vaste gamme de produits et de services en appui au développement du réacteur EC6, des réacteurs Candu destinés à un usage commercial et des centrales internationales.

Recherche et développement
Le succès du secteur nucléaire au Canada repose sur le vaste bassin de compétences en recherche et en développement d'EACL. Celle-ci produit un capital intellectuel considérable et jouit d'une importante infrastructure de recherche et de développement grâce à ses Laboratoires nucléaires, lesquels servent à la majeure partie des activités de ses programmes.

En 2011–2012, les activités de recherche et développement ont porté principalement sur le recours à la science et à la technologie pour rehausser la sûreté et le rendement des réacteurs CANDU existants. Elles ont également englobé la mise au point de nouvelles technologies de production d'énergie à partir de la science et de la technologie nucléaires, la poursuite du développement de la prochaine génération de réacteurs et de combustibles, l'objectif étant de surpasser les normes internationales régissant la non-prolifération et l'efficience opérationnelle, et la mise au point de technologies en appui aux efforts de lutte contre le terrorisme et de sauvegarde nucléaire à l'échelle nationale et internationale.

EACL aide le Canada à respecter ses engagements en matière de politique nucléaire sur le plan international, notamment en participant à l'Agence internationale de l'énergie atomique et au Forum international Génération IV. Les capacités de recherche et de développement d'EACL contribuent grandement à l'avancement des sciences au Canada grâce à son apport au milieu universitaire. De fait, plus de 200 chercheurs universitaires ont utilisé les installations d'EACL et plus de 20 universités canadiennes ont participé à des projets de recherche au cours du dernier exercice.

Ces projets mènent à des innovations et à des percées technologiques et contribuent à former, en vue de l'avenir, des employés hautement qualifiés, tant pour le secteur nucléaire que pour d'autres secteurs. Ces projets témoignent d'un engagement grandissant envers la recherche et le développement au sein de l'industrie nucléaire canadienne, industrie où le leadership et l'intégration de l'expertise des universités et d'autres organismes sont essentiels à la mise au point de la technologie, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Au cours de l'exercice, EACL a déposé 15 demandes de brevet pour des technologies de pointe pouvant servir à préserver la santé des Canadiens et à aider ses clients à atteindre leurs objectifs. Le transfert technologique que permettront ces innovations contribuera à la santé et à la sécurité de la population canadienne et rehaussera la compétitivité des entreprises à long terme, stimulant ainsi une économie axée sur le savoir et l'esprit d'entreprise.

Chaîne d'approvisionnement

La capacité d'EACL de mener à bien ses programmes en tant que principal organisme de science et de technologie nucléaires du gouvernement du Canada est tributaire de la constitution d'une chaîne d'approvisionnement des plus solides. EACL bénéficie du soutien de plus de 150 entreprises canadiennes membres de l'Association des industries CANDU ainsi que d'un vaste réseau de fournisseurs, lequel a réalisé environ un tiers des programmes d'EACL en 2011–2012. EACL aide aussi ses fournisseurs existants à élargir leur gamme de services et ses nouveaux fournisseurs à obtenir les qualifications nécessaires à la prestation de services liés au nucléaire, ce qui permet d'assurer que tous ses fournisseurs tirent des avantages concurrentiels de la réalisation de ses contrats.

Soutien du gouvernement du Canada

Le financement du gouvernement du Canada a contribué à combler les besoins engendrés par les activités d'EACL tout au long de l'exercice. Ce financement a aidé les Laboratoires nucléaires à honorer les engagements de leurs programmes en accord avec les politiques fédérales touchant la sûreté et la sécurité, la santé des Canadiens, un environnement propre et sain et une économie axée sur l'innovation et le savoir. Il a également aidé EACL à s'acquitter des responsabilités de ses Opérations commerciales avant leur vente en octobre 2011 ainsi qu'à remplir, dans la seconde moitié de l'exercice, les engagements dont elle était toujours responsable après leur vente.

En 2011–2012, les fonds du gouvernement ont assuré un soutien à ce qui suit :

- les exigences opérationnelles liées à la réalisation des engagements commerciaux;
- le programme de recherche et de développement nucléaires, la restauration de l'infrastructure des laboratoires de Chalk River (Projet Nouveau Départ) et les activités courantes (activités de base et Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes);
- le Programme des responsabilités nucléaires héritées;
- la conception et la mise au point de réacteurs CANDU destinés à un usage commercial, avant la vente des Opérations commerciales;
- coûts se rapportant à la phase 1 de la restructuration d'EACL.

EACL reçoit une aide du gouvernement pour ses activités par voie de l'approbation de son plan d'entreprise par le gouverneur en conseil. Le plan d'entreprise d'EACL pour 2011–2012 a été approuvé par le gouvernement du Canada en novembre 2011. Au cours de l'exercice, EACL a reçu de celui-ci un financement de 719 millions de dollars aux fins du soutien de ses activités. Le gouverneur en conseil a approuvé le plan d'entreprise d'EACL pour 2012–2013 peu de temps après la clôture de l'exercice.

Compétences des ressources humaines

La réussite actuelle et future d'EACL repose avant tout sur une main-d'œuvre hautement qualifiée et compétente. L'évolution des effectifs et du marché des talents à l'échelle mondiale influe sur les stratégies qu'élabore EACL en vue de recruter, d'embaucher, d'affecter et de fidéliser du personnel de haut calibre.

EACL privilégie un environnement de travail où la formation continue et l'amélioration du rendement sont à l'honneur, et ce, tant sur le plan individuel qu'organisationnel. La formation, l'autoévaluation, les mesures correctives et les analyses comparatives servent à stimuler l'apprentissage. Au cours de l'exercice, EACL a peaufiné son vaste programme de formation afin d'atteindre ses objectifs en matière d'efficacité organisationnelle, dont ceux portant sur le rendement de sa main-d'œuvre et son perfectionnement en sécurité. Des cours en ligne et électroniques ont été dispensés de manière stratégique afin de transmettre sur demande des connaissances aux employés et de fournir une formation sur la conformité à l'échelle de l'entreprise.

De nombreuses mesures relevant des communications avec le personnel ont été mises de l'avant eu égard à plusieurs questions, dont la phase 1 de la restructuration d'EACL, l'architecture des activités de programme et la proposition de valeur. Des activités de liaison menées au cours de l'exercice auprès de parties externes ont également permis de relever des initiatives scientifiques et technologiques susceptibles de créer un bassin de personnes hautement qualifiées qui pourraient se joindre à EACL ou à d'autres membres du secteur.

EACL a réduit son effectif à temps plein de 33 % en regard de celui de l'exercice précédent, le ramenant à plus de 3 200 salariés, ce qui a découlé essentiellement de la vente de ses Opérations commerciales vers le milieu de l'exercice. Par suite du déménagement de son siège social à Chalk River, elle a embauché le personnel supplémentaire dont elle avait besoin en tant qu'entité autonome. EACL compte à son service les meilleurs scientifiques, ingénieurs et spécialistes techniques qui puissent se trouver. Elle est également dotée d'un personnel jouissant d'une vaste expérience en gestion et en administration. Afin de combler les exigences que posent ses activités commerciales, EACL s'efforce de créer et de maintenir un milieu de travail lui permettant de recruter, de fidéliser, de former et de motiver des employés ayant toutes les compétences qu'elle recherche.

Revue financière consolidée

Principales informations financières

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	**2011–12**	2010–11
	$	$
Produits		
Laboratoires nucléaires	**76**	52
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**278**	446
Total des produits	**354**	498
Marge brute avant le financement		
Laboratoires nucléaires	**32**	15
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**31**	(92)
Marge brute totale avant le financement	**63**	(77)
Financement		
Crédits parlementaires – activités opérationnelles	**674**	775
Crédits parlementaires – immobilisations	**45**	17
Autre financement – activités opérationnelles	**137**	126
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**18**	15
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**10**	7
Comptabilisation du financement différé pour le développement	**—**	205
Total du financement	**884**	1 145
Perte nette par entité fonctionnelle avant les crédits parlementaires		
Laboratoires nucléaires	**(1 692)**	(832)
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**(136)**	(247)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(1 828)**	(1 079)

Produits

En 2011–2012, les produits consolidés ont diminué de 29 % en regard de l'exercice précédent et se sont établis à 354 millions de dollars.

Cette baisse est principalement attribuable à la vente des Opérations commerciales d'EACL, à la diminution progressive des activités menées dans le cadre du projet de retubage de Bruce et à la démobilisation relative au projet de retubage de Wolsong, qui a été parachevé au début de 2011–2012.

La diminution des produits des Opérations commerciales (activités abandonnées) tient compte d'un ajustement visant à rendre compte de l'application des modalités du contrat de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. et des coûts connexes requis pour honorer les engagements relatifs aux projets de prolongation de la vie utile d'EACL après la phase 1 de sa restructuration.

Les produits des Laboratoires nucléaires ont augmenté de 46 % depuis l'exercice précédent, atteignant ainsi 76 millions de dollars, ce qui témoigne de la hausse des ventes d'isotopes par suite de la remise en service du réacteur NRU en août 2010 après un arrêt de 15 mois.

Produits par entité fonctionnelle

- Laboratoires nucléaires
- Opérations commerciales (activités abandonnées)

2011–2012

2010–2011

Marges

En 2011–2012, les marges brutes consolidées se sont élargies de 140 millions de dollars, passant d'un montant négatif de 77 millions de dollars en 2010–2011 à 63 millions de dollars.

Cette amélioration a découlé principalement des ajustements au titre des nouvelles estimations de coûts des projets de prolongation de la vie utile qui avaient été comptabilisés à l'exercice précédent par suite de problèmes techniques et des retards que ceux-ci avaient occasionnés. De plus, au cours de l'exercice à l'étude, le coût des ventes a été plus faible qu'il y a un an, car une partie des coûts engagés en 2011–2012 avait déjà été constatée en tant que provision pour pertes sur contrat.

La production et la vente d'isotopes médicaux pendant un exercice complet ont élargi les marges des Laboratoires nucléaires. Ces variations ont été atténuées par des ajustements des produits et des coûts afin de tenir compte du contrat de sous-traitance intervenu avec Candu Énergie inc. et visant l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile après la phase 1 de la restructuration d'EACL.

Financement

Le financement constaté en 2011–2012 en lien avec les activités opérationnelles et les immobilisations a totalisé 884 millions de dollars (1 145 millions de dollars en 2010–2011). Cette réduction du financement s'explique surtout par la perte de valeur du réacteur ACR-1000 en 2010–2011, qui s'est traduite par la comptabilisation dans les résultats d'un montant de 205 millions de dollars au titre de financement différé pour le développement, conformément aux notes d'orientation concernant la comptabilité.

Le financement pour 2011–2012 s'est réparti comme suit :

- Un montant de 390 millions de dollars a été reçu en vue du soutien du Bureau de clôture et des Opérations commerciales (activités abandonnées), notamment les projets de prolongation de la vie utile, le développement de l'EC6 ainsi que les activités opérationnelles et de restructuration.
- Un montant de 159 millions de dollars a été obtenu pour la recherche et le développement, soit principalement pour les activités continues des installations de Chalk River.
- Un montant de 142 millions de dollars a été accordé afin d'assurer la conformité aux exigences réglementaires ainsi qu'à celles en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement. Ce financement a été affecté au Projet Nouveau Départ (renouvellement de l'infrastructure) et au Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes (exploitation du réacteur NRU et renouvellement du permis d'exploitation), lesquels sont menés à Chalk River.
- Un financement de 137 millions de dollars a été obtenu aux fins des activités de démantèlement et de gestion des déchets, ce qui est supérieur aux 126 millions de dollars reçus en 2010–2011. Ce financement est octroyé par Ressources naturelles Canada et est fondé sur les charges d'EACL.
- Un financement totalisant 28 millions de dollars a été reçu en lien avec les responsabilités héritées liées aux isotopes (les installations abandonnées de production d'isotopes) et a servi à honorer les obligations contractuelles et à préserver les droits contractuels.
- Les recouvrements de coûts auprès de tiers et autres fonds de financement qui ont été reçus ont totalisé 28 millions de dollars. Ce montant tient compte de l'amortissement du financement différé pour les immobilisations eu égard aux infrastructures que finance le gouvernement du Canada, soit principalement celles de Chalk River. En outre, les recouvrements de coûts ont compris le soutien accordé pour les activités du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope, ce qui a été constaté dans les résultats des Laboratoires nucléaires.

Financement en 2011–2012

Financement de 884 M$
(Activités opérationnelles : 838 M$, Immobilisations : 46 M$)

Financement en 2010–2011

Financement de 1 145 M$
(Activités opérationnelles : 1 128 M$, Immobilisations : 17 M$)

Charge de restructuration et dépréciation d'actifs

Le 2 octobre 2011, date de clôture de la vente des Opérations commerciales, EACL a remis des avis de licenciement à 390 membres de son personnel. Par conséquent, une provision pour restructuration de 36 millions de dollars a été constituée et représente principalement le montant estimatif des prestations de cessation d'emploi de ces employés. Cette provision a été réduite de 5 millions de dollars par suite de la renonciation à certaines prestations au moment du licenciement, prestations qui avaient déjà été constatées dans les avantages du personnel, portant ainsi à 31 millions de dollars la charge de restructuration comptabilisée au cours de l'exercice.

La constatation des actifs vendus à Candu Énergie inc. à la juste valeur moins les coûts de vente conformément aux normes comptables a engendré une perte de valeur de 9 millions de dollars à l'exercice 2011–2012.

Bénéfice net (perte nette) par UNITÉ fonctionnelle avant les crédits parlementaires

La perte nette d'EACL a été de 1 828 millions de dollars en 2011–2012, contre 1 079 millions de dollars en 2010–2011, ce qui, dans les deux cas, ne tient pas compte des crédits parlementaires.

Les Laboratoires nucléaires ont, avant les crédits parlementaires, subi une perte nette de 1 692 millions de dollars pour l'exercice à l'étude, comparativement à 832 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette a découlé de la forte hausse, sans effet sur la trésorerie, de la provision pour démantèlement et gestion des déchets par suite du changement du taux d'actualisation depuis l'exercice précédent, ce qui a été compensé par la progression des produits et la diminution des coûts des Opérations commerciales.

En vertu des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets qui est établi est réévalué à chaque date de clôture et constaté à sa valeur actualisée ou valeur actuelle nette, ce qui est calculé au moyen du taux d'actualisation en vigueur à cette date. Lorsque le taux d'actualisation baisse, le passif augmente. Inversement, lorsque le taux d'actualisation augmente, le passif diminue. Dans les deux cas, la variation du passif influe sur le résultat net qu'inscrit la Société, mais constitue un produit ou une charge hors trésorerie qui n'a aucune répercussion sur ses besoins de financement pour l'exercice.

Au 31 mars 2012, le taux était de 2,66 %, soit 1,09 % de moins que celui de l'exercice précédent. Sa diminution a engendré une tranche d'environ 1,2 milliard de dollars de la perte nette.

En 2011–2012, la perte nette des Opérations commerciales (activités abandonnées) s'est chiffrée à 136 millions de dollars, en regard de 247 millions de dollars l'exercice précédent. Sa diminution est principalement attribuable à de nouvelles estimations des coûts d'achèvement des projets de prolongation de la vie utile, constatées en 2010–2011. L'incidence de l'ajustement constaté à l'exercice précédent sur les résultats de l'exercice à l'étude a été contrebalancée en partie par la charge de restructuration et de dépréciation inscrite en 2011–2012 et par l'ajustement, dans ce même exercice, des produits et des coûts liés au contrat de sous-traitance intervenu entre EACL et Candu Énergie inc.

Comparaison des résultats de l'exercice 2011–2012 et du plan d'entreprise

	2011–2012	
(en millions de dollars)	**Résultats réels**	Plan d'entreprise
	$	$
Produits		
Laboratoires nucléaires	**76**	83
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**278**	303
Total des produits	**354**	386
Marge brut		
Laboratoires nucléaires	**32**	29
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**31**	(57)
Marge brut totale	**63**	(28)
Bénéfice net (perte nette) par entité fonctionnelle avant les crédits parlementaires		
Laboratoires nucléaires	**(1 692)**	(1 375)
Opérations commerciales (activités abandonnées)	**(136)**	(266)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(1 828)**	(1 641)

La perte nette avant les crédits parlementaires des Laboratoires nucléaires a été de 1 692 millions de dollars alors que celle prévue était de 1 375 millions de dollars. L'écart est directement imputable au fait que le taux d'actualisation servant à calculer la valeur actualisée du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets a diminué plus fortement que ce qui était prévu.

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) ont subi une perte nette avant les crédits parlementaires de 136 millions de dollars, contre une perte prévue de 266 millions de dollars. L'écart positif a découlé essentiellement de nouvelles estimations des coûts d'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile.

Revue des activités

Laboratoires nucléaires

Activités de programme

Capacité de l'industrie nucléaire
Sûreté et sécurité nucléaires
Énergie propre et sûre
Santé, isotopes et rayonnement
Gérance environnementale du nucléaire
Réseaux d'innovation du nucléaire
Infrastructure adéquate en matière de science et de technologie
Services internes

Objectifs en 2011–2012

- Respecter tous les engagements aux termes des programmes conformément au rôle de chef de file d'EACL dans le secteur canadien de la science et de la technologie nucléaires et aux attentes des parties prenantes.
- Assurer une transformation harmonieuse et la cession des activités des Opérations commerciales.
- Participer à la démarche du gouvernement du Canada en vue de restructurer les Laboratoires nucléaires de façon à atteindre des objectifs précis de sa politique et y contribuer.

Priorités en 2011–2012

Engagements des Laboratoires nucléaires : Priorités favorisant la réalisation de l'architecture des activités de programme

- Atteindre les objectifs de performance concernant les activités opérationnelles et les immobilisations.
- Atteindre les objectifs de performance commerciale en matière de recherche et de développement.
- Atteindre les objectifs de performance en ce qui a trait au Programme des responsabilités nucléaires héritées, au Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes et au Projet Nouveau Départ.

Initiatives stratégiques : Priorités visant à assurer la viabilité à long terme des Laboratoires nucléaires et à traiter des questions jouant un rôle de premier plan dans leur réussite

- Stabiliser les Laboratoires nucléaires
  - Obtenir le renouvellement du permis d'exploitation de Chalk River.
  - Mener à bien les négociations des conventions collectives.
  - Renforcer une culture axée sur la sécurité par la mise en œuvre de Voyageur II.
- Restructurer (restructuration d'EACL par le gouvernement du Canada)
  - Assurer une transformation harmonieuse en un organisme de science et de technologie autonome par voie du dessaisissement des Opérations commerciales (phase 1).
  - Soutenir le processus de restructuration des Laboratoires nucléaires (phase 2).
- Créer de la valeur
  - Rehausser l'efficience et l'efficacité de l'entreprise sur le plan des investissements dans la science et la technologie.
  - Créer une culture de sécurité, d'innovation et d'exécution – exceller ensemble.
  - Renforcer les rapports avec les parties prenantes.
  - Encourager l'excellence scientifique, technique et opérationnelle dans l'intérêt public.
  - Rehausser les compétences des gestionnaires et des dirigeants.
  - Proposer un excellent modèle d'entreprise et assurer le perfectionnement de la gouvernance et de la supervision.

Mesures en 2011–2012	*Principales réalisations et progrès en 2011–2012*
Assurer une transformation harmonieuse en une entité autonome.	• Le siège social a été déménagé à Chalk River, le personnel y a été muté et les ressources informatiques, les services de l'entreprise et les systèmes nécessaires au bon déroulement des activités y ont été implantés. • Un nouveau modèle d'entreprise assurant une meilleure concordance entre les activités opérationnelles d'EACL et les priorités du gouvernement du Canada et favorisant le développement économique, l'innovation des entreprises, la réduction du déficit ainsi que la sûreté et la sécurité de la population a été élaboré.
Renouveler le permis d'exploitation des laboratoires de Chalk River, lequel devait expirer en octobre 2011.	• La CCSN a approuvé la prorogation du permis d'exploitation jusqu'en octobre 2016.
Rehausser les efficiences opérationnelles – montant visé : 17 millions de dollars pour l'exercice.	• L'objectif en matière de rehaussement de l'efficience a été dépassé de 3,6 millions de dollars, les économies ayant atteint 20,6 millions de dollars. De ce montant, une tranche de 15,2 millions de dollars représente des économies durables pour les années à venir.
Consolider les liens commerciaux à long terme avec Candu Énergie inc.	• Un protocole d'entente en vue de la collaboration avec Candu Énergie inc. a été conclu en décembre 2011. • Tous les résultats attendus par Candu Énergie inc. quant au développement de l'EC6 ont été obtenus dans les délais prévus.
Atteindre l'objectif minimal de 87 % fixé par le Groupe des propriétaires de centrales CANDU pour ce qui est des résultats commerciaux.	• Les attentes en tant que principal fournisseur ont été dépassées, 97 % des résultats escomptés par le Groupe des propriétaires de centrales CANDU ayant été réalisés. • Les travaux prévus par un contrat de recherche et de développement de 25 millions de dollars ont été effectués.
Réaliser la totalité des étapes prévues par le Programme des responsabilités nucléaires héritées, l'Initiative de la région de Port Hope et le programme du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité.	• 83 % des étapes prévues (15 sur 18) ont été réalisées. Cependant, deux étapes qui, selon le programme de financement sur trois ans, devaient être franchies dans des exercices ultérieurs l'ont été en 2011–2012. • L'Initiative de la région de Port Hope, incluant les projets de Port Granby et de Port Hope, a été positionnée en vue du démarrage de sa phase d'implantation. Un permis de 10 ans pour le projet de Port Granby a été obtenu de la CCSN. • Les travaux de la deuxième phase du Programme des responsabilités nucléaires héritées ont débuté.

Obtenir tous les résultats visés par le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes. Disponibilité des isotopes sur le marché : période visée de 265 jours.	• 98 % des résultats visés par le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes ont été obtenus. Quant aux 2 % qui ne l'ont pas été, ils ont découlé de prolongations de courte durée des arrêts prévus du NRU à des fins d'entretien. • L'objectif de disponibilité des isotopes sur le marché a été dépassé grâce à 323 jours de production.
Procéder à un examen stratégique afin d'évaluer la pertinence et la qualité des activités décrites dans l'architecture des activités de programme.	• Une autoévaluation détaillée a été effectuée, conformément au processus d'examen stratégique du gouvernement. Les résultats ont été intégrés au plan d'entreprise pour 2012–2013. Les systèmes et procédés de gestion ont été modifiés et instaurés.
Tirer, pour toutes les parties prenantes, des résultats positifs de la phase 2 du plan de restructuration des Laboratoires nucléaires d'EACL qu'a élaboré le gouvernement du Canada.	• La Société a collaboré de manière continue avec le gouvernement fédéral et des tiers en vue d'analyser toutes les options s'offrant à elle et de choisir la meilleure solution pour les Canadiens.
Mieux protéger la santé des Canadiens, accroître leur sécurité et contribuer à l'innovation des entreprises et au transfert technologique au Canada.	• EACL a déposé 15 nouvelles demandes de brevet visant des technologies de pointe et pouvant servir à protéger la santé et la sécurité des Canadiens et à accroître son apport à l'innovation et à la création d'emplois.
Renforcer l'économie axée sur le savoir au pays.	• De nouveaux partenariats ont été formés avec des universités, le secteur privé et des hôpitaux et laboratoires de recherche au Canada et partout dans le monde. À la clôture de l'exercice, plus de 100 partenariats avaient été conclus.

Revue financière

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	**2011–12**	2010–11
	$	$
Produits et financement		
Produits	**76**	52
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**18**	14
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**10**	7
Total des produits et du financement	**104**	73
Marge brute avant les crédits parlementaires	**32**	15
Charges opérationnelles	**380**	370
Perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires	**(311)**	(324)
Démantèlement		
Financement	**137**	126
Perte à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres	**(1 368)**	(484)
Charges financières	**(150)**	(150)
Perte nette liée au démantèlement	**(1 381)**	(508)
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(1 692)**	(832)

Produits

En 2011–2012, les Laboratoires nucléaires ont généré des produits de 76 millions de dollars (52 millions de dollars en 2010–2011), produits comprenant ceux tirés de la vente d'isotopes et de technologies commerciales, de la gestion des déchets nucléaires et des activités de recherche et de développement menées pour le Groupe des propriétaires de centrales CANDU.

La hausse des produits s'explique principalement par l'accroissement de la production d'isotopes et des ventes connexes depuis l'exercice précédent, période durant laquelle le réacteur NRU avait été hors service pendant plusieurs mois en raison d'un arrêt prolongé imprévu. Les produits générés par les travaux contractuels effectués par Candu Énergie inc. ont également favorisé la hausse des produits.

En offrant au Groupe des propriétaires de centrales CANDU un soutien en recherche et développement, les Laboratoires nucléaires contribuent à la réalisation de son mandat, soit s'assurer que la technologie CANDU qu'utilisent les centrales canadiennes demeure sécuritaire et conforme aux exigences en matière de permis et de conception. Les produits tirés de telles activités ont atteint 26 millions de dollars en 2011–2012 (25 millions de dollars en 2010–2011).

Marge
La marge brute a augmenté de 17 millions de dollars en 2011–2012, pour s'établir à 32 millions de dollars. Cette augmentation provient essentiellement de la hausse des produits dont il est fait mention ci-dessus et, plus particulièrement, de ceux tirés d'une production accrue d'isotopes.

Recouvrement de coûts auprès de tiers
Les Laboratoires nucléaires gèrent, sur une base de recouvrement de coûts, les déchets historiques au nom de Ressources naturelles Canada par voie du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et du Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope. Ces activités contribuent à assurer une saine gérance environnementale pour le Canada. Ressources naturelles Canada a octroyé un financement de 17 millions de dollars en 2011–2012 aux fins des activités de ces deux bureaux. Ce financement a représenté 3 millions de dollars de plus qu'en 2010–2011. En outre, un financement sous forme de recouvrement de coûts de 1 million de dollars a été reçu en 2011–2012 en guise de soutien à d'autres initiatives.

Charges opérationnelles
Les charges opérationnelles des Laboratoires nucléaires ont totalisé 380 millions de dollars, contre 370 millions de dollars en 2010–2011. Leur augmentation peut être attribuée aux charges engagées aux fins du déménagement du siège social et des services d'entreprise d'EACL de Mississauga à Chalk River après la vente des Opérations commerciales.

Perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires
Les Laboratoires nucléaires ont inscrit une perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires de 311 millions de dollars en 2011–2012, contre une perte nette de 324 millions de dollars en 2010–2011. La diminution de la perte nette a découlé de l'élargissement des marges, ce qui a été atténué par la hausse des charges opérationnelles, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Financement du démantèlement
Les Laboratoires nucléaires ont reçu un financement eu égard au Programme des responsabilités nucléaires héritées, lequel est financé par le gouvernement du Canada et vise la prise en charge des responsabilités fédérales associées aux bâtiments excédentaires, aux déchets hérités et à la contamination environnementale.

Le financement constaté au cours de l'exercice s'est situé à 137 millions de dollars, contre 126 millions de dollars l'exercice précédent. Les charges connexes ont réduit le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets. La hausse des charges depuis l'exercice précédent est en grande partie attribuable aux coûts de traitement des déchets hors des emplacements, à l'accroissement des investissements dans les installations habilitantes ainsi qu'au démantèlement et à la démolition des bâtiments excédentaires sur les lieux.

Les charges de démantèlement des laboratoires de Whiteshell se composent des coûts opérationnels du site ainsi que de ceux des projets de démantèlement. Les charges engagées à Whiteshell ont elles aussi augmenté depuis l'exercice précédent en raison de coûts de construction d'un bâtiment de stockage modulaire en surface blindé pour l'entreposage de déchets radioactifs de faible activité.

Les charges engagées aux fins des installations habilitantes ont légèrement dépassé celles de l'exercice précédent en raison de nouveaux investissements dans la construction d'installations d'entreposage des déchets, notamment un bâtiment de conditionnement et d'entreposage du combustible qui permet de mieux gérer les déchets de combustible.

Charges de démantèlement
La charge relative à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres est passée de 484 millions de dollars l'exercice précédent à 1 368 millions de dollars en 2011–2012.

Sa hausse a résulté principalement du fait que la provision pour démantèlement et gestion des déchets a augmenté sensiblement afin de rendre compte du nouveau taux d'actualisation qui a servi à calculer le passif connexe.

Il s'agit d'une charge hors trésorerie et elle reflète le taux moins élevé en vigueur à la fin de l'exercice qui a été utilisé pour actualiser le montant estimatif des coûts futurs de démantèlement et de gestion des déchets. Le changement du taux d'actualisation n'a eu aucune incidence sur le financement pour 2011–2012.

Au cours de cet exercice, les charges financières se sont établies à 150 millions de dollars, ce qui tient essentiellement compte de la désactualisation de la provision pour démantèlement et gestion des déchets (charge de désactualisation), et ont été identiques à celles de 2010–2011 qui, elles aussi, avaient été de 150 millions de dollars.

Passif lié au démantèlement en 2011–2012

5 679 M$

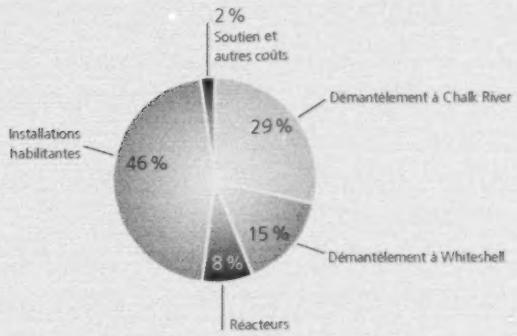

Perspectives
Les Laboratoires nucléaires poursuivront divers programmes qui s'harmonisent aux secteurs de résultats qu'a établis le gouvernement du Canada afin de servir les intérêts des Canadiens. L'entreprise s'assurera que les Canadiens et le reste du monde bénéficient des retombées positives de la science et de la technologie nucléaires sur le plan de l'énergie, de la santé, de l'environnement et de l'économie, et ce, de façon sûre et sécuritaire.

Priorités et résultats attendus en 2012–2013
Les Laboratoires nucléaires s'efforceront encore d'atteindre les objectifs prioritaires à court terme du gouvernement du Canada, soit participer au Plan d'action pour la réduction du déficit, stimuler l'innovation des entreprises et rehausser la sûreté et la sécurité de la population. Pour réaliser ces objectifs, les Laboratoires nucléaires continueront de tout mettre en œuvre pour respecter, voire dépasser, ses engagements aux termes des programmes et chercheront à rehausser l'orientation, l'efficacité et l'efficience d'EACL en faisant ce qui suit :

- Mettre l'accent sur les priorités d'EACL en matière de science et de technologie.
- Instaurer une gouvernance des programmes empreinte de rigueur.
- Accroître la productivité.
- Stimuler l'innovation des entreprises.
- Miser sur la collaboration.
- Améliorer la gestion, sur plusieurs exercices, de la réfection de l'infrastructure.

En outre, des projets portant expressément sur la sécurité, les activités, l'innovation et la restructuration d'EACL seront menés. Le respect des engagements aux termes des programmes financés et l'atteinte des objectifs de performance financière feront également l'objet d'une attention particulière.

Opérations commerciales (activités abandonnées)

Bureau de clôture

Objectifs en 2011–2012

Par suite de la vente des Opérations commerciales d'EACL le 2 octobre 2011, les objectifs fixés à leur égard ont été revus de sorte à refléter ceux des activités abandonnés de cette entité à la date de leur vente.

- Gérer efficacement le contrat de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. en vue de la réalisation du reste des engagements aux termes des projets de prolongation de la vie utile.
- Régler avec efficacité et efficience les réclamations et litiges en cours découlant des travaux des Opérations commerciales avant leur cession.

Priorités en 2011–2012

- Parachever deux projets de prolongation de la vie utile.
- Établir le Bureau de clôture et le doter en personnel afin d'assurer une gestion et une supervision efficaces et efficientes des contrats de sous-traitance conclus avec Candu Énergie inc. ainsi que des engagements des Opérations commerciales abandonnées qui ont été conservés.

Mesures en 2011–2012	*Principales réalisations et progrès en 2011–2012*
• Réaliser les deux projets en respectant la plus récente estimation des charges. • Se préparer en vue de l'arrêt du réacteur de Gentilly-2 en appliquant les leçons tirées de projets antérieurs.	• Par l'entremise du sous-traitant d'EACL, Candu Énergie inc., la quasi-totalité des travaux majeurs à exécuter aux réacteurs des unités 1 et 2 de Bruce A (le projet de retubage de Bruce) en Ontario ont été effectués. • EACL et son sous-traitant, Candu Énergie inc., ont mené à terme la majorité des travaux d'envergure à effectuer à la centrale nucléaire Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, et ont continué de travailler en étroite collaboration avec son propriétaire, Énergie NB, afin de parachever ce projet. • Les activités de préparation du projet de retubage et de remise à neuf se sont poursuivies à Gentilly-2 en vue de l'arrêt de cette centrale que prévoit Hydro-Québec.

Revue financière

	Résultats réels	
(en millions de dollars)	**2011–12**	2010–11
	$	$
Produits		
Prolongation de la vie utile des réacteurs	**223**	324
Services	**55**	122
Total des produits	**278**	446
Marge brute		
Prolongation de la vie utile des réacteurs	**8**	(130)
Services	**23**	38
Marge brute totale	**31**	(92)
Charges opérationnelles	**126**	155
Perte nette avant les crédits parlementaires et les charges de restructuration	**(96)**	(247)
Charges de restructuration et de dépréciation	**40**	—
Perte nette avant les crédits parlementaires	**(136)**	(247)

Produits

En 2011–2012, les produits tirés des projets de prolongation de la vie utile de réacteurs ont diminué, passant de 324 millions de dollars l'exercice précédent à 223 millions de dollars. Une part importante de leur baisse a découlé de la diminution progressive des activités du projet de retubage de Bruce et à la démobilisation relative au projet de retubage de Wolsong achevé au début de 2011–2012. De plus, les produits ont diminué au cours de l'exercice à l'étude en raison d'ajustements visant à refléter les modalités du contrat de sous-traitance avec Candu Énergie inc. en vue du respect du reste des obligations contractuelles d'EACL en matière de prolongation de la vie utile.

En 2011–2012, les produits générés par le secteur Services ont fléchi de 67 millions de dollars en regard de l'exercice précédent, ce qui a découlé surtout de sa vente à Candu Énergie inc. en octobre 2011.

Marge brute

En 2011–2012, la marge brute générée par les activités de prolongation de la vie utile a dépassé de 138 millions de dollars celle de l'exercice précédent. Cette augmentation a découlé surtout des nouvelles estimations, comptabilisées l'exercice précédent, des coûts d'achèvement de projets de prolongation de la vie utile qui avaient posé des problèmes techniques, entraînant ainsi des retards dans les travaux. De plus, le coût des ventes de l'exercice à l'étude a été moins élevé qu'il y a un an puisqu'une partie des coûts engagés en 2011–2012 avait déjà été portée en résultat et constatée au bilan en tant que provision pour pertes sur contrat. Ces incidences sur la mage brute ont été atténuées par l'ajustement apporté en 2011–2012 afin de rendre compte des modalités du contrat de sous-traitance conclu avec Candu Énergie inc. en vue de l'achèvement des projets de prolongation de la vie utile d'EACL.

En 2011–2012, la marge brute du secteur Services s'est comprimée de 15 millions de dollars en raison de sa vente à Candu Énergie inc.

Charges opérationnelles

Au cours de l'exercice à l'étude, les charges opérationnelles ont diminué de 29 millions de dollars, se chiffrant à 126 millions de dollars, comparativement à 155 millions de dollars en 2010–2011. Cette diminution est imputable au recul des charges opérationnelles lié à la vente des Opérations commerciales. Ce facteur a été atténué par l'accroissement, dans les deux premiers trimestres de 2011–2012, des charges opérationnelles qu'a causé l'intensification des activités menées dans le cadre du programme de développement de l'EC6 ainsi que par la hausse des coûts des activités de commercialisation de nouveaux réacteurs.

Perte nette

Pour l'exercice à l'étude, la perte nette avant les crédits parlementaires et les charges de restructuration s'est établie à 96 millions de dollars, contre 247 millions de dollars l'exercice précédent. Sa diminution est essentiellement attribuable aux variations des produits et de la marge brute indiquées dans cette section et est présentée déduction faite des ajustements des produits et des charges découlant du contrat de sous-traitance intervenu avec Candu Énergie inc. ainsi que de la hausse, d'un exercice à l'autre, des frais de développement de produits qui ont été engagés.

Perspectives

Le Bureau de clôture d'EACL continuera de veiller à la réalisation efficace des travaux requis par les engagements des Opérations Commerciales (activités abandonnées) et de gérer les bonnes relations qu'EACL entretient avec son sous-traitant, Candu Énergie inc., ainsi qu'avec ses clients.

Prolongation de la vie utile

Il est prévu que les produits des Opérations commerciales (activités abandonnées) diminueront en 2012–2013 puisque les projets menés à Point Lepreau et à Bruce sont terminés.

Soutien du gouvernement du Canada

Les Opérations commerciales (activités abandonnées) auront toujours besoin du financement du gouvernement du Canada en 2012–2013 pour pouvoir gérer les responsabilités liées aux projets de prolongation de la vie utile dont elles doivent encore s'acquitter.

Priorités et résultats attendus en 2012–2013

En 2012–2013, le Bureau de clôture se concentrera sur les priorités et résultats attendus suivants :

- Gérer les contrats de sous-traitance conclus avec Candu Énergie inc. en vue de mener à terme les projets existants de prolongation de la vie utile.
- Effectuer les travaux commerciaux et juridiques qu'exige le règlement des réclamations et des litiges en cours associés aux Opérations commerciales (activités abandonnées).
- Réaliser les résultats attendus et les objectifs en matière de performance financière des programmes de l'entreprise et des projets commerciaux.

Flux de trésorerie consolidés et fonds de roulement

(en millions de dollars)	Résultats réels 2011–12	2010–11
	$	$
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	56	10
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(40)	(39)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Augmentation (diminution)	16	(29)
Solde à l'ouverture de l'exercice	19	48
Solde à la clôture de l'exercice	35	19

La situation de trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice s'établissait à 35 millions de dollars, ayant augmenté de 16 millions de dollars par rapport à celle de 19 millions de dollars un an plus tôt.

Activités opérationnelles
Les activités opérationnelles ont généré des entrées nettes de trésorerie de 56 millions de dollars en 2011–2012, contre 10 millions de dollars l'exercice précédent. L'augmentation a découlé principalement de la diminution des paiements en trésorerie aux fournisseurs, ce qui a été atténué par la baisse des sommes reçues de clients et des crédits parlementaires.

Activités d'investissement
Les activités d'investissement ont exigé des sorties nettes de trésorerie de 40 millions de dollars (39 millions de dollars en 2010–2011), ce qui est essentiellement imputable aux charges engagées pour le Projet Nouveau Départ.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre normal de ses activités, EACL conclut les arrangements hors bilan décrits ci-après.

Garanties bancaires et lettres de crédit de soutien
Ces instruments sont utilisés en lien avec les garanties de bonne exécution accordées pour les contrats importants. En règle générale, les garanties portent sur l'exécution de projets et la fabrication de produits, de même que sur les paiements anticipés. EACL garantit également que certains projets seront terminés dans un délai précis et, si elle n'honore pas ses obligations, elle s'engage à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires. Le montant total qu'elle pourrait devoir verser en dommages-intérêts extrajudiciaires (60 millions de dollars) et au titre des garanties (150 millions de dollars) se chiffrait à 210 millions de dollars en mars 2012 (309 millions de dollars en 2010–2011). La direction a évalué l'incidence des dommages-intérêts extrajudiciaires sur les projets de prolongation de la vie utile en cours et en a tenu compte dans le calcul des passifs figurant dans les états financiers.

Après le 31 mars 2012, un montant de 75 millions de dollars a été prélevé par un client d'EACL au titre d'une garantie d'exécution à l'égard d'un des projets de prolongation de la vie utile d'EACL, comme il est mentionné à la note 29 b) afférente aux états financiers consolidés au 31 mars 2012.

Ententes d'indemnisation
Ces ententes font partie des modalités contractuelles habituelles qui sont imposées à des contreparties à des opérations, telles celles qui prennent part à des ententes de service et des contrats de vente et d'achat. Aux termes de ces ententes d'indemnisation, EACL pourrait être tenue d'indemniser les contreparties pour des coûts engagés à la suite de certains événements. En raison de la nature de ces ententes d'indemnisation, EACL ne peut, de manière raisonnable, estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de payer.

Gestion des risques et incertitudes

EACL est consciente que la gestion des risques fait partie intégrante d'une bonne planification stratégique et d'une saine gouvernance. Le comité d'audit du conseil d'administration est chargé de superviser la gestion des risques d'EACL. Le chef de la direction doit rendre compte au conseil d'administration de toutes les activités de prise de risque ainsi que des programmes de gestion des risques. Les auditeurs internes et les auditeurs indépendants de la Société font directement rapport au comité d'audit conformément aux meilleures pratiques en ce domaine. EACL a instauré des processus afin de faciliter la divulgation des actes répréhensibles à l'échelle de l'entreprise.

EACL est en voie de revoir ses pratiques de gestion des risques afin de les adapter à la nouvelle réalité commerciale qu'a créée le dessaisissement de certaines activités. Les pratiques actuelles seront peaufinées en fonction de celles jugées les meilleures, dont la nouvelle norme internationale de gestion des risques (ISO-31000), des recommandations du Conseil du Trésor et de l'intégration de l'ensemble des activités. Cet exercice se traduira par des appréciations des risques plus fréquentes, par la plus grande transparence des risques que pose chaque secteur, par la présentation d'informations plus exhaustives et par une surveillance accrue des nouveaux risques.

EACL a classé ses risques selon les catégories suivantes :

Structure des risques d'EACL

Catégories de risques

Liquidité	**Non-exécution**	**Technologie**	**Chaîne d'approvisionnement**	**Ressources humaines**
Permis	**Conformité**	**Marché**	**Interruption des activités**	**Sécurité**

INCIDENCE

Finances	**Sécurité**	**Qualité**	**Réputation**

Par suite de la vente de ses Opérations commerciales vers le milieu de l'exercice, EACL a constaté qu'il lui fallait repenser sa méthode de classement, d'analyse et de gestion des risques en vue des exercices à venir. Dans le cadre de son examen et de l'amélioration des pratiques de gestion des risques dont il est fait mention ci-dessus, EACL analyse la possibilité de modifier ses catégories de risque afin de mieux cerner ceux auxquels elle est exposée en tant qu'entité autonome du secteur des sciences et de la technologie. Concurremment, il y aura une période de transition durant laquelle elle devra encore se préoccuper des risques gérés par son Bureau de clôture.

Liquidité

Le risque de liquidité a trait à la capacité d'EACL de financer ses projets d'amélioration des immobilisations, de saisir les occasions de croissance ainsi que d'honorer ses engagements contractuels et ses obligations en matière de conformité à la réglementation.

Financement à long terme du gouvernement du Canada

L'un des principaux risques auxquels est confrontée la Société est lié à l'accès continu à des sources de financement lui permettant de maintenir ses capacités nucléaires du Canada en toute sécurité.

Besoins en fonds de roulement

Contrats importants des Opérations commerciales (activités abandonnées)

Une partie des produits commerciaux d'EACL provient toujours de projets de prolongation de la vie utile. Les activités de gestion de projets en sous-traitance peuvent, de leur conception à leur achèvement, s'étendre sur plusieurs années. De tels projets sont complexes et la durée des négociations fait qu'il est difficile de respecter les dates estimatives indiquées aux contrats, ce qui peut influer fortement sur les besoins en fonds de roulement. EACL réduit ce risque en négociant des contrats qui assurent le maintien de flux de trésorerie positifs tout au long des projets.

Fonds liés à l'eau lourde

Aux termes d'une entente avec le gouvernement du Canada, EACL doit lui remettre une partie des fonds liés à l'eau lourde. Cependant, EACL conserve actuellement le produit annuel de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde et s'en sert pour combler ses besoins opérationnels. Si ce produit devait être remis au gouvernement du Canada, une nouvelle source de financement à long terme serait requise.

Retards de paiement

La situation de trésorerie d'EACL peut être fortement touchée par le moment des paiements liés à ses grands projets et est tributaire d'un ensemble d'activités commerciales. Ces paiements doivent être versés à la réalisation d'étapes et, en cas de retard ou de conflit, ils peuvent être retenus, mais le projet peut se poursuivre. La Société atténue ce risque en négociant une structure de paiement appropriée pour les contrats, mais sur le plan opérationnel, elle a besoin de mécanismes de financement souples afin de réduire davantage ce risque.

Coûts opérationnels et coûts des immobilisations
EACL gère des projets de grande envergure dont les coûts sont susceptibles d'augmenter et qui, par conséquent, peuvent réduire fortement son fonds de roulement. EACL a toujours exercé ses activités en ayant davantage de passifs courants que d'actifs courants et en comblant ses besoins à court terme par du financement.

Non-exécution
Le risque de non-exécution se rapporte au respect des exigences contractuelles, des budgets, des calendriers ainsi que des attentes des parties prenantes.

La gestion du reste des grands projets des Opérations commerciales (activités abandonnées) d'EACL comporte des risques importants, notamment le fait de devoir s'assurer que ses sous-traitants les exécutent conformément aux exigences contractuelles des clients et que les changements découlant de facteurs économiques ou de décisions du gouvernement du Canada sont gérés. Le non-respect des exigences contractuelles peut avoir des conséquences juridiques et financières. En outre, les produits et les services peuvent nécessiter des garanties particulières ou une approbation d'achèvement, ce qui pourrait éventuellement entraîner des coûts imprévus.

EACL gère ce risque au moyen de procédures de contrôle des projets, d'un examen rigoureux des contrats ainsi que d'une surveillance et d'une évaluation continues de l'avancement des travaux. De plus, le maintien d'une couverture d'assurance appropriée pour divers aspects d'un projet ainsi que l'établissement de bonnes relations avec les parties prenantes concernées constituent des composantes clés d'un processus efficace de gestion de projets.

Deux des projets de prolongation de la vie utile d'EACL devraient être parachevés en 2012–2013 et, un troisième, soit celui du retubage de Gentilly-2, en est à l'étape de préparation en vue de l'arrêt prévu du réacteur. Des stratégies ont été mises en place afin d'atténuer les risques connus, le sous-traitant appliquera les leçons tirées des projets passés et EACL a resserré sa surveillance du projet. Elle reste déterminée à respecter ses engagements contractuels.

Le Projet Nouveau Départ et le Programme des responsabilités nucléaires héritées sont assujettis au risque de non-exécution. À l'instar de tout projet, il y a un risque que ces projets connaissent des retards ainsi que des problèmes touchant la chaîne d'approvisionnement ou l'accès en temps opportun à des ressources humaines. Ces risques sont atténués par l'application de pratiques exemplaires en gestion de projets et de méthodes de gestion des risques qui ont été perfectionnées, de même que par l'importance accrue qui est accordée à l'externalisation de la fonction d'approvisionnement.

Chaîne d'approvisionnement
Le risque inhérent à la chaîne d'approvisionnement se rapporte à l'accès à des fournisseurs compétents pouvant favoriser les activités d'EACL, de même qu'aux arrêts de travail et au non-respect, de la part d'autres sous-traitants ou fournisseurs, de leurs obligations contractuelles.

EACL doit pouvoir compter sur sa chaîne d'approvisionnement pour pouvoir remplir ses propres engagements contractuels. Dans le cas des contrats commerciaux d'importance, l'instabilité de l'approvisionnement peut entraîner des sanctions contractuelles, des conséquences juridiques et des coûts susceptibles de réduire les marges dégagées par les projets et d'affaiblir la situation financière d'EACL.

EACL fait également appel à des tiers sous-traitants pour l'exécution de certains travaux. Par conséquent, des problèmes quant à la performance de ces tierces parties peuvent compromettre sa capacité à mener à bien un projet et à atteindre la rentabilité prévue. EACL gère ces risques en établissant des alliances stratégiques, en suivant des procédures rigoureuses de gestion et d'approvisionnement et en exigeant des garanties d'exécution.

Une solide chaîne d'approvisionnement est en place au Canada grâce à l'Association des industries CANDU. EACL continue de la consolider en améliorant ses capacités organisationnelles de façon à s'assurer qu'un approvisionnement concurrentiel est accessible à l'échelle mondiale.

Ressources humaines
Ce risque a trait aux interruptions de travail, à l'accès à des ressources compétentes dans divers emplacements et au maintien de niveaux adéquats de personnel qualifié de sorte à répondre aux besoins des clients et à faire progresser les capacités technologiques.

D'imposantes ressources sont nécessaires pour exécuter le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, le Projet Nouveau Départ, le Programme des responsabilités nucléaires héritées et les projets de prolongation de la vie utile en cours. Le risque lié aux ressources humaines découle de l'augmentation de la demande de personnel dans l'industrie nucléaire mondiale et de l'évolution des effectifs scientifiques et techniques à l'échelle du secteur. Des ressources humaines insuffisantes et des compétences techniques déficientes pourraient entraver l'atteinte des objectifs commerciaux d'EACL et des résultats financiers escomptés.

Afin d'atténuer ces risques, EACL s'efforce d'améliorer ses processus de planification et d'expansion des ressources et favorise le perfectionnement du personnel dans les disciplines techniques et les fonctions de gestion clés. EACL a mis sur pied des programmes de formation intégrés, a tissé des liens avec des établissements postsecondaires dans le but d'encourager les étudiants à embrasser une carrière dans l'industrie nucléaire, a établi des relations avec des partenaires qui présentent des habiletés complémentaires et recrute activement dans tous les domaines afin de s'assurer d'avoir suffisamment de ressources qualifiées pour pouvoir respecter ses engagements.

Permis

Ce risque a trait à l'obtention et au maintien des permis des installations et des nouvelles technologies nucléaires. La rigueur des exigences en matière de permis favorise une exploitation sûre et sécuritaire des installations nucléaires au Canada, mais a également pour effet de prolonger le calendrier d'exécution des projets et d'accroître les coûts réglementaires et administratifs qui s'y rapportent.

Les installations de Chalk River et de Whiteshell appartenant à EACL nécessitent l'obtention de permis d'exploitation. L'incapacité d'EACL à obtenir des permis pour de nouvelles technologies ou des technologies existantes nuirait fortement à ses perspectives commerciales. EACL atténue le risque lié aux permis en surveillant de près et de manière continue toutes les activités concernant l'obtention des permis.

En octobre 2011, la CCSN a approuvé la demande de prorogation, jusqu'en octobre 2016, du permis des laboratoires de Chalk River. Le nouveau permis exige la mise à niveau de programmes nucléaires spécifiques afin d'assurer la conformité aux exigences réglementaires, lesquelles sont en constante évolution.

Aux termes du nouveau permis, des améliorations doivent être apportées aux installations ainsi qu'aux programmes de soutien à l'exploitation du réacteur NRU. D'importants investissements dans les programmes et les installations nucléaires d'EACL à Chalk River sont requis afin de réduire les risques opérationnels et commerciaux ainsi que celui lié aux permis. Le gouvernement du Canada octroiera, par voie du Projet Nouveau Départ et du Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes, des fonds en 2012–2013 afin que les améliorations requises puissent être apportées.

Conformité

Le risque lié à la conformité a trait au respect continu des lois, des règlements et des normes en vigueur.

Lois et règlements applicables aux installations et aux technologies nucléaires

EACL est assujettie à une réglementation stricte dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de l'environnement. Le non-respect de cette réglementation pourrait se traduire par des sanctions financières importantes et, à terme, par le retrait de permis, ce qui nuirait à la capacité d'EACL d'exploiter ses installations nucléaires.

EACL gère ce risque en évaluant et en assurant sa conformité à l'ensemble des normes d'assurance de la qualité technique applicables au pays et à l'étranger ainsi qu'aux dispositions pertinentes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements.

EACL a mis sur pied plusieurs programmes de conformité qui visent expressément la mise en œuvre de processus de diligence raisonnable et le déploiement des ressources nécessaires au respect de l'ensemble des lois et règlements pertinents.

Capacité des installations de recherche

Les Laboratoires nucléaires d'EACL exploitent d'importantes installations, notamment des réacteurs, des circuits expérimentaux, des installations blindées et des usines de gestion des déchets. Ces installations servent à la recherche et au soutien des activités commerciales, dont la production d'isotopes, et sont assujetties aux lois et règlements applicables concernant la sûreté et les questions environnementales.

EACL s'efforce de gérer les risques liés à la sûreté et à l'environnement que posent ses installations grâce à son système de gestion de la sûreté, qui comprend de nombreux contrôles de programmes, dont des audits et des examens rigoureux de la sûreté. Si une lacune est détectée, des plans prévoyant les mesures correctives nécessaires sont mis en œuvre. Ces contrôles fournissent l'assurance que toutes les lois et tous règlements applicables sont respectés.

Un plan de mise en œuvre intégrée favorise une exploitation sécuritaire continue tout au long de la durée des permis, soit cinq ans. Comme c'est le cas pour tout équipement technologique vieillissant, il devient plus difficile d'assurer l'exploitation fiable du réacteur NRU. Un programme rigoureux d'entretien et de surveillance du système a été instauré afin de réduire les risques de panne.

L'infrastructure des installations de Chalk River d'EACL est âgée et pose divers risques et dangers. Au cours de l'exercice, du financement a été obtenu pour le Projet Nouveau Départ, qui est un plan à long terme conçu spécifiquement pour assurer l'exploitation sécuritaire et viable de l'emplacement de Chalk River. L'exécution de ce plan est conditionnelle à la reconduction du financement du gouvernement.

Marché

Le risque de marché résulte de divers facteurs, tels que la concurrence, la stabilité politique, l'acceptation par le public et le crédit consenti à des tiers.

Cycles décisionnels et taille des concurrents

L'un des principaux risques commerciaux auxquels est exposée l'industrie nucléaire est la longueur du cycle décisionnel pour les nouveaux projets d'envergure. En outre, la demande de produits et de services d'EACL varie en fonction de facteurs tels que les percées technologiques, la conjoncture économique, les tendances sociales et les initiatives relevant des politiques gouvernementales.

Afin de réduire au minimum les risques que pose la concurrence, EACL forge de nouvelles alliances commerciales stratégiques, met en marché des technologies nouvellement mises au point et gère avec soin sa gamme de produits existante. En ce qui a trait aux ressources humaines, EACL a mis en œuvre des programmes visant à maintenir et à accroître ses compétences de base de façon à favoriser l'atteinte de ses objectifs et à lui permettre de saisir les occasions d'affaires.

En 2011–2012, EACL a établi de nouvelles alliances commerciales et technologiques stratégiques afin d'accroître sa présence à l'échelle mondiale. Ces alliances lui permettent de répondre plus aisément aux besoins technologiques et commerciaux de sa clientèle internationale.

Perception du public quant à la technologie nucléaire

La perception du public constitue un risque qui pourrait perturber les activités nucléaires d'EACL et entraver l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

En mars 2011, un tremblement de terre d'une magnitude de 9,0 et un tsunami ont frappé le Japon et la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi. En 2012, l'incident a continué d'attirer l'attention des médias et du public du monde entier. EACL a immédiatement réagi en prenant des mesures pour surveiller et analyser les événements et en collaborant avec les organismes de réglementation canadiens et internationaux, les organismes nucléaires et les clients afin d'appliquer, au besoin, les leçons tirées de la situation au Japon.

EACL a consacré d'importantes ressources à l'examen de ses plans et procédures d'urgence afin de s'assurer qu'elle serait en mesure de faire face à des événements semblables et de rassurer la CCSN et la population en ce sens. Les analyses effectuées au cours du dernier exercice ont confirmé que la sécurité de ses laboratoires de Chalk River serait adéquate advenant des événements externes d'une extrême gravité. Cherchant sans cesse à rehausser la sécurité de ses installations, EACL est en voie d'instaurer des mesures complémentaires d'amélioration de la conception et des procédures.

EACL participe toujours aux examens menés par la CCSN et par d'autres agences et organismes internationaux. Ces examens permettent d'établir, et ce, avec transparence et reddition de comptes, tout perfectionnement susceptible de bonifier la technologie nucléaire.

Toutes les conséquences de ces événements sur la réputation d'EACL et de l'industrie nucléaire mondiale n'étaient pas encore connues à la clôture de l'exercice. Toutefois, les analyses et les leçons apprises se traduiront par une sécurité accrue, ce qui pourrait apaiser les préoccupations du public à l'égard de cette technologie.

En règle générale, si la perception du public était négative, cela pourrait amener EACL à reporter certaines activités commerciales ou à y mettre un terme et pourrait entacher sa réputation. Au Canada, les consultations publiques sont une étape obligatoire du processus d'évaluation environnementale. Les évaluations environnementales liées à l'énergie nucléaire sont généralement entreprises par la CCSN dans le cadre de son processus d'octroi des permis.

EACL atténue ce risque grâce à des programmes d'information proactifs qui renseignent la population sur les mesures de sécurité et les risques associés aux activités nucléaires. De plus, EACL et les organisations auxquelles elle est affiliée, dont l'Association nucléaire canadienne, informent la population sur les bienfaits de l'énergie nucléaire par divers canaux et réalisent des sondages pour connaître l'opinion publique.

Afin de rappeler au public qu'elle accorde la priorité absolue à la santé et à la sécurité de ses salariés et de la population canadienne ainsi qu'à la protection de l'environnement, EACL a créé un conseil de gérance de l'environnement dont le

mandat est d'améliorer les communications avec les principaux intéressés et les collectivités vivant à proximité de ses installations de Chalk River, en Ontario. La Société a également rehaussé son processus de divulgation publique volontaire des incidents liés aux laboratoires de Chalk River, notamment en ce qui concerne les émissions courantes et les situations ou incidents non routiniers qui peuvent survenir de temps à autre.

Les procédures de communication qui ont été améliorées reflètent également la mise en œuvre de politiques visant le comportement et l'éthique en affaires, l'élaboration de plans de reprise des activités, la promotion de la transparence et la mise en place d'une saine gouvernance d'entreprise.

Approvisionnement en isotopes

En juin 2009, EACL a interrompu l'exploitation des installations de production d'isotopes, y compris les réacteurs MAPLE, les plaçant en mode d'arrêt prolongé. La CCSN a octroyé un permis en mars 2010 pour officialiser l'état des installations. Des procédures judiciaires intentées par MDS (Canada) Inc. contre EACL et le gouvernement du Canada sont actuellement en instance relativement à ces installations. Il était impossible de déterminer les obligations qui pourraient découler de ces procédures au moment de la publication du présent rapport.

Interruption des activités

EACL est assujettie aux risques découlant de l'interruption des activités. Ces risques découlent de nombreuses situations, notamment en cas de non-conformité aux obligations imposées par la réglementation, de conflit de travail, d'incendie, de mauvais temps et de défaillance, ou d'autres événements associés aux installations et aux activités commerciales. EACL atténue ces risques en recourant à un système de gestion exhaustif et en menant régulièrement des audits.

L'exploitation continue des installations d'EACL repose sur un programme prudent d'entretien de l'équipement et des installations. Le NRU est un réacteur qui, après plus de 50 ans d'exploitation, a largement dépassé sa durée de vie prévue. Le Projet Nouveau Départ et le Programme de fiabilité de l'approvisionnement en isotopes d'EACL ont été instaurés afin de renouveler les installations, de moderniser l'équipement et de rehausser les compétences du personnel, notamment en ce qui a trait au réacteur NRU. Ces projets permettront de réduire les risques de défaillance du NRU et des autres installations du site.

Sécurité

Le risque de sécurité a trait au risque que survienne une infraction à la sécurité dans un site ou une installation, ou à l'égard d'un bien corporel, d'un membre du personnel ou d'informations appartenant à EACL.

La technologie et les installations nucléaires sont assujetties à des risques de sécurité plus importants que la moyenne. Une infraction à la sécurité pourrait entraîner le transfert non autorisé d'une technologie, la divulgation de renseignements confidentiels ou des torts aux salariés. Un tel incident pourrait également avoir des conséquences sur la sûreté dans les centrales nucléaires, ce qui pourrait remettre en question les permis délivrés à EACL pour ses activités nucléaires et entraver sa capacité à maintenir sa compétitivité.

EACL atténue ce risque par la mise en œuvre de mesures de sûreté strictes et le maintien de procédures opérationnelles et de contrôles rigoureux.

Répercussions des risques

Les risques précités peuvent nuire à EACL à divers degrés et entraîner une hausse des coûts ou restreindre sa capacité d'exploiter ses installations et d'exécuter ses contrats en raison de problèmes touchant la sûreté ou la qualité du travail effectué. Tous ces risques sont susceptibles de miner la réputation d'EACL au sein de l'industrie.

Changements de méthodes comptables

Adoption des IFRS au Canada

Par suite de modifications du champ d'application des Normes comptables pour le secteur public qu'a approuvées le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») en octobre 2009, EACL était tenue de choisir entre les IFRS et les Normes comptables pour le secteur public comme référentiel comptable le plus approprié pour l'exercice 2012 et par la suite. Étant donné la vocation commerciale de certaines de ses activités, EACL a déterminé que les IFRS étaient plus appropriées.

Ainsi et en date du 1er avril 2011, ses états financiers ont été établis selon les IFRS. Les états financiers de l'exercice 2011–2012 renferment des chiffres comparatifs, et le bilan d'ouverture au 1er avril 2010 à été retraité conformément aux IFRS. L'écart cumulatif entre le bénéfice net selon les PCGR du Canada antérieurs et celui calculé en vertu des IFRS et ayant trait aux activités avant le 1er avril 2010 à été comptabilisé en tant qu'ajustement du solde des capitaux propres négatifs le 1er avril 2010.

Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Ce qui suit indique les normes et les modifications aux normes existantes que le Conseil des normes comptables internationales a publiées et qui ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation d'actifs et de passifs financiers et doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est autorisée.
- IFRS 10, *États financiers consolidés*, (« IFRS 10 ») et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, (« IFRS 12 »). L'IFRS 10 remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et établit les principes permettant de déterminer dans quelles circonstances une entité exerce un contrôle sur d'autres entités. L'IFRS 12 décrit en détail les exigences en matière d'informations à fournir à l'égard de tout type d'intérêt dans d'autres entités, notamment dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc. Ces normes doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais peuvent l'être par anticipation si elles le sont au même moment.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur ainsi que les exigences en matière d'informations à fournir selon les IFRS. Cette norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais son application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigent des entités qu'elles regroupent les composantes des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassées ultérieurement dans le résultat net. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, abolissent la méthode du « corridor », méthode selon laquelle la constatation des écarts actuariels pouvait être reportée, simplifient la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et rehaussent les exigences en matière d'informations à fournir sur ces régimes. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers*, visent à resserrer les exigences relatives aux informations à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications.

Méthodes et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Constatation des produits

Une importante partie des produits d'EACL provient de contrats à long terme. Ces produits sont constatés aux termes de la méthode du pourcentage d'avancement, selon laquelle les produits sont comptabilisés à mesure que les coûts connexes sont engagés et en fonction du total des coûts contractuels estimés. Le processus d'estimation est adapté en fonction de l'évolution des circonstances et des faits nouveaux. Par conséquent, les révisions des estimations des coûts et des produits sur la durée des contrats sont prises en compte dans la période au cours de laquelle elles deviennent nécessaires. En outre, les pertes sur les contrats à long terme sont constatées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées et se fondent sur l'excédent prévu des coûts des contrats sur les produits qui y sont rattachés. Ces pertes sont comptabilisées comme élément du coût des ventes.

Dépréciation des actifs

EACL soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation à chaque date de clôture ou lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs attendus sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les flux de trésorerie futurs non actualisés attendus rendent compte des meilleures estimations de la direction, et tout changement à ces estimations pourrait influer fortement sur la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimative. Par suite de son examen, EACL a déterminé que la valeur comptable de certains actifs non courants n'était pas recouvrable et dépassait leur juste valeur. Par conséquent, ces actifs ont été dépréciés, tel qu'il est décrit aux notes 10 et 11 afférentes aux états financiers consolidés.

Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés à titre d'actif à long terme étant donné que le délai requis pour les ventes futures de réacteurs dépasse une année. Une provision a été constituée au titre de la détritiation et de la reconcentration de ces stocks.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires qui ne sont pas accordés sous forme de capital d'apport sont comptabilisés à titre de financement au cours de l'exercice où ils sont octroyés, sauf dans les cas suivants :

- les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées;
- les crédits affectés aux activités opérationnelles sont comptabilisés à titre de financement dans le compte de résultat à mesure que les coûts sont engagés;
- les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles sont différés et amortis de la même façon que les actifs en cause. Le solde du financement différé pour les immobilisations s'établissait à 192 millions de dollars en mars 2012, contre 157 millions de dollars un an plus tôt.

Depuis 1996–1997 et conformément à une entente de 10 ans conclue avec le Conseil du Trésor sur le financement des activités de démantèlement, EACL conserve le produit net provenant de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Cette entente de financement est cependant venue à échéance le 1er avril 2006 et un montant équivalent au produit a été inscrit à titre de provision au bilan d'EACL.

Démantèlement et gestion des déchets

Les coûts liés au démantèlement et à la gestion des déchets sont comptabilisés à titre de passif à long terme. Ce passif est calculé d'après la valeur actualisée des coûts de démantèlement et de gestion des déchets futurs estimatifs dans la mesure où ceux-ci peuvent être estimés de manière raisonnable. L'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus est effectuée à un taux qui reflète les appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à la provision. La provision est examinée trimestriellement de sorte à tenir compte des dépenses réellement engagées ainsi que des modifications des estimations de la direction quant aux coûts futurs et au moment de leur engagement. Le passif tient compte des déchets produits après le 31 mars 2006 et dont la responsabilité financière incombe à EACL.

RESPONSABILITÉ de la direction

La responsabilité des états financiers consolidés et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que des processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent des estimations fondées sur l'expérience et le jugement de la direction. Lorsque plusieurs méthodes comptables pouvaient être utilisées, la direction a choisi celles qui, le jugeait-elle, convenaient le mieux compte tenu des circonstances.

La Société et ses filiales tiennent des livres comptables et ont mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques de la Société et de ses filiales. La Société a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. L'auditeur interne de la Société évalue les systèmes et les pratiques de gestion de la Société et de ses filiales. Ses auditeurs indépendants effectuent un audit de ses états financiers consolidés et présentent leur rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. À cette fin, il avait cinq comités permanents dans la première moitié de l'exercice, soit le comité d'audit, le comité des ressources humaines et de la gouvernance, le comité d'examen des risques de projet, le comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire et le comité consultatif spécial. Dans la seconde moitié de l'exercice, le conseil d'administration comptait deux comités permanents, soit le comité d'audit et celui des ressources humaines et de la gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser le travail des auditeurs indépendants, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et les auditeurs indépendants afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

Les auditeurs indépendants et l'auditeur interne ont libre accès au comité d'audit, en présence ou non de la direction. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et le rapport de gestion avec la direction et les auditeurs indépendants avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le président du comité d'audit signe les états financiers audités.

Le président et chef de la direction,

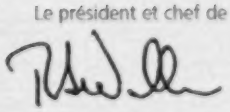

Robert Walker

Le 21 juin 2012

Le directeur général des finances,

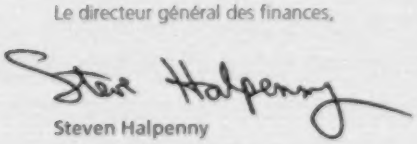

Steven Halpenny

Le 21 juin 2012

Rapport des AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers consolidés
Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres négatifs et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires
Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS), qui ont été adoptés comme l'explique la note 31 afférente aux états financiers consolidés, ont été appliqués de la même manière pour toutes les périodes présentées.

De plus, à notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de nos audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée et de ses filiales en propriété exclusive.

Le vérificateur général du Canada,

Michael Ferguson, FCA

Le 21 juin 2012
Ottawa, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 21 juin 2012
Toronto, Canada

Bilan consolidé

Aux 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2012	31 mars 2011	31 mars 2010
		$	$	$
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	**35 439**	18 563	47 833
Clients et autres débiteurs	6,28	**338 121**	262 753	121 774
Partie courante des créances à long terme	8	**21 319**	20 141	19 028
Stocks	7	**29 179**	28 982	30 365
		424 058	330 439	219 000
Créances à long terme	8	**127 964**	149 777	170 224
Placements détenus en fiducie	9	**39 305**	34 939	29 671
Stocks d'eau lourde	7	**290 599**	290 974	291 701
Immobilisations corporelles	10,28	**263 277**	238 735	230 799
Immobilisations incorporelles	11	**1 693**	2 607	180 040
		1 146 896	1 047 471	1 121 435
Passifs				
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	12,28	**158 426**	128 850	221 611
Avances de clients et obligations envers les clients	13,28	**316 601**	423 314	440 872
Provisions	14,28	**121 500**	222 989	217 140
Partie courante de la provision pour démantèlement et gestion des déchets	15	**135 500**	136 900	131 200
Partie courante des créditeurs à long terme	18	**6 660**	13 319	13 319
Provision pour restructuration	28	**6 026**	—	—
		744 713	925 372	1 024 142
Provision pour démantèlement et gestion des déchets	15	**5 543 030**	4 117 635	3 607 674
Financement différé pour les immobilisations	16,28	**192 314**	156 973	147 002
Financement différé pour le développement	16	**—**	—	175 348
Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	20	**147 007**	122 506	100 644
Avantages du personnel	17	**53 860**	67 407	67 410
Créditeurs à long terme	18	**—**	6 029	18 289
		6 680 924	5 395 922	5 140 509
Capitaux propres négatifs				
Capital social	27	**15 000**	15 000	15 000
Capital d'apport	20	**291 867**	325 533	350 872
Déficit		**(5 842 286)**	(4 688 299)	(4 384 946)
Cumul des autres éléments du résultat global		**1 391**	(685)	—
		(5 534 028)	(4 348 451)	(4 019 074)
		1 146 896	1 047 471	1 121 435

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Barbara Trenholm, administratrice

Robert Walker, administrateur

État consolidé du RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	2012	2011
		$	$
Laboratoires nucléaires			
Produits	21	**76 220**	51 524
Coût des ventes		**44 330**	36 744
Marge brute avant le financement		**31 890**	14 780
Financement	22	**28 212**	21 646
Marge brute		**60 102**	36 426
Charges opérationnelles	2	**380 252**	369 820
Perte opérationnelle		**(320 150)**	(333 394)
Produits financiers	24	**9 763**	10 586
Charges financières	24	**552**	1 062
Perte nette avant le démantèlement, la gestion des déchets et les crédits parlementaires		**(310 939)**	(323 870)
Démantèlement et gestion des déchets			
Financement	22	**136 693**	125 804
Perte à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres	15	**1 368 051**	484 144
Perte au titre du démantèlement et de la gestion des déchets avant les charges financières		**(1 231 358)**	(358 340)
Charges financières	24	**149 378**	149 856
Perte nette au titre du démantèlement et de la gestion des déchets avant les crédits parlementaires		**(1 380 736)**	(508 196)
Perte nette provenant des activités poursuivies avant les crédits parlementaires et les activités abandonnées		**(1 691 675)**	(832 066)
Activités abandonnées (note 28)			
Charge de restructuration	28	**31 474**	—
Dépréciation des actifs non courants	10,11	**8 587**	204 752
Comptabilisation du financement différé pour le développement	22	**—**	204 752
Perte opérationnelle provenant des activités abandonnées	28	**95 854**	246 726
Perte provenant des activités abandonnées		**(135 915)**	(246 726)
Perte avant les crédits parlementaires		**(1 827 590)**	(1 078 792)
Crédits parlementaires	22	**673 603**	775 439
Autres éléments du résultat global			
Gains actuariels (pertes actuarielles) liés au régime d'avantages sociaux complémentaires		**2 076**	(685)
Autres éléments du résultat global		**2 076**	(685)
Perte nette et perte globale		**(1 151 911)**	(304 038)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des VARIATIONS des CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS

Pour les exercice clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Notes	Capital social	Capital d'apport	Déficit	Total des capitaux propres négatifs
			$	$	$
Solde au 1er avril 2010		**15 000**	**350 872**	**(4 384 946)**	**(4 019 074)**
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour l'exercice		—	—	(303 353)	(303 353)
Autres éléments du résultat global		—	—	(685)	(685)
Perte nette et perte globale		—	—	(304 038)	(304 038)
Virement au financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	20	—	(21 862)	—	(21 862)
Virement aux apports remboursables	20	—	(3 477)	—	(3 477)
Solde au 31 mars 2011		**15 000**	**325 533**	**(4 688 984)**	**(4 348 451)**
Perte nette attribuable à l'actionnaire pour l'exercice		—	—	(1 153 987)	(1 153 987)
Autres éléments du résultat global		—	—	2 076	2 076
Perte nette et perte globale		—	—	(1 591 911)	(1 591 911)
Virement au financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	20	—	(24 501)	—	(24 501)
Montants à payer à l'actionnaire		—	(7 734)	—	(7 734)
Virement aux apports remboursables	20	—	(1 431)	—	(1 431)
Solde au 31 mars 2012		**15 000**	**291 867**	**(5 840 895)**	**(5 534 028)**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Tableau consolidé des FLUX de TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	$	$
Activités opérationnelles		
Montants en trésorerie reçus de clients	**227 086**	382 058
Crédits parlementaires en trésorerie reçus	**719 030**	815 105
Montants en trésorerie reçus aux fins des activités de démantèlement et de gestion des déchets	**128 997**	118 107
Paiements en trésorerie aux fournisseurs et aux salariés	**(882 503)**	(1 179 805)
Paiements en trésorerie aux fins des activités de démantèlement	**(136 578)**	(125 895)
Intérêts reçus sur les placements (montant net)	**589**	288
Intérêts et frais bancaires payés	**(46)**	(54)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	**56 575**	9 804
Tranche liée aux activités abandonnées	**19 136**	(15 369)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la sortie des activités abandonnées	**1 600**	—
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	**(41 299)**	(39 074)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(39 699)**	(39 074)
Tranche liée aux activités abandonnées	**(1 798)**	(10 936)
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Augmentation (diminution)	**16 876**	(29 270)
Solde à l'ouverture de l'exercice	**18 563**	47 833
Solde à la clôture de l'exercice	**35 439**	18 563

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes afférentes aux ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

1. La Société

Énergie atomique du Canada limitée (« EACL » ou la « Société ») a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

La Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Les activités d'EACL englobent celles des Laboratoires nucléaires et celles du Bureau de clôture, qui gère les passifs conservés liés aux Opérations commerciales d'EACL (activités abandonnées) vendues le 2 octobre 2011. Ces groupes ont été établis afin de favoriser la prise de décisions concernant la répartition des ressources et d'évaluer les rendements opérationnel et financier. Les Laboratoires nucléaires gèrent le passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets pour le compte du gouvernement du Canada. EACL est domiciliée au Canada et son siège social est situé aux Laboratoires de Chalk River, Chalk River (Ontario), K0J 1J0.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 21 juin 2012.

2. Restructuration et plan d'entreprise

Le gouvernement du Canada a terminé la première phase de son plan de restructuration d'EACL en 2011–2012. Par suite de la signature d'une convention de vente exécutoire le 29 juin 2011, le gouvernement fédéral et EACL ont conclu, le 2 octobre 2011, la vente des Opérations commerciales de la Société à Candu Énergie inc., filiale entièrement détenue par SNC Lavalin.

Aux termes de la convention de vente, EACL a vendu des actifs précis pour 15 millions de dollars et a le droit de recevoir des redevances sur des projets de nouvelle construction et de prolongation de la vie utile réalisés par Candu Énergie inc. après la conclusion de la transaction. Ces redevances sont reçues au nom du gouvernement du Canada et sont remises au receveur général. Par conséquent, elles sont incluses dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. Le contrat de licence visant la propriété intellectuelle aux termes duquel les redevances seront générées a une échéance de 15 ans et il est entré en vigueur le 2 octobre 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de cette convention, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'EACL, a commencé à effectuer en faveur de Candu Énergie inc. des versements qui pourraient atteindre jusqu'à 75 millions de dollars aux fins du financement de la réalisation du programme de développement du Réacteur CANDU 6 évolué[MD] [note 19 e)].

Depuis la clôture de la transaction, Candu Énergie inc. est chargée de tous les nouveaux projets liés aux Opérations commerciales de CANDU, tandis que le gouvernement du Canada et EACL demeurent responsables de certains passifs particuliers liés aux réacteurs CANDU contractés avant la date de la vente. Ce travail est effectué par une petite équipe du personnel d'EACL de son bureau situé à Mississauga, c'est-à-dire le bureau de clôture.

EACL et Candu Énergie inc. entretiennent une forte relation commerciale régie par les modalités d'une convention de vente intersociétés et d'un contrat de licence visant la propriété intellectuelle. Les résultats opérationnels attribuables à cette relation sont comptabilisés dans ceux des Laboratoires nucléaires.

Avant le 2 octobre 2011, un comité de transition composé de hauts représentants d'EACL, du gouvernement du Canada et de SNC-Lavalin a assuré une surveillance à l'égard du processus de transition. La direction d'EACL a continué d'assumer les responsabilités de gestion et est demeurée responsable des activités durant cette période de transition. La restructuration d'EACL a entraîné la présentation des activités des Opérations commerciales dans les activités abandonnées (note 28).

Les ressources humaines d'EACL ont été grandement touchées par cette transaction. SNC-Lavalin a embauché 1 522 salariés des Opérations commerciales, y compris des salariés à temps plein et des contractuels. Compte tenu du niveau de dotation avant la clôture de la transaction de 2 025 salariés et contractuels au sein du Groupe Opérations commerciales, EACL a géré la migration des effectifs vers Candu Énergie inc. ainsi qu'un réaménagement pour ceux et celles qui n'avaient pas de poste au sein de Candu Énergie inc. En raison de cette réorganisation, une provision relative aux coûts estimés de la restructuration (note 28) a été constituée.

En février 2012, le gouvernement du Canada a officiellement lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL et a présenté une demande d'expression d'intérêt afin de sonder les occasions de partenariat possibles à l'égard des Laboratoires nucléaires et d'obtenir un aperçu de l'expérience et des capacités pertinentes des répondants. Ce processus permettra au gouvernement de tirer parti de l'expérience des organisations nationales et internationales qui participent à la gestion ou à la restructuration des organisations de sciences et de technologies nucléaires ou à la gestion des déchets radioactifs.

L'information recueillie grâce à la demande d'expression d'intérêt guidera le processus de restructuration, étape essentielle pour renforcer l'industrie nucléaire du Canada et réduire l'exposition des contribuables au risque financier lié à ce secteur. Le gouvernement décidera de l'avenir des Laboratoires au cours des prochains mois, en mettant l'accent sur le mandat à long terme, la gouvernance et la structure de gestion.

Avant la clôture de l'exercice, la Société a présenté au gouvernement du Canada son plan d'entreprise pour les exercices 2012–2013 à 2016–2017. Le plan de l'exercice 2012–2013 a reçu l'aval du gouverneur en conseil après la clôture de l'exercice, plus précisément le 5 avril 2012. Le plan d'entreprise et les présents états financiers ont été préparés sans égard à l'issue de la deuxième phase du plan de restructuration. Ainsi, ils ne tiennent pas compte des éventuels changements qui pourraient être apportés aux activités d'EACL. Si les décisions du gouvernement du Canada en ce qui concerne la deuxième phase du plan de restructuration d'EACL avaient une incidence sur la structure, le mandat ou la situation financière future de la Société, il pourrait être nécessaire de revoir les stratégies décrites dans le plan d'entreprise et la présentation des états financiers connexes (note 3). Les présents états financiers ne tiennent pas compte des éventuelles répercussions susceptibles de découler de la deuxième phase du plan de restructuration et pouvant entraîner le reclassement des activités actuelles de la Société comme étant détenues en vue de la vente.

3. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

À la suite des modifications du champ d'application des Normes comptables pour le secteur public approuvées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») en octobre 2009, la Société a été autorisée à choisir entre les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les Normes comptables pour le secteur public comme référentiel comptable pour l'exercice 2011–2012 et par la suite. EACL a déterminé que les IFRS étaient plus appropriées à sa situation.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés par la direction conformément aux IFRS. Il s'agit des premiers états financiers consolidés de la Société établis conformément aux IFRS et à la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l' « IFRS 1 »).

La note 31 présente les informations qui, conformément à l'IFRS 1, doivent être fournies au sujet de la transition des principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») aux IFRS, et elle présente aussi des rapprochements du déficit et du total du résultat global établis selon les PCGR canadiens pour les périodes comparatives avec ceux établis selon les IFRS.

L'élaboration des présents états financiers consolidés selon les IFRS a entraîné des changements aux méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les plus récents états financiers annuels, qui avaient été préparés selon les PCGR canadiens. La note 31 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société.

Sous réserve des choix et exemptions transitoires dont il est question à la note 31, les IFRS ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées. Elles ont également été appliquées dans l'élaboration du bilan consolidé en IFRS au 1er avril 2010 aux fins de la transition aux IFRS, conformément à l'IFRS 1. Les méthodes comptables appliquées aux états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date du bilan.

L'établissement des états financiers exige l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la Société. Les éléments plus complexes, visés par des jugements critiques plus approfondis ou faisant l'objet d'hypothèses ou d'estimations importantes sont présentés à la note 3 c).

b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers et instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire.

c) Principaux jugements, estimations et hypothèses comptables

Les états financiers consolidés de la Société reposent sur des estimations, des hypothèses et des jugements que la direction a formulés et qui ont une incidence sur les montants figurant dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications aux estimations comptables sont comptabilisées soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée, si la révision ne vise que cette période, soit au cours de la période durant laquelle l'estimation est modifiée et au cours des périodes futures, si la modification vise la période en cours et les périodes futures.

Les jugements importants formulés par la direction dans l'application des méthodes comptables de la Société ayant la plus grande incidence sur les états financiers sont présentés ci dessous.

i. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génèrent des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant des autres actifs ou groupes d'actifs de la Société. Aux fins des tests de dépréciation visant des actifs à long terme, la direction a établi qu'il y avait deux UGT, une pour les Opérations commerciales (activités abandonnées) et une autre pour les Laboratoires nucléaires [notes 4 i), 10 et 11].

ii. Recherche et développement

La direction surveille les progrès réalisés dans le cadre des projets internes de recherche et développement en vue de déterminer si ces projets se trouvent à l'étape de recherche ou à celle de développement. En plus d'effectuer une analyse détaillée des coûts connexes, la direction doit formuler des jugements afin de déterminer à quel moment les exigences relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement seront remplies, le cas échéant.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants présentés dans les états financiers sont décrites ci dessous.

iii. Provision pour démantèlement et gestion des déchets

La provision pour démantèlement et gestion des déchets est calculée d'après la valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations et de gestion des déchets futurs estimés dans la mesure où ceux ci peuvent être estimés d'une manière raisonnable. L'estimation des coûts futurs de démantèlement et de gestion des déchets exige la formulation d'hypothèses concernant le cadre réglementaire, les questions de santé et de sécurité, l'état final souhaité, la technologie à utiliser et, dans certains cas, les activités de recherche et de développement, lesquelles s'étendront sur une longue période de temps.

Le montant estimé de ces coûts repose sur d'importantes hypothèses, telles que le calendrier d'engagement des principales dépenses des projets de démantèlement et de remise en état des lieux, les exigences réglementaires, les volumes des déchets, les taux d'intérêt prévus, les facteurs d'inflation, l'incidence des progrès technologiques et les objectifs en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement qui sont conformes à la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Toute modification à ces hypothèses de même que tout changement au calendrier d'exécution des programmes, à la technologie employée ou aux normes et règlements régissant le démantèlement d'installations nucléaires pourrait se traduire par d'importantes variations de la provision pour démantèlement et gestion des déchets (note 15). En outre, la variation du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif peut avoir des conséquences importantes sur les résultats financiers présentés.

iv. Comptabilisation des produits – Projets de prolongation de la vie utile

Les hypothèses et estimations ayant les plus grandes conséquences sur la comptabilisation des produits ont trait aux contrats à prix fixe de prolongation de la vie utile de réacteurs CANDU d'EACL. L'exactitude des produits et de l'état consolidé du résultat global de la Société pour une période donnée est largement tributaire de l'exactitude de ses estimations en ce qui a trait aux coûts de réalisation de chacun de ces projets.

Bon nombre de facteurs peuvent entraîner des changements aux estimations des coûts et de la rentabilité d'un projet. Parmi les principaux facteurs, on compte l'exhaustivité et l'exactitude des prévisions initiales, les coûts liés aux changements de portée du projet, les problèmes techniques complexes liés à la nature même de ces projets novateurs, les problèmes liés à l'exécution de tâches par des sous traitants, les changements dans la productivité prévue, les différences entre l'état réel du site et ce qui était prévu dans les prévisions initiales (dans la mesure où il n'existe pas de recours quant au contrat) et la disponibilité et les compétences de la main-d'œuvre dans la région où est mené le projet.

Les prévisions de la Société sont fondées sur les meilleures estimations des conséquences financières de ces incertitudes avant leur résolution, lesquelles peuvent être considérablement différentes des montants qui seront réalisés. Les changements considérables aux estimations des coûts, particulièrement en ce qui a trait aux projets plus complexes et de plus grande envergure, ont eu et pourraient avoir à l'avenir des conséquences importantes sur les états consolidés du résultat global de la Société [notes 4 o) et 21].

v. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont passées en revue à chaque date de clôture, de même que chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable, afin de déceler toute perte de valeur et tout changement à leur durée d'utilité. S'il existe une indication que la valeur comptable d'un actif pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable, une estimation en bonne et due forme de la valeur recouvrable de l'actif est établie. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, cette évaluation est effectuée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est déterminée en fonction d'une estimation de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, laquelle, à son tour, est déterminée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs. Lorsqu'il n'est pas possible d'établir une estimation de la valeur recouvrable d'un actif individuel, la valeur recouvrable est estimée pour l'UGT à laquelle l'actif se rattache. L'estimation comptable de la dépréciation d'un actif est susceptible de changer d'une période à l'autre, car elle exige que la direction formule des hypothèses à l'égard d'événements futurs, et la comptabilisation d'une dépréciation pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Société [notes 4 i), 10 et 11].

Les actifs ou groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dès qu'ils sont classés comme étant détenus en vue de la vente, les actifs ne sont plus amortis. Les pertes de valeur au moment du classement initial des actifs comme étant détenus en vue de la vente ainsi que les profits ou les pertes à la suite de l'évaluation subséquente au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global. Les profits qui excèdent le cumul des pertes de valeur ne sont pas comptabilisés.

vi. Stocks d'eau lourde

Les stocks d'eau lourde sont comptabilisés au plus faible de leur coût moyen et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation tient compte du coût estimé de la détritiation et de la reconcentration des stocks d'eau lourde et est fondée sur la meilleure estimation d'événements futurs de la direction; par conséquent, la valeur nette de réalisation réelle pourrait différer de ces estimations (note 7).

vii. Avantages du personnel

Le coût des avantages du personnel non liés à la retraite acquis par les salariés est établi selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et selon les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés et au roulement prévu du personnel. La Société obtient les conseils d'actuaires indépendants au sujet de la justesse de ses hypothèses. La modification des hypothèses utilisées pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers consolidés de la Société (note 17).

viii. Estimation du coût de la restructuration

Le coût de la restructuration est basé sur la meilleure estimation de la direction du total des coûts à engager dans le cadre de la cessation d'emploi de salariés; par conséquent, les coûts réels pourraient différer de ces estimations.

ix. Provisions et éventualités

La Société est exposée à des pertes éventuelles dans le cours normal de ses activités. La prédiction des résultats liés à ces éventualités, la détermination de la nécessité de comptabilisation ou de communication de l'information dans les états financiers consolidés et l'estimation de répercussions financières potentielles font appel au jugement. Pour établir une estimation fiable d'une obligation, la direction formule des hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des sorties et de leur probabilité, ainsi qu'à l'égard des taux d'actualisation.

Parmi les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses figurent la nature de la provision, l'existence d'un montant lié à une réclamation, l'opinion ou le point de vue de conseillers juridiques ou autres, ainsi que toute décision de la direction relative à la façon dont EACL entend s'occuper de l'obligation. Le montant réel des sorties et le moment où elles ont lieu peuvent différer des estimations, et cet écart peut avoir une incidence importante sur les états financiers futurs et entraîner des effets négatifs sur les résultats opérationnels consolidés, la situation financière et les liquidités [notes 14 et 19 d)].

4. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés et dans l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2010, aux fins de la transition aux IFRS.

a) Méthode de consolidation

i. Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées au besoin de façon à ce qu'elles soient conformes aux méthodes comptables employées par la Société.

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des filiales en propriété exclusive de la Société, soit AECL Technologies Inc., constituée dans l'État du Delaware, aux États Unis, en 1988, et AECL Technologies B.V., constituée aux Pays Bas, en 1995, ainsi que sa participation dans un fonds en fiducie, qui constitue une entité ad hoc [voir la note 4 e)]. Toutes les transactions intersociétés ont été éliminées au moment de la consolidation.

ii. Entités ad hoc

Une entité ad hoc est créée en vue d'atteindre un objectif précis et bien défini, souvent avec des clauses juridiques qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision des dirigeants de l'entité. L'initiateur de l'entité peut exercer un contrôle sur cette dernière en obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité, en étant exposé à la majorité des risques inhérents aux activités de l'entité; et en conservant la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs, et ce, même si l'initiateur détient une partie faible ou nulle des capitaux propres de l'entité ad hoc.

La Société a analysé ses ententes commerciales et a conclu qu'elle ne détenait aucune participation importante dans une entité ad hoc, si ce n'est du fonds en fiducie établi en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, qu'elle a consolidé.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires à la date du bilan sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les profits et pertes de change découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global.

c) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'EACL dans les diverses catégories :

Catégorie	*Instruments financiers*
Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	• Placements détenus en fiducie
Prêts et créances	• Clients et autres débiteurs • Créances à long terme
Détenus jusqu'à leur échéance	• Trésorerie et équivalents de trésorerie
Actifs financiers disponibles à la vente	• Aucun
Autres passifs financiers	• Fournisseurs et autres créditeurs • Provisions • Avances de clients et obligations envers les clients • Créditeurs à long terme

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments financiers classés comme des prêts et créances ou comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont subséquemment comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement et subséquemment comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan en fonction d'instruments similaires ayant un prix coté. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état du résultat global de la période dans laquelle ils surviennent. Les coûts de transaction associés à des actifs et à des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements détenus en fiducie sont désignés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, étant donné que le gestionnaire du fonds est autorisé à gérer le fonds selon les directives de placement approuvées afin de générer des rendements adéquats.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne répondent pas aux critères permettant de les désigner comme des actifs détenus à des fins de transaction.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéances fixes que la Société a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

Les prêts et créances sont évalués à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Parmi les indications objectives de dépréciation, on retrouve un défaut de paiement par un débiteur, la probabilité de faillite du débiteur, etc. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peuvent être évalués de façon fiable.

Toutes les créances individuellement significatives de la Société sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances individuellement significatives qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test de dépréciation. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risque similaires. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement à l'état consolidé du résultat global lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation. Lorsqu'il y a recouvrement de valeur, les pertes de valeur sur les actifs financiers sont reprises et le montant de la reprise est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie
Les placements dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins à la date d'acquisition sont présentés comme des équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction.

e) Placements détenus en fiducie – Fonds en fiducie
Le fonds en fiducie est une entité ad hoc établie en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* en vue de financer l'application d'une méthode de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. Même si la Société ne détient aucune participation directe ou indirecte dans cette entité, la direction a déterminé que la Société exerce en substance un contrôle sur le fonds en fiducie.

Les placements à long terme détenus en fiducie sont comptabilisés à la juste valeur. Les intérêts gagnés sont inclus dans les produits financiers, à l'état consolidé du résultat global.

f) Stocks
Les stocks d'eau lourde, les fournitures et le combustible nucléaire sont évalués au coût moyen pondéré ou à la valeur nette de réalisation, si elle est inférieure. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Lorsque les circonstances ayant causé la dépréciation des stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe une indication claire d'une augmentation de la valeur nette de réalisation compte tenu de nouvelles circonstances, le montant de la dépréciation initiale est repris. Les coûts des stocks de combustible nucléaire comprennent une tranche des frais généraux.

g) Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts englobent les charges directement attribuables à l'acquisition d'actifs, y compris les coûts engagés pour la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties ou composantes distinctes des immobilisations corporelles.

Le coût lié à une importante remise en état, à l'inspection ou au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ce coût reviennent à la Société, et si ce coût peut être évalué de façon fiable. Au moment du remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts liés au démantèlement et à la gestion des déchets sont inclus dans le coût de l'actif concerné. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées. Elles sont alors inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable d'un élément des immobilisations corporelles, soit le coût de l'élément, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé comme suit, selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée d'un bien, ou selon l'utilisation dans le cas de certaines pièces de matériel et d'outillage utilisées pour des projets commerciaux :

Aménagements de terrains	De 10 à 20 ans
Bâtiments et réacteurs	De 20 à 40 ans
Matériel et outillage	De 3 à 20 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque date de clôture et ajustés au besoin.

h) Immobilisations incorporelles et activités de recherche et de développement
Les dépenses liées aux activités de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable et si la Société dispose ou compte disposer de ressources suffisantes pour achever le développement de l'actif et pour le mettre en service ou le vendre.

Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe et les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles se rapportent.

Les frais de recherche et de développement que la Société engage afin de s'acquitter de ses obligations à long terme en matière de gestion des déchets et de démantèlement, obligations à l'égard desquelles elle a constitué des provisions spécifiques, sont imputés à la provision qui s'y rapporte.

Les autres immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est calculé comme suit, selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité estimée d'un bien, à partir de la date de sa mise en service :

Frais liés aux logiciels	3 ans

i) Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La valeur comptable d'actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et incorporelles, est soumise à un test de dépréciation à chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Dans le cas d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, un calcul de la valeur recouvrable est effectué à chaque date de clôture et chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être pleinement recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs affectés à l'unité au prorata. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

j) Clients et autres débiteurs, avances de clients et obligations envers les clients

Pour certains contrats de construction, les produits comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (produits non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux produits comptabilisés (avances des clients). Les produits non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les clients et autres débiteurs. Les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés sur des contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre d'avances de clients conformément à la convention de comptabilisation des produits que suit la Société.

k) Provision pour démantèlement et gestion des déchets

EACL établit une provision pour son obligation légale de démanteler des installations nucléaires et de gérer des déchets nucléaires conformément aux exigences réglementaires. La meilleure estimation de l'obligation est comptabilisée dans la période au cours de laquelle une estimation fiable peut être déterminée et lorsqu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à la provision. Les flux de trésorerie futurs estimés sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base de prévisions faisant consensus et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada.

Comme la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue trimestriellement afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation en fonction d'une période d'une année est imputée aux charges financières à l'état consolidé du résultat global.

La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées. L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimé ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. Au moment du règlement du passif, un profit ou une perte sera comptabilisé. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de stockage de déchets nucléaires.

Les coûts de démantèlement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée d'utilité de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est comptabilisée au niveau de l'actif.

l) Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Toutes les provisions sont passées en revue à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle de la contrepartie nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans les cas où une possible sortie de ressources économiques découlant d'obligations actuelles est considérée comme improbable ou si le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de façon fiable, aucun passif n'est comptabilisé.

m) Régime de retraite

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « régime »), qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services, et elles représentent la totalité des obligations de la Société à l'égard du régime de retraite.

n) Avantages du personnel

La Société fournit des avantages tels que le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires, le maintien de la couverture des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, la couverture d'assurance vie des salariés retraités, le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés autoassurés.

La Société rembourse à Ressources humaines et Développement des compétences Canada les indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

i. Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation nette de la Société au titre de ces régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations définies, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. La Société comptabilise les écarts actuariels découlant de ses régimes non liés à la retraite à prestations définies immédiatement à l'état consolidé du résultat global au cours de la période où ils surviennent et les présente dans les capitaux propres négatifs.

ii. Autres avantages à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés autoassurés, la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, de même que les primes de longs états de service.

Ces avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi d'après une méthodologie recommandée par l'Institut canadien des actuaires. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Les écarts actuariels sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global de la période où ils surviennent.

iii. Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

o) Comptabilisation des produits

Les produits sont tirés des ventes aux clients de produits et services de la Société. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des remises commerciales, des rabais pour quantités et des montants perçus auprès de tierces parties, notamment la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe d'accise et la taxe de vente.

Des produits sont comptabilisés quand ils peuvent être évalués de façon fiable et quand il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviennent à EACL. Lorsqu'il existe des doutes au sujet du recouvrement final, le produit en question est comptabilisé à mesure que la trésorerie est reçue.

Lorsqu'une transaction particulière exige la livraison de plus d'un produit ou service (composantes multiples), les critères de comptabilisation des produits énoncés plus bas sont appliqués à chaque composante distinctement identifiable. Une composante est considérée comme étant distinctement identifiable lorsque le produit ou service livré a de la valeur en soi aux yeux du client et lorsque la juste valeur associée au produit ou au service peut être évaluée de façon fiable. Le montant comptabilisé à titre de produit pour chaque composante se rapporte à la juste valeur de l'élément par rapport à la juste valeur de la transaction dans son ensemble.

Contrats à long terme

Les produits d'un contrat comprennent le montant initial des produits convenu dans le contrat et les modifications dans la valeur du contrat, les réclamations et les primes de performance, dans la mesure où elles peuvent être évaluées de façon fiable et où il est probable qu'elles donneront lieu à des produits. Lorsque des ajustements relatifs à la valeur du contrat ou aux coûts estimés entraîneront une variation des produits et que ces ajustements sont probables et peuvent être évalués de façon fiable, toute variation à l'égard des estimations antérieures est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global de la période à l'étude.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme peut être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement en fonction du ratio des coûts engagés par rapport au total des coûts estimés, ratio qui sert de mesure de l'avancement. Cette mesure de l'avancement est ensuite appliquée aux produits prévus connexes, ce qui entraîne la comptabilisation des produits en fonction de l'avancement des travaux.

Lorsque le résultat d'un contrat à long terme ne peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat ne doivent être comptabilisés que dans la limite des coûts du contrat qui ont été engagés et qui seront probablement recouvrables. Une fois les incertitudes ayant entravé l'atteinte du résultat d'un contrat résolues, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Une perte attendue sur un contrat à long terme est comptabilisée dans le résultat global dès qu'elle est déterminée.

Les pénalités, y compris les pénalités pour livraison tardive, sont comptabilisées à titre de réduction du total des produits tirés des contrats dans la période pendant laquelle elles sont établies. Les montants des réclamations auprès des clients sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et qu'il est établi que leur réalisation est probable.

Contrats de construction à prix calculé sur la base de remboursement des frais
Les produits aux termes de contrats de construction à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés et ils comprennent une estimation des honoraires gagnés.

Autres contrats de service
Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les produits sont comptabilisés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les produits sont comptabilisés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Fourniture de produits
Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les produits sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement, comme il est décrit plus haut.

Redevances
Les produits tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de produits conformément aux modalités du contrat visé. Ces ententes donnent droit à EACL de recevoir le paiement, de la part du titulaire de licence, de sommes liées à la vente de technologies CANDU et associées aux produits CANDU relativement à des projets de constructions futures, des projets de prolongation de la vie utile et d'autres projets.

p) Crédits parlementaires
Les crédits parlementaires qui ne constituent pas du capital d'apport sont comptabilisés comme des subventions du gouvernement du Canada à titre de financement au cours de la période durant laquelle ils sont accordés ou lorsque le droit au financement est établi d'une autre façon à la fin d'une période comptable par autorisation gouvernementale et en satisfaisant aux critères d'admissibilité. Les crédits liés à des charges associées à des périodes futures sont différés et comptabilisés à titre de financement au cours de la période durant laquelle les charges connexes sont engagées.

Les crédits dont l'utilisation est restreinte par la loi et qui ont trait à des charges à venir sont différés et comptabilisés à titre de financement dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées, et les crédits qui servent à l'achat d'immobilisations corporelles amortissables ou qui sont affectés aux frais de développement d'immobilisations à durée d'utilité déterminée sont inscrits en tant que financement différé pour les immobilisations ou pour le développement et sont amortis de la même façon que l'est l'actif en cause.

De 1997 à 2006 et conformément à l'entente de 10 ans sur le financement des activités de démantèlement, la Société a conservé les produits en trésorerie générés par la vente ou la location de certains stocks d'eau lourde financés par le gouvernement du Canada. Ces produits en trésorerie ont été virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement et ils ont ensuite été comptabilisés à titre de financement dans le bénéfice net (perte nette) à mesure que les dépenses connexes ont été engagées. Les produits provenant des ventes réalisées durant les 10 années de l'entente et reçus après le 1er avril 2006 sont virés du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets.

q) Autre financement

Les montants reçus d'autres entités gouvernementales pour l'exécution de travaux selon des ententes de service et facturés de manière semblable à ceux effectués pour le compte de clients commerciaux sont classés dans le poste « Autre financement ».

r) Recouvrement de coûts auprès de tiers

EACL exploite le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité et le Bureau de gestion de l'Initiative de la région de Port Hope par l'entremise du Groupe Laboratoires nucléaires aux termes d'une entente de recouvrement des coûts conclue avec Ressources naturelles Canada. Les coûts recouvrés aux termes de cette entente sont inscrits en tant que recouvrement de coûts auprès de tiers à mesure que les frais connexes sont engagés, et ils sont inclus à titre de financement dans l'état du résultat global.

s) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et de créances à long terme. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans l'état du résultat global, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les créditeurs à long terme et la désactualisation des provisions et des créditeurs à long terme.

t) Frais de développement de l'EC6

Les frais de développement de l'EC6 correspondent aux montants facturés par Candu Énergie inc. en vertu de la convention d'achat d'actifs visant les Opérations commerciales. Ces frais sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement en fonction des factures mensuelles et ne dépasseront pas la somme de 75 millions de dollars.

u) Normes et interprétations publiées qui seront adoptées à une date ultérieure

Ce qui suit indique les normes et les modifications aux normes existantes que le Conseil des normes comptables internationales a publiées et qui ont été jugées comme susceptibles d'avoir une incidence sur la Société dans l'avenir.

- L'IFRS 9, *Instruments financiers*, traite du classement et de l'évaluation d'actifs et de passifs financiers et doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015, mais son application anticipée est autorisée.
- IFRS 10, *États financiers consolidés*, (« IFRS 10 ») et IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, (« IFRS 12 »). L'IFRS 10 remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et la SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et établit les principes permettant de déterminer dans quelles circonstances une entité exerce un contrôle sur d'autres entités. L'IFRS 12 décrit en détail les exigences en matière d'informations à fournir à l'égard de tout type d'intérêt dans d'autres entités, notamment dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc. Ces normes doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais peuvent l'être par anticipation si elles le sont au même moment.
- L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, établit un cadre unique d'évaluation de la juste valeur ainsi que les exigences en matière d'informations à fournir selon les IFRS. Cette norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais son application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, exigent des entités qu'elles regroupent les composantes des autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassées ultérieurement dans le résultat net. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2012, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, abolissent la méthode du « corridor », méthode selon laquelle la constatation des écarts actuariels pouvait être reportée, simplifient la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et rehaussent les exigences en matière d'informations à fournir sur ces régimes. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.
- Les modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers*, visent à resserrer les exigences relatives aux informations à fournir sur la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications doivent être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, mais leur application anticipée est autorisée.

La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura sur ses états financiers l'adoption de ces normes et modifications.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société maintient des dépôts bancaires suffisamment élevés pour combler les besoins quotidiens liés à ses activités. L'excédent, s'il en est, est investi sur le marché monétaire à court terme. La stratégie de placement est fondée sur une évaluation prudente des risques. Tous les instruments viennent à échéance à moins de un an et sont cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Trésorerie et comptes courants	**35 439**	18 563	8 835
Équivalents de trésorerie	**—**	—	38 998
	35 439	18 563	47 833

Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme.

6. Clients et autres débiteurs

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Créances clients	**249 800**	156 480	50 801
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	**—**	(1 141)	(898)
Créances clients, montant net	**249 800**	155 339	49 903
Autres débiteurs			
Produits non facturés	**27 689**	73 258	32 730
Charges payées d'avance	**11 580**	4 195	5 111
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	**8 128**	8 977	13 843
Autres débiteurs	**40 924**	20 984	20 187
	338 121	262 753	121 774

Les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'ont pas encore débuté sont présentés à titre d'avances de clients et obligations envers les clients.

Les autres débiteurs comprennent le produit de l'assurance à recevoir relativement au projet de prolongation de la vie utile de Point Lepreau, les avances sur les projets de prolongation de la vie utile et le produit net à recevoir de Candu Énergie inc. au titre de la vente des Opérations commerciales d'EACL [note 28 b)].

Le classement selon l'âge des créances clients brutes aux dates de clôture indiquées se présente comme suit :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
En règle	**19 159**	42 312	34 310
Moins de 1 mois	**19 657**	27 632	7 306
De 1 à 2 mois	**35 992**	11 958	2 533
De 2 à 3 mois	**32 434**	18 333	1 866
Plus de 3 mois	**142 558**	56 245	4 786
	249 800	156 480	50 801

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à un risque de crédit découlant de ses clients et autres débiteurs, et elle constitue un compte de correction de valeur au titre des pertes sur créances qu'elle pourrait subir. Le compte de correction de valeur pour créances douteuses correspond au montant estimé des pertes de crédit que la direction s'attend à ce que la Société subisse, à la lumière de son expérience passée pour des créances similaires dans une conjoncture économique semblable. Tout écart entre les pertes de crédit réelles et les estimations formulées par la direction aurait des répercussions sur le résultat net futur de la Société.

Le tableau suivant présente la variation du compte de correction de valeur pour créances douteuses :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	**1 141**	898	1 223
Charges	**—**	243	—
Radiations	**(102)**	—	(325)
Reprises	**(1 039)**	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	—	1 141	898

L'exposition de la Société aux risques de marché liés aux clients et aux autres débiteurs, y compris les produits non facturés, est présentée à la note 26.

7. Stocks

	31 mars 2012			31 mars 2011			1er avril 2010		
(en milliers de dollars canadiens)	**Montant brut**	**Compte de correction de valeur**	**Montant net**	Montant brut	Compte de correction de valeur	Montant net	Montant brut	Compte de correction de valeur	Montant net
	$	**$**	**$**	$	$	$	$	$	$
Marchandises en consignation	**210**	**—**	**210**	210	—	210	210	—	210
Matières premières	**1 789**	**—**	**1 789**	1 938	—	1 938	3 406	—	3 406
Travaux en cours	**7 965**	**—**	**7 965**	9 035	—	9 035	8 860	—	8 860
Produits finis	**4 146**	**—**	**4 146**	3 515	—	3 515	4 695	—	4 695
Combustible nucléaire	**14 110**	**—**	**14 110**	14 698	—	14 698	17 171	—	17 171
Pièces de rechange et fournitures de magasins	**15 110**	**(41)**	**15 069**	16 093	(1 809)	14 284	14 818	(1 624)	13 194
	29 220	**(41)**	**29 179**	30 791	(1 809)	28 982	31 989	(1 624)	30 365
Stocks d'eau lourde	**305 470**	**(14 871)**	**290 599**	305 845	(14 871)	290 974	306 530	(14 829)	291 701
	334 690	**(14 912)**	**319 778**	336 636	(16 680)	319 956	338 519	(16 453)	322 066

Le coût des stocks de combustible nucléaire, des pièces de rechange et des fournitures de magasins comptabilisé en charges au poste « Coût des ventes » s'est élevé à 29,4 millions de dollars (23,0 millions de dollars en 2011). Le montant total de la dépréciation des stocks en 2012 s'est chiffré à 4,5 millions de dollars (0,4 million de dollars en 2011).

En plus de la consommation interne d'eau lourde par les Laboratoires de Chalk River, le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé en charges au poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 0,2 million de dollars (0,3 million de dollar en 2011). Le montant total de la dépréciation de l'eau lourde en 2012 s'est établi à néant (néant en 2011).

EACL n'a repris aucune perte de valeur et n'a pas donné de stocks en garantie de passifs.

8. Créances à long terme

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
	$	$	$
Montants sur contrat à recevoir de clients en rapport avec le financement de produits et services, échéant jusqu'en 2019 et payables en montants fixes	**149 283**	169 918	189 252
Partie courante	**(21 319)**	(20 141)	(19 028)
	127 964	149 777	170 224

Les montants sur contrat à recevoir se rapportent essentiellement à des ventes d'eau lourde réalisées au cours d'exercices précédents. Le montant est remboursable à la Société en 2019, selon un calendrier de remboursement fixe. Le taux d'intérêt implicite sur le montant à recevoir est de 5,77 % par année. Les montants exigibles, qui sont comptabilisés à titre d'activités opérationnelles au tableau consolidé des flux de trésorerie, viennent à échéance comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
	$	$	$
Moins de 1 an	**21 319**	20 141	19 028
De 1 an à 5 ans	**98 497**	93 054	87 912
Plus de 5 ans	**29 467**	56 723	82 312
	149 283	169 918	189 252

9. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La Loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche.

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la Loi, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de la Loi. Comme l'exigeait la Loi, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et été effectué le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs d'environ 2 millions de dollars ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'obligation cesse ou que le gouvernement du Canada en modifie le montant, après que la SGDN aura satisfait à certaines exigences stipulées par la Loi.

Le fonds en fiducie, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été consolidé et les placements qu'il détient sont comptabilisés à titre d'actifs à long terme et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les intérêts gagnés par le fonds compensent la charge financière liée à la provision pour démantèlement et gestion des déchets (notes 15 et 25). La valeur à la cote des instruments était estimée à 39,3 millions de dollars au 31 mars 2012 (34,9 millions de dollars au 31 mars 2011; 29,7 millions de dollars au 1er avril 2010). Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie et sont fixes, alors que la juste valeur des instruments varie en fonction du taux d'intérêt du marché en vigueur. Par conséquent, le rendement des instruments est variable. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Échéance	31 mars 2012	Rendement	31 mars 2011	Rendement	1er avril 2010	Rendement
		$	%	$	%	$	%
Équivalents de trésorerie*	Sans objet	1 438	0,0	1 940	0,0	6	0,0
Obligations d'administrations publiques canadiennes**	avril 2012 – décembre 2025	27 227	3,6	26 455	4,0	22 610	4,2
Obligations de sociétés	juin 2012 – janvier 2017	10 640	3,2	6 544	3,6	7 055	3,6
		39 305		34 939		29 671	

*Les équivalents de trésorerie se composent principalement d'instruments du marché monétaire à court terme dont la durée jusqu'à l'échéance initiale est inférieure à 90 jours.

**Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

10. Immobilisations corporelles

2012

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	$	$	$	$	$
Opérations commerciales					
Coût au 31 mars 2011	3 291	1 536	23 894	38 453	67 174
Entrées et transferts	621	—	1 262	787	2 670
Sorties et transferts (note 28)	(3 912)	(1 138)	(15 734)	(36 802)	(57 586)
Coût au 31 mars 2012	—	398	9 422	2 438	12 258
Amortissement au 31 mars 2011	—	292	14 653	25 730	40 675
Augmentation de l'amortissement	—	31	486	1 677	2 194
Dépréciation	—	163	2 251	5 431	7 845
Sorties (note 28)	—	(446)	(11 862)	(31 406)	(43 714)
Amortissement au 31 mars 2012	—	40	5 528	1 432	7 000
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	3 291	1 244	9 241	12 723	26 499
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	—	358	3 894	1 006	5 258
Laboratoires nucléaires					
Coût au 31 mars 2011	50 714	50 081	241 025	329 922	671 742
Entrées et transferts	45 339	239	1 082	23 662	70 322
Sorties et transferts	(26 734)	—	—	(3 249)	(29 983)
Autres variations	—	—	18 376	—	18 376
Coût au 31 mars 2012	69 319	50 320	260 483	350 335	730 457
Amortissement au 31 mars 2011	—	29 859	164 591	265 056	459 506
Augmentation de l'amortissement	—	1 820	3 556	9 216	14 592
Dépréciation	—	—	—	795	795
Sorties	—	—	—	(2 455)	(2 455)
Amortissement au 31 mars 2012	—	31 679	168 147	272 612	472 438
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	50 714	20 222	76 434	64 866	212 236
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	69 319	18 641	92 336	77 723	258 019
Total au 31 mars 2011	54 005	21 466	85 675	77 589	238 735
Total au 31 mars 2012	69 319	18 999	96 230	78 729	263 277

2011

(en milliers de dollars canadiens)	Immobilisations en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, matériel et outillage	Total
	$	$	$	$	$
Opérations commerciales					
Coût au 1er avril 2010	4 198	1 174	19 888	36 526	61 786
Entrées et transferts	6 865	362	4 006	2 916	14 149
Sorties et transferts	(7 772)	—	—	(246)	(8 018)
Autres variations	—	—	—	(743)	(743)
Coût au 31 mars 2011	3 291	1 536	23 894	38 453	67 174
Amortissement au 1er avril 2010	—	273	14 402	24 771	39 446
Augmentation de l'amortissement	—	19	528	1 669	2 216
Sorties	—	—	—	(246)	(246)
Autres variations	—	—	(277)	(464)	(741)
Amortissement au 31 mars 2011	—	292	14 653	25 730	40 675
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	4 198	901	5 486	11 755	22 340
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	3 291	1 244	9 241	12 723	26 499
Laboratoires nucléaires					
Coût au 1er avril 2010	53 847	47 019	234 082	317 202	652 150
Entrées et transferts	18 912	3 062	7 516	12 328	41 818
Sorties et transferts	(22 045)	—	(573)	(350)	(22 968)
Autres variations	—	—	—	742	742
Coût au 31 mars 2011	50 714	50 081	241 025	329 922	671 742
Amortissement au 1er avril 2010	—	28 279	161 210	254 202	443 691
Augmentation de l'amortissement	—	1 580	3 556	10 953	16 089
Sorties	—	—	(453)	(563)	(1 016)
Autres variations	—	—	278	464	742
Amortissement au 31 mars 2011	—	29 859	164 591	265 056	459 506
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	53 847	18 740	72 872	63 000	208 459
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	50 714	20 222	76 434	64 866	212 236
Total au 1er avril 2010	58 045	19 641	78 358	74 755	230 799
Total au 31 mars 2011	54 005	21 466	85 675	77 589	238 735

Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, l'amortissement des immobilisations corporelles s'est établi à 16,9 millions de dollars (18,4 millions de dollars en 2011). Des immobilisations corporelles entièrement amorties dont la valeur comptable brute s'établit à 387,4 millions de dollars (407,8 millions de dollars au 31 mars 2011; 403,8 millions de dollars au 1er avril 2010) sont toujours utilisées.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture, ainsi que chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Des charges de dépréciation de 8,6 millions de dollars ont été comptabilisées en 2012. De ce total, un montant de 7,8 millions de dollars est inclus dans les activités abandonnées et un montant de 0,8 million de dollars relatif aux Laboratoires nucléaires est inclus dans les charges opérationnelles. Aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée en 2011 ou en 2010.

11. Immobilisations incorporelles

2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Développement de l'ACR-1000	Logiciels	Total
	$	$	$
Coût/montant brut au 31 mars 2011	—	**10 101**	**10 101**
Entrées	—	2 104	2 104
Sorties	—	(10 101)	(10 101)
Coût/montant brut au 31 mars 2012	—	**2 104**	**2 104**
Amortissement au 31 mars 2011	—	**7 494**	**7 494**
Augmentation de l'amortissement	—	932	932
Dépréciation	—	741	741
Sorties (note 28)	—	(8 756)	(8 756)
Amortissement au 31 mars 2012	—	**411**	**411**
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	—	2 607	2 607
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	—	**1 693**	**1 693**

2011

(en milliers de dollars canadiens)

	Développement de l'ACR-1000	Logiciels	Total
	$	$	$
Coût/montant brut au 1er avril 2010	175 349	10 101	185 450
Entreees	29 404	—	29 404
Dépréciation	204 753	—	204 753
Coût/montant brut au 31 mars 2011	—	10 101	10 101
Amortissement au 1er avril 2010	—	5 410	5 410
Augmentation de l'amortissement	—	2 084	2 084
Amortissement au 31 mars 2011	—	7 494	7 494
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	175 349	4 691	180 040
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	—	2 607	2 607

Pour l'exercice considéré, les frais de recherche et de développement ont totalisé 384,1 millions de dollars (441,9 millions de dollars en 2011). De ce montant, aucune tranche ne satisfait aux critères permettant l'inscription à l'actif (néant en 2011). Ces frais incluent d'autres frais de recherche et de développement à des fins commerciales liés aux Opérations commerciales, d'un montant de 23,6 millions de dollars (72,5 millions de dollars en 2011). Les frais de recherche et de développement de la technologie CANDU engagés par les Laboratoires nucléaires se sont élevés à 69,7 millions de dollars (58,2 millions de dollars en 2011) et les coûts inscrits au titre des installations, des activités nucléaires et des frais de soutien se sont établis à 290,8 millions de dollars (311,2 millions de dollars en 2011).

La valeur recouvrable des frais de développement inscrits à l'actif qui est soumise à un test de dépréciation est calculée d'après la valeur d'utilité. Les principales hypothèses sous-jacentes à ce calcul comprennent le taux d'actualisation et le montant des flux de trésorerie ayant servi à déterminer la valeur d'utilité. Les données prévisionnelles pour l'ensemble de la période, du développement jusqu'à la commercialisation des produits concernés, sont utilisées aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture, ainsi que chaque fois que des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. Des charges de dépréciation de 0,7 million de dollars ont été comptabilisées en 2012 et sont incluses dans les activités abandonnées.

En date du 1er avril 2010, un montant de 175,3 millions de dollars a été inscrit à l'actif au titre des frais de développement du réacteur CANDU avancé^MD (« ACR-1000^MD »). Des coûts supplémentaires de 29,4 millions de dollars ont été inscrits à l'actif au cours de la période allant du 1er avril 2010 au 31 décembre 2010. En raison des incertitudes liées à la réalisation des flux de trésorerie tirés de l'investissement de la Société dans le développement du réacteur de génération III+, EACL a réévalué la recouvrabilité des frais de développement de l'ACR-1000. En date du 1er janvier 2011, une charge de dépréciation de 204,8 millions de dollars a été constatée afin de ramener à zéro leur valeur comptable.

Les principales hypothèses formulées aux fins du calcul de la valeur d'utilité devant servir au test de dépréciation des frais de développement inscrits à l'actif sont les suivantes :

	31 mars		1er avril
	2012	2011	2010
Données prévisionnelles des exercices	20	20	20
Taux d'actualisation	2,66 %	3,74 %	3,92 %
Taux d'inflation	1,70 %	1,70 %	1,70 %

Ces tests ont donné lieu à la comptabilisation de la dépréciation mentionnée plus haut. De plus, des analyses de sensibilité ont montré qu'une variation de 1 % du taux d'actualisation ou du taux d'inflation par rapport aux taux indiqués ci-dessus n'aurait pas entraîné de variation de la dépréciation comptabilisée pour toutes les périodes.

12. Fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Dettes fournisseurs	**34 530**	10 431	58 208
Autres créditeurs et charges à payer	**69 127**	60 301	86 188
Charges à payer au titre des salaires	**29 033**	38 734	52 072
Partie courante des avantages du personnel (note 17)	**6 153**	9 977	9 551
Montants à payer à des parties liées	**10 838**	9 407	15 592
Montants à payer à l'actionnaire	**8 745**	—	—
	158 426	128 850	221 611

La valeur comptable des fournisseurs et autres créditeurs est considérée comme une approximation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Les montants à payer à l'actionnaire comprennent les produits de redevances et le produit net tiré de la vente des Opérations commerciales d'EACL. Les montants à payer à des parties liées représentent le produit en trésorerie tiré des ventes d'eau lourde (note 20).

13. Avances de clients et obligations envers les clients

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Avances de clients et produits comptabilisés d'avance	**316 601**	423 314	440 872

Les avances de clients représentent les produits perçus qui dépassent les produits comptabilisés et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'ont pas encore débuté.

14. Provisions

2012

(en milliers de dollars canadiens)

	Provision pour pertes sur contrats	Autres	Total
	$	**$**	**$**
Solde au 31 mars 2011	**205 435**	**17 554**	**222 989**
Ajouts	86 589	7 521	94 110
Montant utilisé au cours de l'exercice	(135 812)	(2 404)	(138 216)
Réduction découlant d'une réévaluation	(56 573)	(810)	(57 383)
Solde au 31 mars 2012	**99 639**	**21 861**	**121 500**
Moins la partie courante	(99 639)	(21 861)	(121 500)
Partie non courante	—	—	—

2011

(en milliers de dollars canadiens)

	Provision pour pertes sur contrats	Autres	Total
	$	$	$
Solde au 1er avril 2010	212 038	5 102	217 140
Ajouts	120 746	15 044	135 790
Montant utilisé au cours de l'exercice	(127 349)	(2 592)	(129 941)
Solde au 31 mars 2011	205 435	17 554	222 989
Moins la partie courante	(205 435)	(17 554)	(222 989)
Partie non courante	—	—	—

L'achèvement de certains projets de prolongation de la vie utile et le quasi-achèvement de certains autres, ajoutés à la diminution des coûts estimés nécessaires pour mener à bien ces projets, ont entraîné une baisse de 105,8 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2011) de la provision pour pertes sur contrats.

Les autres provisions ont trait à l'exposition aux réclamations liées à certains projets de prolongation de la vie utile, de même qu'aux garanties, aux différends avec les fournisseurs et à un contrat déficitaire.

15. Provision pour démantèlement et gestion des déchets

EACL est tenue de démanteler ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de se conformer à la réglementation de la CCSN et aux autres règlements applicables. Ces installations comprennent les prototypes de réacteurs, les usines d'eau lourde, les installations de recherche et de développement nucléaires ainsi que de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de démantèlement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de démantèlement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie importante de l'obligation renvoie à des passifs qui ont été contractés avant la création d'EACL en 1952.

Le plan de démantèlement met en jeu une série d'activités dont le but est d'assurer ce qui suit :

- Toutes les installations nucléaires redondantes sont dans un état contrôlé et contrôlable qui élimine tout risque à court terme;
- Les installations sous surveillance demeurent dans un état durable, stable et sécuritaire;
- Les mesures visant l'atteinte d'un état final qui représente l'aboutissement approuvé du processus de démantèlement comme l'exige l'organisme de réglementation ont été menées à terme de façon économique.

Auparavant, EACL conservait le produit tiré des ventes d'eau lourde pour financer le programme de démantèlement (note 20). Le gouvernement du Canada exige d'EACL qu'elle comptabilise les passifs liés à la gestion des déchets, au démantèlement et à la remise en état des lieux associés à ses activités courantes depuis le 1er avril 2006. Au 31 mars 2012, un montant de 92,1 millions de dollars (54,2 millions de dollars au 31 mars 2011; 40,9 millions de dollars au 1er avril 2010) était inclus dans la provision pour démantèlement et gestion des déchets.

La provision pour démantèlement et gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Valeur comptable à l'ouverture de la période	**4 117 635**	3 607 674
Valeur comptable à l'ouverture de la période, partie courante	**136 900**	131 200
Passifs réglés	**(124 311)**	(126 516)
Désactualisation	**152 388**	151 406
Effet de la variation du taux d'actualisation	**1 218 705**	272 635
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	**164 107**	209 653
Révision des estimations et du calendrier des dépenses touchant les immobilisations corporelles	**1 062**	686
Coûts de la gestion des déchets, du démantèlement et de la remise en état des lieux associés aux activités poursuivies	**12 044**	7 797
Valeur comptable à la clôture de la période	**5 678 530**	4 254 535
Moins la partie courante	**(135 500)**	(136 900)
	5 543 030	4 117 635

Aux termes du plan de démantèlement, des dépenses non actualisées de 7 408,6 millions de dollars (7 201,8 millions de dollars au 31 mars 2011; 6 873,6 millions de dollars au 1er avril 2010), en dollars courants, devraient être engagées jusqu'en 2090. La provision est réévaluée à chaque date du bilan en fonction du taux d'actualisation en vigueur.

Au 31 mars 2012, la provision a été actualisée selon un taux de 2,66 %. Les soldes au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010 ont été actualisés selon des taux respectifs de 3,75 % et de 4,07 %.

L'effet des variations du taux d'actualisation sur la provision est comptabilisé au poste « Perte liée à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres » à l'état consolidé du résultat global. Le total des charges de l'exercice s'est établi à 1 218,7 millions de dollars (272,6 millions de dollars en 2011).

Les autres coûts compris au poste « Perte liée à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets et autres » totalisent 149,3 millions de dollars (211,5 millions de dollars en 2011) et correspondent à de nouveaux passifs qui découlent des activités poursuivies et des révisions de l'estimation et du calendrier des dépenses.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars		1er avril
	2012	2011	2010
Période d'actualisation	**78 années**	79 années	75 années
Taux d'actualisation	**2,66 %**	3,75 %	4,07 %
Taux d'inflation	**1,70 %**	1,70 %	1,70 %

Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour calculer le montant de l'obligation.

	31 mars		1er avril
(en millions de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Augmentation de 1 %	**(1 153)**	(780)	(674)
Diminution de 1 %	**1 687**	1 105	953

16. Financement différé

Le financement différé pour les immobilisations et pour le développement a été fourni à la Société sous forme de crédits par son actionnaire (notes 22 et 25), comme suit :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Financement différé pour les immobilisations			
Financement différé pour les immobilisations, solde d'ouverture	**156 973**	147 002	104 615
Financement pour les immobilisations reçu au cours de l'exercice	**45 427**	17 167	47 066
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**(10 086)**	(7 196)	(4 679)
Financement différé pour les immobilisations, solde de clôture	**192 314**	156 973	147 002
Financement différé pour le développement			
Financement différé pour le développement, solde d'ouverture	—	175 348	96 255
Financement pour le développement reçu au cours de l'exercice	—	29 404	79 093
Financement différé pour le développement comptabilisé au cours de l'exercice	—	(204 752)	—
Financement différé pour le développement, solde de clôture	—	—	175 348

17. Avantages du personnel

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 4 m), les salariés de la Société participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique. Les cotisations sont versées dans trois comptes, soit le Compte de pension de retraite de la fonction publique, le compte de la Caisse de retraite de la fonction publique et le compte Régime compensatoire.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

Cotisations au régime

Pour les exercices clos les	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Cotisations salariales	**22 071**	27 460	25 971
Cotisations patronales	**43 129**	54 917	51 252

Le taux de cotisation de la Société au Compte de pension de retraite de la fonction publique est égal à celui des salariés, et les cotisations au compte de la Caisse de retraite de la fonction publique correspondent à 1,74 fois les cotisations salariales (1,86 fois le 31 mars 2011 ; 1,94 fois le 1er avril 2010). Les cotisations au compte Régime compensatoire pour l'année civile 2012 équivalent à 8,95 fois les cotisations salariales (9,5 fois pour l'année civile 2011; 8,9 fois pour l'année civile 2010). Ces multiples pourraient changer après réévaluation de la part de l'administration du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

La quasi-totalité des salariés de la Société sont couverts par le régime, qui est un régime contributif à prestations définies créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Le taux général des cotisations patronales en vigueur au cours de l'exercice correspondait à 13,5 % des salaires des salaires (13,5 % en 2011). Des cotisations totalisant 43,1 millions de dollars (54,9 millions de dollars en 2011) ont été comptabilisées en charges pour l'exercice.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services validables, multipliés par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

b) Avantages du personnel

La Société verse dans certains cas des indemnités à la suite de départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 4 n). L'obligation au titre des prestations définies n'est pas capitalisée, son financement étant assuré lorsque les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations définies n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations définies.

La date de mesure de l'obligation au titre des prestations définies est le 31 mars 2012, et la dernière évaluation actuarielle de ces prestations a été réalisée à cette date.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme.

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	**67 407**	67 410
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice – partie courante*	**9 977**	9 551
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	**4 134**	4 655
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	**3 074**	3 933
Prestations versées	**(6 072)**	(8 123)
Réduction attribuable à la restructuration**	**(20 122)**	—
Pertes actuarielles (gains actuariels)	**1 615**	(42)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	**60 013**	77 384
Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies*	**(6 153)**	(9 977)
Obligation au titre des prestations définies, montant net	**53 860**	67 407

*La partie courante de l'obligation au titre des prestations définies est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs.

**La réduction attribuable à la restructuration découle de la diminution du nombre de salariés participant au régime d'avantages du personnel non liés à la retraite par suite de la réalisation de la première phase du projet de restructuration d'EACL (notes 2 et 28).

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme inscrites à l'état consolidé du résultat global de la Société et à son bilan consolidé.

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Coût liés aux avantages du personnel, montant net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**4 134**	4 655
Coût financier	**3 074**	3 933
Pertes actuarielles (gains actuariels)	**3 691**	(727)
(Produit) charge découlant du régime d'avantages du personnel pour l'exercice	**10 899**	7 861

La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés travaillant dans les Laboratoires nucléaires est comptabilisée dans le coût des ventes et dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. La charge annuelle découlant du régime d'avantages du personnel liée aux salariés des Opérations commerciales est comptabilisée dans le coût des ventes et les charges opérationnelles liés aux activités abandonnées (note 28).

Au 31 mars 2012, le cumul des gains actuariels comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se chiffrait à 1,4 million de dollars (perte de 0,7 million de dollars en 2011).

La Société prévoit que des cotisations de 6,2 millions de dollars seront versées à ses régimes à prestations définies en 2013.

Le tableau ci-dessous résume les ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes :

Pour les exercices clos les	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Gains actuariels découlant des passifs des régimes	**4 403**	994

Les principales hypothèses actuarielles qui ont été posées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies de la Société sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles

	31 mars	
	2012	2011
Taux d'actualisation	**3,90 %**	4,95 %
Taux de croissance des salaires	**2,00 %**	2,15 %
Taux d'inflation	**2,50 %**	2,50 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé	**5,00 %**	5,00 %

Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé n'aurait pas d'incidence significative sur l'obligation au titre des prestations définies.

18. Créditeurs à long terme

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Créditeurs à long terme	**6 660**	19 348	31 608
Non garantis, ne portant pas intérêt, échéant en septembre 2012			
Le montant est présenté déduction faite de l'escompte de			
1,7 million de dollars à 4,08 %			
	6 660	19 348	31 608
Moins la partie courante	**(6 660)**	(13 319)	(13 319)
	—	6 029	18 289

Le tableau qui suit présente les paiements exigibles au cours des exercices à venir :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Moins de 1 an	**6 660**	13 319	13 319
De 1 an à 5 ans	**—**	6 660	19 979
	6 660	19 979	33 298

Les créditeurs à long terme ont trait aux stocks achetés de MDS (Canada) Inc. en février 2006. EACL a conclu avec MDS (Canada) Inc. une entente selon laquelle EACL a acquis la propriété de bénéficiaire des installations de production d'isotopes, qui comprennent deux réacteurs nécessaires à la production d'isotopes à usage médical (MAPLE 1 et MAPLE 2) et les installations de traitement connexes. En outre, EACL a acquis des stocks liés à la production d'isotopes totalisant 53 millions de dollars et assortis d'une obligation de paiement différé aux termes de laquelle 48 versements mensuels de 1,1 million de dollars chacun devaient être faits à compter d'octobre 2008. La valeur de ces stocks et l'obligation de paiement différé connexe ont été constatées à la valeur actualisée des paiements futurs, soit de 41,7 millions de dollars pour le combustible et les cibles et de 2,5 millions de dollars pour les pièces de rechange.

Des intérêts débiteurs théoriques de 0,6 million de dollars (1,1 million de dollars en 2011) liés à l'escompte sur le créditeur à long terme ont été inclus dans les charges financières à l'état consolidé du résultat global (note 24). Les paiements requis sont présentés à leur valeur non actualisée.

19. Engagements, éventualités et obligations

a) Contrats de location simple et autres engagements

Les montants à payer au titre des contrats de location simple et des autres arrangements non résiliables s'établissent comme suit :

	31 mars		1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	2010
	$	$	$
Moins de 1 an	**41 710**	83 163	60 613
De 1 an à 5 ans	**8 671**	34 945	40 328
Plus de 5 ans	**4 433**	15 206	21 433
	54 814	133 314	122 374

La Société loue des locaux à bureaux en vertu de contrats de location simple venant à échéance à diverses dates. Ces contrats sont assortis d'une clause d'indexation des loyers. La Société a également pris d'autres engagements non résiliables à l'appui de ses activités et de ses projets. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, un montant de 9,2 millions de dollars (18,0 millions de dollars en 2011) se rapportant à des contrats de location simple a été comptabilisé en charges à l'état consolidé du résultat global.

La valeur totale des paiements futurs à recevoir au titre des contrats de sous-location se chiffre à 4,9 millions de dollars.

b) Obligations réglementaires

Afin d'assurer la conformité aux modalités des permis de site délivrés par la CCSN et à d'autres exigences réglementaires, la Société a effectué d'importants investissements dans l'infrastructure de bâtiments et d'installations à Chalk River. Des dépenses de 74 millions de dollars ont été prévues par la Société dans le cadre de ces projets en 2012–2013. Le financement de ces engagements est assuré par des crédits parlementaires.

c) Cautionnements d'exécution et dommages-intérêts extrajudiciaires

Il est d'usage dans le secteur de se servir de lettres de crédit, de cautionnements de garantie et d'autres cautionnements d'exécution dans le cadre de contrats importants. Ces cautionnements peuvent englober des garanties qu'un projet sera mené à terme ou qu'un projet ou du matériel donné répondra à des critères de performance définis. Les dommages-intérêts extrajudiciaires représentent les montants prévus aux contrats et les indemnités à verser en cas de non-respect d'une exigence du contrat (p. ex. retard d'exécution).

Dans le cours normal des activités, EACL garantit également la réalisation de certains projets dans des délais précis et peut avoir à verser des dommages-intérêts extrajudiciaires si elle ne s'acquitte pas de ses obligations.

Le montant global du risque potentiel pour la Société aux termes des cautionnements d'exécution est estimé à quelque 150 millions de dollars (213 millions de dollars en 2011). Les dommages-intérêts extrajudiciaires étaient estimés à 60 millions de dollars au 31 mars 2012 (96 millions de dollars en 2011). Comme il est décrit à la note 4 o), la direction évalue régulièrement le degré d'avancement des projets à long terme (tels que les projets de prolongation de la vie utile – note 14) afin de déterminer si des dommages-intérêts extrajudiciaires seront subis. Lorsque des sanctions sont probables et quantifiables, les dommages-intérêts extrajudiciaires sont inclus dans le calcul révisé des produits ou dans les provisions pour pertes sur contrat comptabilisées au titre de ces projets.

Après le 31 mars 2012, un montant de 75 millions de dollars a été prélevé par un client d'EACL au titre d'une garantie d'exécution à l'égard d'un des projets de prolongation de la vie utile d'EACL [note 29 b)].

d) Actions en justice et réclamations fondées en droit

Le 8 juillet 2008, MDS (Canada) Inc. a entamé des actions en justice contre EACL et le gouvernement relativement aux activités de production d'isotopes d'EACL, soit une poursuite civile et un arbitrage. Les démarches en sont actuellement au stade de l'arbitrage. Le montant réclamé à EACL et au gouvernement du Canada s'élève à 1,6 milliard de dollars. Aucune provision pour obligation éventuelle n'a été comptabilisée dans les présents états financiers au titre de l'arbitrage, du fait qu'EACL est d'avis que cette procédure ne donnera lieu à aucune obligation pour elle. En ce qui a trait à la poursuite civile, aucune défense n'a été déposée et aucun document n'a été produit ou divulgué. Par conséquent aucune estimation fiable de l'obligation, le cas échéant, de l'obligation au titre de cette poursuite civile ne peut être faite en ce moment.

Outre la situation mentionnée ci-dessus, la Société est partie à diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. L'issue de l'ensemble des actions et des réclamations intentées contre la Société dépend de leur règlement futur, notamment des incertitudes liées aux contentieux. À la lumière de l'information dont la Société dispose actuellement et après avoir consulté ses conseillers juridiques indépendants, la direction est d'avis que ces actions et réclamations, prises séparément ou dans leur ensemble, n'auront pas d'effet défavorable important sur la situation financière de la Société.

e) Développement de l'EC6

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012, EACL a conclu un contrat avec Candu Énergie inc. en vue de fournir, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, jusqu'à 75 millions de dollars aux fins du financement du programme de développement de l'EC6. Au 31 mars 2012, 18 millions de dollars de ce montant avaient été passés en charges et 12 millions de dollars avaient été versés par EACL. De plus, sous certaines conditions énumérées dans le contrat conclu avec Candu Énergie inc., EACL pourrait avoir à rembourser certains autres coûts à Candu Énergie inc.

20. Capital d'apport et financement différé pour le démantèlement

Le capital d'apport comprend environ 109 millions de dollars (135 millions de dollars au 31 mars 2011; 161 millions de dollars au 1er avril 2010) liés aux crédits parlementaires reçus pour la production des stocks d'eau lourde. Jusqu'en 1995–1996 inclusivement, la Société devait rembourser au gouvernement, sous forme d'un dividende, le produit en trésorerie tiré de la vente des stocks d'eau lourde financée par le gouvernement.

De 1997 à 2006, aux termes d'une décision du Conseil du Trésor, il était demandé à la Société de conserver le produit de la vente ou de la location de stocks d'eau lourde financée par le gouvernement dans un fonds distinct devant servir aux activités de démantèlement dans les 10 ans suivant la décision. À mesure que la Société vendait ou louait de l'eau lourde financée par le gouvernement, elle virait le produit en trésorerie du capital d'apport au financement différé pour le démantèlement, et l'utilisait pour financer les activités courantes de démantèlement.

Un montant équivalent au produit tiré des ventes réalisées au cours des 10 années couvertes par l'entente et reçu après le 1er avril 2006 [notes 8 et 4 p)] est viré du compte du capital d'apport à celui du financement différé pour le démantèlement. Cependant, il n'est pas nécessaire de conserver les fonds dans un compte distinct pour les activités de démantèlement. Le reste du produit en trésorerie provenant des ventes d'eau lourde est comptabilisé à titre d'apport remboursable au gouvernement et est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan de la Société (note 12).

21. Produits

	Opérations commerciales		Laboratoires nucléaires		Total	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011	**2012**	2011	**2012**	2011
	$	$	**$**	$	**$**	$
Projets de prolongation de la vie utile	**223 121**	324 148	**—**	—	**223 121**	324 148
Services	**54 506**	121 757	**49 013**	30 533	**103 519**	152 290
Ventes de biens	**—**	—	**26 196**	20 991	**26 196**	20 991
Redevances	**—**	—	**1 011**	—	**1 011**	—
	277 627	445 905	**76 220**	51 524	**353 847**	497 429

Les Opérations commerciales sont présentées à titre d'activités abandonnées (note 28).

Le tableau suivant présente l'information relative aux contrats de construction comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement qui étaient en cours :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Coûts engagés et profits comptabilisés, déduction faite des pertes comptabilisées	**1 779 459**	1 618 918
Avances de clients	**312 910**	407 588

22. Financement

a) Crédits parlementaires

EACL sépare ses crédits parlementaires, lesquels englobent les mandats spéciaux du gouverneur général et le financement prévu par la loi, afin de s'assurer que les fonds sont engagés aux fins pour lesquelles ils ont été octroyés. Parmi les principales estimations approuvées, on retrouve des montants visant les installations, les activités nucléaires et la recherche et le développement. D'autres estimations approuvées visent le Programme des responsabilités nucléaires héritées et la réorganisation de l'effectif. Les mandats spéciaux du gouverneur général tiennent compte des montants visant les installations, les activités de recherche et de développement et les activités liées aux Opérations commerciales. Le financement prévu par la loi a été octroyé pour financer les dépenses associées à la vente des Opérations commerciales.

Pour l'exercice, des crédits parlementaires ont été comptabilisés comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Crédits parlementaires – activités opérationnelles	**673 603**	775 439
Crédits parlementaires – immobilisations		
Financement du projet de remise à neuf de l'infrastructure des immobilisations	**45 427**	17 167
Développement de l'ACR-1000	**—**	29 404
Dépréciation de l'ACR-1000	**—**	(29 404)
Total des crédits parlementaires – immobilisations	**45 427**	17 167
Total des crédits parlementaires	**719 030**	792 606

Tous les montants reçus au cours de l'exercice 2012 au titre des activités opérationnelles ont été comptabilisés en résultat. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, un montant de 815 millions de dollars a été reçu et un montant de 793 millions de dollars a été comptabilisé, le solde ayant été comptabilisé à titre d'apport remboursable au gouvernement et inclus dans le montant à payer aux parties liées (note 12). L'ensemble des travaux devraient être achevés d'ici un an.

Au cours de l'exercice, la Société a reçu le financement ci-dessus afin de soutenir les activités prévues. Ce financement a été utilisé comme suit :

- Le financement pour la recherche et l'infrastructure connexe constitue le financement de base pour les charges opérationnelles des Laboratoires de Chalk River d'EACL.
- Le financement provenant du gouvernement a servi à placer les installations de production d'isotopes en mode d'arrêt prolongé.
- Le financement des initiatives en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement des Laboratoires nucléaires a été affecté à la revitalisation des Laboratoires de Chalk River d'EACL et au maintien de la production d'isotopes par le réacteur NRU.
- Le financement des projets de prolongation de la vie utile et du Bureau de clôture a servi à combler le manque à gagner qui avait été accumulé dans le cadre de divers projets en raison de la réévaluation des coûts liés à l'achèvement de ces projets et à financer les coûts de réorganisation de l'effectif engagés par suite de la vente des Opérations commerciales.
- Le financement pour le développement a été affecté aux activités de recherche et de développement relatives à la construction d'un réacteur de génération III+ et du réacteur EC6.

b) Autre financement

Au cours de l'exercice, les autres formes de financement ont été comptabilisées comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	**2012**	2011
	$	$
Financement des activités opérationnelles		
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres	**18 126**	14 450
Amortissement du financement différé pour les immobilisations	**10 086**	7 196
Financement différé pour le développement comptabilisé en résultat au cours de l'exercice	**—**	204 752
Démantèlement et gestion des déchets	**136 693**	125 804
	164 905	352 202

23. Renseignements supplémentaires par types de charges

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	$	$
Charges salariales	428 682	567 293
Contrats de location simple	9 161	17 979
Profits nets (pertes nettes) découlant des variations des cours du change	112	376

Les charges salariales comprennent les salaires et les cotisations prescrites par la loi. Les charges liées aux Laboratoires nucléaires sont comptabilisées dans le coût des ventes et dans les charges opérationnelles à l'état consolidé du résultat global. Les charges relatives aux Opérations commerciales sont comptabilisées dans le coût des ventes et les charges opérationnelles liés aux activités abandonnées (note 28).

24. Produits financiers et charges financières

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	$	$
Produits financiers		
Intérêts sur les créances à long terme	9 174	10 298
Intérêts sur les placements et autres	589	288
	9 763	10 586
Charges financières		
Intérêts sur les créditeurs à long terme	552	1 062
Désactualisation de la provision pour démantèlement et gestion des déchets, déduction faite des produits du fonds en fiducie	149 378	149 856

25. Transactions avec des parties liées

Les transactions conclues entre la Société et ses filiales ont été éliminées au moment de la consolidation et ne sont donc pas présentées dans la présente note.

La Société est contrôlée par le gouvernement du Canada, qui en détient la totalité des actions. Le gouvernement, le régime et les entités contrôlées par le gouvernement constituent les principales parties liées avec lesquelles la Société conclut des transactions.

Outre les transactions dont il est question aux notes 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22 et 28, la Société a conclu les transactions suivantes avec le gouvernement :

- La Société a facturé à Ressources naturelles Canada des montants liés aux programmes de gestion des déchets radioactifs de faible activité et aux activités de démantèlement.
- Dans le cours normal des activités, la Société conclut également diverses transactions avec le gouvernement du Canada, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des transactions avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants sur une base comparative.

Rémunération des principaux dirigeants

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	$	$
Salaires et autres avantages à court terme	8 821	7 029
Indemnités de cessation d'emploi	3 000	—
	11 821	7 029

26. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers figurant au bilan consolidé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	$	$	$	$	$
31 mars 2012					
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	—	35 439	—	—	35 439
Placements détenus en fiducie*	39 305	—	—	—	39 305
Clients et autres débiteurs	—	—	338 121	—	338 121
Créances à long terme	—	—	149 283	—	149 283
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	—	(158 426)	(158 426)
Avances de clients et obligations envers les clients	—	—	—	(316 601)	(316 601)
Autres passifs financiers – partie courante**	—	—	—	—	—
Créditeurs à long terme	—	—	—	(6 660)	(6 660)
Total	39 305	35 439	487 404	(481 687)	80 461

*Détenus à des fins de transaction

**Inclus dans les provisions

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	$	$	$	$	$
31 mars 2011					
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	—	18 563	—	—	18 563
Placements détenus en fiducie*	34 939	—	—	—	34 939
Clients et autres débiteurs	—	—	262 753	—	262 753
Créances à long terme	—	—	169 918	—	169 918
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	—	(128 850)	(128 850)
Avances de clients et obligations envers les clients	—	—	—	(423 314)	(423 314)
Autres passifs financiers – partie courante**	—	—	—	—	-
Créditeurs à long terme	—	—	—	(19 348)	(19 348)
Total	34 939	18 563	432 671	(571 512)	(85 339)

*Détenus à des fins de transaction

**Inclus dans les provisions

(en milliers de dollars canadiens)	Actifs et passifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
	$	$	$	$	$
1er avril 2010					
Trésorerie et équivalents de trésorerie*	—	47 833	—	—	47 833
Placements détenus en fiducie*	29 671	—	—	—	29 671
Clients et autres débiteurs	—	—	121 774	—	121 774
Créances à long terme	—	—	189 252	—	189 252
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	—	(221 611)	(221 611)
Avances de clients et obligations envers les clients	—	—	—	(440 872)	(440 872)
Autres passifs financiers – partie courante**	—	—	—	—	-
Créditeurs à long terme	—	—	—	(31 608)	(31 608)
Total	29 671	47 833	311 026	(694 091)	(305 561)

*Détenus à des fins de transaction

**Inclus dans les provisions

Les valeurs comptables figurant dans les tableaux sont comptabilisées au bilan sous les postes indiqués.

La juste valeur représente les estimations de la direction quant à la valeur de marché à la date de clôture. La valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers avoisine leur juste valeur aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1er avril 2010, à l'exception des créances à long terme, des créditeurs à long terme et des obligations. La juste valeur de la partie non courante des créances à long terme s'établit à 144 millions de dollars (164,3 millions de dollars au 31 mars 2011; 185,7 millions de dollars au 1er avril 2010) et est déterminée selon le taux d'intérêt à long terme en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des créditeurs à long terme correspond à leur valeur comptable.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, en fonction de la méthode d'évaluation. La Société utilise la hiérarchie ci-dessous aux fins du calcul et de la présentation de la juste valeur des instruments financiers :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012				31 mars 2011			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Actifs évalués à la juste valeur								
Trésorerie et comptes courants	35 439	—	—	35 439	18 563	—	—	18 563
Bons du Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépôts à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations bancaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Obligations	—	37 867	—	37 867	—	32 999	—	32 999
Dérivés désignés comme instruments de couverture	—	—	—	—	—	—	—	—
Contrats de change à terme	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des actifs	35 439	37 867	—	73 306	18 563	32 999	—	51 562

Il n'y a pas de passifs financiers évalués à leur juste valeur.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations relatives à l'instrument financier. Les actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit sont les suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements détenus en fiducie, les créances clients, les produits non facturés et les créances à long terme. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus. L'exposition maximale au risque de crédit s'établit à 501,5 millions de dollars (452 millions de dollars au 31 mars 2011; 349,4 millions de dollars au 1er avril 2010).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. Les mesures d'atténuation des risques encourus par EACL sont les suivantes :

- Suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés;
- Mise en œuvre d'une stratégie de placement conservatrice;
- Assurance que tous les instruments ont une durée d'au plus un an.

En date du 31 mars 2012, tous les instruments étaient cotés R1 bas ou plus par Dominion Bond Rating Service et A1 ou plus par Standard and Poor's.

Créances clients

Le risque encouru en raison des créances clients est faible car la clientèle particulière d'EACL appartient à un secteur réglementé par les gouvernements. Le risque de pertes de crédit potentielles est également atténué par le fait que la Société évalue la solvabilité des clients avant d'accorder du crédit. La valeur comptable des créances clients est diminuée en assurant le suivi individuel des factures, et le compte de correction de valeur pour créances douteuses est établi selon des mesures de révision et un processus d'approbation restrictifs appliqués à chaque facture.

Trois clients (cinq au 31 mars 2011; huit au 1er avril 2010), représentant chacun plus de 4 % du total des créances clients (4 % au 31 mars 2011; 4 % au 1er avril 2010), devaient collectivement 94 % (83 % au 31 mars 2011; 87 % au 1 avril 2010) du total des créances clients. Aucune créance importante n'est exigible en monnaie étrangère.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de fonds suffisants pour satisfaire à ses engagements et obligations. Un des principaux risques de la Société consiste à ne pas être en mesure d'obtenir les sources de financement nécessaires pour maintenir ses capacités nucléaires de façon sécuritaire. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif le maintien de réserves suffisantes et disponibles rapidement afin d'être en mesure de respecter en tout temps les obligations en matière de liquidités. EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III et, à ce titre, des contraintes s'appliquent aux emprunts qu'elle effectue pour honorer ses obligations. La Société dépend du financement que lui accorde son actionnaire pour s'acquitter de ses obligations.

EACL gère le risque de liquidité :

- en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires;
- en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié;
- en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en liquidités avec des contreparties de grande qualité.

En 2012, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de liquidité étaient les mêmes qu'en 2011. Cependant, la Société a demandé des fonds additionnels au gouvernement pour satisfaire à ses obligations. Au 31 mars 2012, la Société détenait un montant de 35,4 millions de dollars en trésorerie et en équivalents de trésorerie (18,6 millions de dollars au 31 mars 2011; 47,8 millions de dollars au 1er avril 2010) (note 5). Des créditeurs et charges à payer de 158,4 millions de dollars (128,9 millions de dollars au 31 mars 2011; 221,6 millions de dollars au 1er avril 2010) (note 12) sont exigibles à moins de un an. Des créditeurs à long terme (note 18) de 6,7 millions de dollars sont exigibles à moins de un an (13,3 millions de dollars au 31 mars 2011; 13,3 millions de dollars au 1er avril 2010).

Le plan de financement de la Société fait partie du plan d'entreprise. Il est révisé et approuvé annuellement par le conseil d'administration et le gouvernement. Le financement des activités et des engagements futurs d'EACL est assuré par le gouvernement.

c) Risque de marché

i. Risque de change

La Société présente ses états financiers consolidés en dollars canadiens, mais conclut une partie des transactions liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change de la Société découle principalement des transactions qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change de la Société ont pour objectif de réduire le risque lié aux transactions et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements.

Aux 31 mars 2012 et 2011, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du cours de change ($ CA/$ US) n'aurait eu aucune incidence sur le résultat global de l'exercice.

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les activités de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des produits et des charges de la Société. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la Société se limite aux variations des taux d'actualisation s'appliquant à la provision pour démantèlement et gestion des déchets. Les variations des taux d'actualisation sont fondées sur un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit qui est sensible aux fluctuations des taux d'intérêt (se reporter à l'analyse de sensibilité présentée à la note 15).

Les mesures d'atténuation des risques encourus par EACL sont les suivantes :

- le nombre limité de transactions comportant des paiements d'intérêts;
- des placements dans des instruments financiers qui présentent relativement peu de risque;
- des placements dans des institutions de bonne réputation.

d) Risque de réglementation

Le secteur au sein duquel évolue la Société est fortement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière de la Société. La gestion du risque de réglementation de la Société a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin que la Société puisse poursuivre ses activités. En 2012, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2011.

27. Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Société se compose de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1er avril 2010, 54 000 actions avaient été émises pour un montant de 15 000 000 $.

Parce que la Société est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada est détentrice des actions de la Société. Seul le Parlement peut autoriser l'acquisition et la vente de ces actions. En outre, son passif est, en fin de compte, celui de Sa Majesté du chef du Canada.

La capacité d'EACL d'obtenir du capital supplémentaire, par l'émission de titres de capitaux propres ou de titres d'emprunt, est conforme aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par le passé, aucune dette à long terme n'a été contractée. Le capital supplémentaire a été obtenu sous forme de contributions du gouvernement. À la clôture de l'exercice, la Société n'avait pas l'intention de chercher à obtenir du capital supplémentaire au cours des 12 prochains mois.

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de disposer de suffisamment de liquidités pour pouvoir respecter ses obligations financières et poursuivre ses plans opérationnels et stratégiques, ainsi que pour préserver sa capacité à poursuivre son exploitation. Cette responsabilité est assumée grâce aux fonds reçus périodiquement du gouvernement et aux sommes perçues par l'exploitation et grâce au portefeuille de placements hautement liquides ou d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. En 2012, les objectifs d'EACL en matière de gestion du capital étaient les mêmes qu'en 2011.

Le capital des exercices considérés se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
	$	$	$
Capitaux propres négatifs	**(5 534 028)**	(4 348 451)	(4 019 074)
Créditeurs à long terme	**6 660**	19 348	31 608
Financement différé pour les immobilisations	**192 314**	156 973	147 002
Financement différé pour le développement	**—**	—	175 348
Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets	**147 007**	122 506	100 644
Provisions pour démantèlement et gestion des déchets	**5 678 530**	4 254 535	3 738 874
	490 483	204 911	174 402

Comme ces sources de financement fournissent un montant de capital limité, la Société dépend principalement du financement pour l'exploitation et les immobilisations fourni par l'actionnaire, qui est demandé dans le plan d'entreprise.

28. Activités abandonnées

Le 29 juin 2011, le gouvernement du Canada a annoncé la signature d'une convention ayant force exécutoire visant la vente des Opérations commerciales d'EACL à une filiale de SNC-Lavalin, Candu Énergie inc. La transaction a été conclue le 2 octobre 2011, date à laquelle Candu Énergie inc. a repris la pleine propriété et le contrôle opérationnel quotidien des Opérations commerciales.

La vente comprend certains actifs de EACL vendus à Candu Énergie inc. et un échange d'activités entre les trois parties (EACL, SNC-Lavalin et le gouvernement du Canada). Une série d'ententes entrant en vigueur au moment de la conclusion de la transaction couvrent notamment des questions comme la propriété intellectuelle et la prestation de services intersociétés entre EACL et Candu Énergie inc. Ces ententes comprennent également des accords de sous-traitance visant les projets de prolongation de la vie utile, dans le cadre desquels Candu Énergie inc. se chargera de finaliser l'exécution des contrats, à titre de sous-traitante d'EACL, cette dernière demeurant responsable des contrats.

Le prix de vente de ces actifs détenus par EACL a été de 15 millions de dollars, somme devant être ajustée au titre du solde du fonds de roulement de clôture à la date de la transaction. Le produit de la vente des actifs est remis en totalité au receveur général du Canada.

À la date de clôture de la transaction, soit le 2 octobre 2011, Candu Énergie inc. a embauché 1 522 salariés des Opérations commerciales, y compris des salariés à temps plein et des contractuels, et EACL a remis un avis de cessation d'emploi à 390 de ses salariés. Une provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars a été comptabilisée, dont une somme de 30,5 millions de dollars avait été versée au 31 mars 2012, et un montant de 6,0 millions de dollars de la provision demeurait disponible pour terminer ce processus. La provision pour restructuration vise principalement les indemnités de cessation d'emploi destinées aux salariés visés.

La charge de restructuration comptabilisée pour l'exercice clos le 31 mars 2012 s'élève à 31,4 millions de dollars, ce qui comprend la provision pour restructuration de 36,5 millions de dollars réduite de 5,1 millions de dollars au titre de la perte de certains droits liés à des avantages par suite de cessations d'emploi, droits qui étaient auparavant comptabilisés dans les avantages du personnel.

Toutes les activités des Opérations commerciales sont considérées comme des activités abandonnées. Les produits et les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées sont comptabilisés distinctement dans les présents états financiers consolidés, conformément à l'IFRS 5.

a) Résultats des activités abandonnées

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
	$	$
Produits	277 627	445 905
Coût des ventes	247 115	537 196
Marge brute	30 512	(91 291)
Charges opérationnelles	126 366	155 435
Perte des Opérations commerciales avant les crédits parlementaires et le développement de produits	**(95 854)**	(246 726)

Les soldes qui suivent, qui sont comptabilisés au bilan, ont trait aux projets en cours et aux charges de restructuration inclus dans les activités abandonnées :

(en milliers de dollars canadiens)	
	$
Actifs	
Clients et autres débiteurs	278 603
Immobilisations corporelles	5 258
Passifs	
Fournisseurs et autres créditeurs	61 730
Avances de clients et obligations envers les clients	313 218
Provisions	120 000
Provision pour restructuration	6 026
Financement différé pour les immobilisations	187

b) Produit net de la transaction

En vertu de l'IFRS 5, la comptabilisation des actifs à la juste valeur diminuée des coûts de la vente a donné lieu à une charge de dépréciation de 8,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le prix d'achat des actifs s'élève à 15 millions de dollars et leur valeur comptable est de 15 millions de dollars, ce qui donne lieu à un profit net sur la vente de néant.

À la suite de la finalisation des ajustements au fonds de roulement, le montant net en trésorerie payé à EACL à la clôture de la vente s'est élevé à 1,6 million de dollars, et un autre montant de 6,1 millions de dollars a été reçu après le 31 mars 2012. Tel que la loi l'exige, le montant de 7,7 millions de dollars à recevoir de Candu Énergie inc. sera remboursé à l'actionnaire de la Société après la clôture de l'exercice et a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs.

29. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Avantages du personnel

L'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel comprend des indemnités pour départs volontaires de 42,3 millions de dollars payables en cas de démission ou de départ à la retraite volontaire ultérieur. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada relativement aux organismes et aux sociétés d'État, EACL prévoit éliminer cet avantage du personnel à compter de l'exercice 2012–2013. Après la clôture de l'exercice, plusieurs unités de négociation formées de quelque 1 200 salariés ont ratifié des accords avec EACL, selon lesquels les indemnités à la suite de départs volontaires seront éliminées au cours de l'exercice 2012–2013. Conformément aux modalités des accords ratifiés, les avantages consentis jusqu'à la date d'élimination seront versés aux salariés réputés admissibles aux termes des accords. Toujours après la clôture de l'exercice, la Société a communiqué sa volonté d'éliminer, à compter d'octobre 2012, les indemnités à la suite de départs volontaires accordées au personnel non syndiqué. La Société a l'intention de négocier l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires avec le reste des unités de négociation pour lesquelles aucun accord n'a encore été négocié ou ratifié.

Dès l'approbation et la mise en œuvre de l'élimination des indemnités à la suite de départs volontaires, les salariés admissibles au versement des avantages consentis se verront offrir trois calendriers de versement possibles : ils pourront recevoir le versement complet en 2012–2013; le versement complet au moment de la cessation d'emploi; ou une combinaison de ces deux modalités. Le choix du calendrier de versement a une incidence sur la valeur actuelle nette de l'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel. Cependant, étant donné que le personnel touché aura jusqu'à six mois pour faire son choix, il n'est pas possible pour le moment de calculer l'incidence des modalités de versement choisies par les salariés. Le scénario susceptible d'avoir les plus grandes répercussions pourrait survenir si tous les salariés optaient pour le versement complet en 2012–2013. Selon ce scénario, EACL a déterminé, au moyen d'une évaluation actuarielle, que l'obligation comptabilisée au titre des avantages du personnel pour l'ensemble des salariés pourrait être majorée d'un montant pouvant atteindre 10,7 millions de dollars.

b) Cautionnement d'exécution

Le 14 mai 2012, EACL a reçu un avis d'un client lui intimant d'interrompre les travaux effectués dans le cadre d'un de ses projets de prolongation de la vie utile. En outre, le 16 mai 2012, conformément au cautionnement d'exécution (lettre de crédit) visant ce contrat, et tel qu'il est indiqué à la note 19 c), le client a prélevé 75 millions de dollars. EACL est d'avis qu'elle respectait les modalités du contrat au 31 mars 2012 et au cours des périodes postérieures et ultérieures. Par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les présents états financiers au 31 mars 2012 au titre de ce cautionnement d'exécution. EACL conteste les arguments sur lesquels le client s'appuie pour avoir recours à son cautionnement d'exécution et elle travaille à résoudre ce différend avec le client.

30. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs au 31 mars 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice 2011–2012.

31. Explications sur la transition aux IFRS

Les méthodes comptables décrites à la note 4 ont été appliquées lors de l'établissement des états financiers consolidés des exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2011 et de l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1er avril 2010, date de transition.

Lors de l'établissement des présents états financiers consolidés, des ajustements ont été apportés à certains montants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2011 et de toutes les périodes comparatives qui avaient été établis conformément aux PCGR canadiens. Comme le prévoient expressément les IFRS, les estimations faites par la Société selon les IFRS à la date de transition, et pour toutes les périodes comparatives, correspondent aux estimations faites à la même date selon les PCGR canadiens antérieurs.

Première application des IFRS

L'IFRS 1 prévoit des exceptions obligatoires à l'exigence d'application rétrospective des IFRS, dont les suivantes s'appliquent à la Société :

- Les estimations formulées conformément aux IFRS à la date de transition et pour la période comparative présentée dans les premiers états financiers en IFRS correspondent à celles formulées selon les PCGR canadiens, exception faite des seuls ajustements apportés pour rendre compte des différences de méthodes comptables. Aux termes de l'IFRS 1, les connaissances a posteriori ne doivent pas être utilisées pour ajuster des estimations qui ont été établies antérieurement selon les PCGR canadiens sur la base de l'information disponible au moment où elles ont été formulées. Toute nouvelle estimation qui est requise aux termes des IFRS et qui ne l'était pas aux termes des PCGR canadiens doit être fondée sur l'information disponible et les conditions existant à la date de la transition et durant la période comparative présentée dans les premiers états financiers en IFRS.

Au moment de l'établissement des présents états financiers consolidés, la Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives suivantes permises par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* :

i. La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption à l'application rétrospective intégrale des exigences relatives aux provisions pour démantèlement et gestion des déchets. En conséquence, elle a réévalué les provisions en date du 1er avril 2010 conformément aux dispositions de l'IAS 37 et a formulé une estimation du montant devant être inclus dans le coût des immobilisations corporelles connexes en actualisant la provision à la date à laquelle elle a été constituée initialement en fonction de ses meilleures estimations du taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Le cumul de l'amortissement lié à ces coûts a été recalculé conformément aux IFRS, selon le mode d'amortissement décrit à la note 4 g).

ii. Le total des écarts actuariels découlant des régimes d'avantages du personnel a été comptabilisé dans les capitaux propres négatifs au 1er avril 2010.

iii. Les ajustements liés à l'expérience relatifs aux régimes d'avantages du personnel doivent être déterminés pour chaque période comptable et présentés à titre prospectif à compter de la date de transition aux IFRS.

iv. Les regroupements d'entreprises qui se sont produits avant le 1er avril 2010 n'ont pas été retraités.

Rapprochement des PCGR canadiens avec les IFRS

Les tableaux qui suivent montrent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur le bilan consolidé et l'état consolidé du résultat global.

Rapprochement du bilan consolidé au 1er avril 2010, date de la transition

(en milliers de dollars canadiens)

Comptes selon les PCGR canadiens	Notes	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	Solde selon les IFRS	Comptes selon les IFRS
		$	$	$	$	
Actif						
Actif à court terme						Actifs courants
Trésorerie et équivalents de trésorerie		47 833	—	—	47 833	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Débiteurs et revenus non facturés		121 774	—	—	121 774	Clients et autres débiteurs
Tranche à moins de un an des créances à long terme		19 028	—	—	19 028	Partie courante des créances à long terme
Stocks		30 365	—	—	30 365	Stocks
		219 000	—	—	219 000	
Créances à long terme		170 224	—	—	170 224	Créances à long terme
Fonds en fiducie		29 671	—	—	29 671	Placements détenus en fiducie
Stocks d'eau lourde		291 701	—	—	291 701	Stocks d'eau lourde
Immobilisations corporelles	a	231 360	(561)	—	230 799	Immobilisations corporelles
Actifs incorporels		180 040	—	—	180 040	Immobilisations incorporelles
		1 121 996	(561)	—	1 121 435	
Passif						
Passif à court terme						Passifs courants
Créditeurs et charges à payer	c	206 019	—	15 592	221 611	Fournisseurs et autres créditeurs
Avances de clients et obligations envers les clients		440 872	—	—	440 872	Avances de clients et obligations envers les clients
Tranche à moins de un an des provisions	c	232 732	—	(15 592)	217 140	Partie courante des provisions
Tranche à moins de un an de la provision pour déclassement et gestion des déchets		131 200	—	—	131 200	Partie courante de la provision pour démantèlement et gestion des déchets
Tranche à moins de un an des créditeurs à long terme		13 319	—	—	13 319	Partie courante des créditeurs à long terme
		1 024 142	—	—	1 024 142	
Provision pour déclassement et gestion des déchets	a	2 953 699	653 975	—	3 607 674	Provision pour démantèlement et gestion des déchets
Financement reporté pour les immobilisations		147 002	—	—	147 002	Financement différé pour les immobilisations
Financement reporté pour le développement		175 348	—	—	175 348	Financement différé pour le développement
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		100 644	—	—	100 644	Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets
Avantages sociaux futurs	b	61 501	5 909	—	67 410	Avantages du personnel
Créditeurs à long terme		18 289	—	—	18 289	Créditeurs à long terme
		4 480 625	659 884	—	5 140 509	
Capitaux propres négatifs						
Capital-actions		15 000	—	—	15 000	Capital social
Capital d'apport		350 872	—	—	350 872	Capital d'apport
Déficit	a,b	(3 724 501)	(660 445)	—	(4 384 946)	Déficit
Cumul des autres éléments du résultat étendu		—	—	—	—	Cumul des autres éléments du résultat global
		(3 358 629)	(660 445)	—	(4 019 074)	
		1 121 996	(561)	—	1 121 435	

Rapprochement du bilan consolidé au 31 mars 2011

(en milliers de dollars canadiens)

Comptes selon les PCGR canadiens	Notes	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	Solde selon les IFRS	Comptes selon les IFRS
		$	$	$	$	
Actif						
Actif à court terme						Actifs courants
Trésorerie et équivalents de trésorerie		18 563	—	—	18 563	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Débiteurs et revenus non facturés		262 753	—	—	262 753	Clients et autres débiteurs
Tranche à moins de un an des créances à long terme		20 141	—	—	20 141	Partie courante des créances à long terme
Stocks		28 982	—	—	28 982	Stocks
		330 439	—	—	330 439	
Créances à long terme		149 777	—	—	149 777	Créances à long terme
Fonds en fiducie		34 939	—	—	34 939	Placements détenus en fiducie
Stocks d'eau lourde		290 974	—	—	290 974	Stocks d'eau lourde
Immobilisations corporelles	a	239 238	(503)	—	238 735	Immobilisations corporelles
Actifs incorporels		2 607	—	—	2 607	Immobilisations incorporelles
		1 047 974	(503)	—	1 047 471	
Passif						
Passif à court terme						Passifs courants
Créditeurs et charges à payer	c	118 690	—	10 160	128 850	Fournisseurs et autres créditeurs
Avances de clients et obligations envers les clients		423 314	—	—	423 314	Avances de clients et obligations envers les clients
Tranche à moins de un an des provisions	c	232 396	—	(9 407)	222 989	Partie courante des provisions
Tranche à moins de un an de la provision pour déclassement et gestion des déchets		136 900	—	—	136 900	Partie courante de la provision pour démantèlement et gestion des déchets
Tranche à moins de un an des créditeurs à long terme		13 319	—	—	13 319	Partie courante des créditeurs à long terme
		924 619	—	753	925 372	
Provision pour déclassement et gestion des déchets	a	3 220 146	897 489	—	4 117 635	Provision pour démantèlement et gestion des déchets
Financement reporté pour les immobilisations		156 973	—	—	156 973	Financement différé pour les immobilisations
Financement reporté pour le développement		—	—	—	—	Financement différé pour le développement
Financement reporté pour le déclassement et la gestion des déchets		122 506	—	—	122 506	Financement différé pour le démantèlement et la gestion des déchets
Avantages sociaux futurs	b	61 967	6 193	(753)	67 407	Avantages du personnel
Créditeurs à long terme		6 029	—	—	6 029	Créditeurs à long terme
		4 492 240	903 682	—	5 395 922	
Capitaux propres négatifs						
Capital-actions		15 000	—	—	15 000	Capital social
Capital d'apport		325 533	—	—	325 533	Capital d'apport
Déficit	a,b	(3 784 799)	(903 500)	—	(4 688 299)	Déficit
Cumul des autres éléments du résultat étendu	b	—	(685)	—	(685)	Cumul des autres éléments du résultat global
		(3 444 266)	(904 185)	—	(4 348 451)	
		1 047 974	(503)	—	1 047 471	

Rapprochement de l'état consolidé du résultat et du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

(en milliers de dollars canadiens)

Comptes selon les PCGR canadiens	Notes	PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassements selon les IFRS	Reclassements liés à la restructuration	IFRS	Comptes selon les IFRS
		$	$	$	$	$	
Opérations commerciales							**Activités abandonnées**
Produits							
Produits et services nucléaires		447 637	—	—	(1 732)	—	
Intérêts sur les créances à long terme	d	10 298	—	(10 298)	—	—	
Intérêts sur les placements et autres	d	288	—	(288)	—	—	
		458 223	—	(10 586)	(1 732)	—	Produits
Financement							
Crédits parlementaires		408 510	—	(408 510)	—	—	
		408 510					
Charges							
Coût des ventes et charges d'exploitation	e	653 316	(122)	(114 986)	(708)	—	Coût des ventes
		653 316	(122)	(114 986)	(708)	—	
		—	—	448 820	(448 820)	—	Financement
	a	—	(43)	155 478	(304)	—	Charges opérationnelles
Bénéfice net des Opérations commerciales avant le développement de produits		213 417	165	(10 768)	(449 540)	(246 726)	**Perte opérationnelle provenant des activités abandonnées**
Investissement dans le développement de produits							
Crédits parlementaires		40 310	—	(40 310)	—	—	
Frais de développement		(40 492)	—	40 492	—	—	
Constatation de financement pour le développement reporté		204 752	—	—	—	204 752	Comptabilisation de financement pour le développement différé
Dépréciation d'actifs incorporels		(204 752)	—	—	—	(204 752)	Dépréciation d'immobilisations incorporelles
	d	—	—	10 586	(10 586)	—	Produits financiers
Bénéfice net des Opérations commerciales		213 235	165	—	(460 126)	(246 726)	**Perte provenant des activités abandonnées**
Laboratoires nucléaires							**Laboratoires nucléaires**
Opérations de recherche et de technologie							
Produits		49 792	—	—	1 732	51 524	Produits
Financement							
Crédits parlementaires		292 926	—	(292 926)	—	—	
Recouvrement de coûts auprès de tiers et autres		14 450	—	(14 450)	—	—	
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations		7 196	—	(7 196)	—	—	
		314 572	—	(314 572)	—	—	
Charges							
Coût des ventes et charges d'exploitation	a	385 721	(727)	(348 977)	727	36 744	Coûts des ventes
Intérêts sur les créditeurs à long terme	d	1 062	—	(1 062)	—	—	
		386 783	(727)	(350 039)	727	36 744	
						14 780	**Marge brute avant le financement du gouvernement**
				348 265	(348 265)	—	Financement
		—	—	—	21 646	21 646	**Financement**
		—	—	—	—	36 426	**Marge brute**
	a	—	886	370 421	285	369 820	Charges opérationnelles
Perte nette des Opérations de recherche et de technologie, exclusion faite des installations de production d'isotopes		(22 419)	1 613	13 311	(325 899)	(333 394)	**Perte opérationnelle**
Installations de production d'isotopes							
Crédits parlementaires		33 693	—	(33 693)	—	—	
Charges		21 444	—	(21 444)	—	—	
		—	—	—	10 586	10 586	Produits financiers
	d	—	—	1 062	—	1 062	Charges financières
Perte nette des Opérations de recherche et de technologie		(10 170)	1 613	—	(315 313)	(323 870)	**Perte nette avant le démantèlement et les crédits parlementaires**
Gestion du passif							**Démantèlement**
Financement							
Financement pour le déclassement		125 804	—	—	—	125 804	Financement
		125 804	—	—	—	125 804	
Charges							
Révision des estimations et du calendrier de dépenses	a	236 257	247 326	561	—	484 144	Perte à la réévaluation du passif et autres
		236 257	247 326	561	—	484 144	
		—	—	—	—	(358 340)	**Perte au titre du démantèlement avant les charges financières**
Charge de désactualisation et autres charges	a,d	152 910	(2 493)	(561)	—	149 856	Charges financières
		389 167	244 833	—	—	—	
Bénéfice net (perte nette) de la Gestion du passif		(263 363)	(244 833)	—	—	(508 196)	**Perte nette au titre du démantèlement avant les crédits parlementaires**
(Perte nette) bénéfice net des Laboratoires nucléaires		(273 533)	(243 220)	—	(315 313)	—	
						(832 066)	**Perte nette provenant des activités poursuivies**
Perte nette		(60 298)	(243 055)	—	(775 439)	(1 078 792)	**Perte nette avant les crédits parlementaires**
					775 439	775 439	**Crédits parlementaires**
Autres éléments du résultat étendu							Autres éléments du résultat global
	b	—	(685)	—	—	(685)	Perte actuarielle liée au régime d'avantages sociaux complémentaires
Autres éléments du résultat étendu		—	(685)	—	—	(685)	Autres éléments du résultat global
Résultat étendu		(60 298)	(243 740)	—	—	(304 038)	**Total du résultat global**

Notes

Les principales différences entre les méthodes comptables qu'appliquait auparavant la Société en vertu des PCGR canadiens et les méthodes comptables qu'elle applique actuellement en vertu des IFRS (outre les exemptions prévues par l'IFRS 1 qui ont été appliquées au moment de la transition des PCGR canadiens aux IFRS) sont expliquées ci-après. Seules les différences qui ont une incidence sur EACL sont présentées. En ce qui concerne les répercussions sur EACL, l'incidence quantitative de la transition aux IFRS pour chaque poste des tableaux ci-dessus vis-à-vis duquel figure une lettre est expliquée ci-après, à la rubrique portant la lettre correspondante. Si l'incidence quantitative d'un changement n'est pas abordée ci-dessous, c'est que cette incidence n'est pas significative pour EACL.

a) Provision pour démantèlement et gestion des déchets

Tel qu'il est précisé plus haut, la Société a appliqué l'exemption prévue par l'IFRS 1 concernant les passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût des immobilisations corporelles, qui touche notamment la provision pour démantèlement et gestion des déchets.

Ajustements à la provision pour démantèlement et gestion des déchets

PCGR canadiens – La valeur actuelle des flux de trésorerie futurs liés à la provision pour démantèlement et gestion des déchets de la Société ne faisait pas l'objet d'un ajustement pour tenir compte des modifications du taux d'actualisation. Toute augmentation d'un montant estimatif découlant de la survenance de nouveaux passifs ou d'une hausse des dépenses prévues était actualisée au moyen du taux d'actualisation courant, tandis que toute diminution était actualisée au moyen d'un taux d'actualisation combiné.

IFRS – Aux termes de l'IAS 37, une variation du taux d'actualisation courant fondé sur le marché entraînera une modification de l'estimation de la provision en entier. Par conséquent, la provision comptabilisée à la date de transition et aux dates de clôture de l'exercice a été réévaluée au moyen du taux d'actualisation en vigueur aux dates de clôture en question.

Immobilisations corporelles

En raison des ajustements à la provision pour démantèlement et gestion des déchets dont il est question ci-dessus, le coût des immobilisations corporelles calculé selon les IFRS est différent de celui calculé selon les PCGR canadiens. Par conséquent, même si l'amortissement est calculé selon la même méthode, le montant de la dotation à l'amortissement diffère.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

Exercice clos le	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2011
	$
État consolidé du résultat global	
Augmentation (diminution) du coût des ventes	(716)
Augmentation (diminution) des charges opérationnelles	246 666
Augmentation (diminution) des charges financières	(2 493)
Diminution totale du résultat global liée aux ajustements	243 457

	31 mars	1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Bilan consolidé		
Augmentation (diminution) des immobilisations corporelles	(503)	(561)
Augmentation (diminution) de la provision pour démantèlement et gestion des déchets	897 489	653 975
Augmentation (diminution) du déficit	(897 992)	(654 536)

Charges financières

PCGR canadiens – L'augmentation de la valeur comptable de la provision visant à tenir compte du passage du temps, appelée « charge de désactualisation », est comptabilisée en résultat net comme un élément opérationnel, au poste « Charge de désactualisation et autres charges ».

IFRS – L'augmentation de la valeur comptable de la provision est considérée comme un coût d'emprunt (une charge d'intérêts) et est comptabilisée dans le résultat net et le résultat global au poste « Charges financières ».

b) Avantages du personnel

Comme il est précisé plus haut, la Société a fait le choix de comptabiliser le total du cumul des écarts actuariels qui existait à la date de transition dans les capitaux propres négatifs d'ouverture, et ce, pour l'ensemble des avantages du personnel, exception faite du régime de retraite, qui est comptabilisé à titre de régime à cotisations définies. Le montant comptabilisé dans les capitaux propres négatifs d'ouverture comprend les obligations liées aux attributions pour services à long terme et aux prestations d'assurance pour frais médicaux et dentaires versées en cas d'invalidité de longue durée qui n'étaient pas comptabilisées auparavant.

PCGR canadiens – Les écarts actuariels résultant du calcul de la valeur actuelle de l'obligation au titre des avantages futurs du personnel sont comptabilisés d'une manière logique et systématique et font l'objet d'un amortissement minimal établi selon la méthode du « corridor ». Le cumul des gains ou des pertes en excédent de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs devant normalement toucher des avantages.

IFRS – Pour ce qui est des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, la Société a adopté une méthode voulant que les écarts actuariels soient comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent. En ce qui concerne les autres avantages du personnel à long terme, la totalité des écarts actuariels sont comptabilisés dans le résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

Exercice clos le	31 mars
(en milliers de dollars canadiens)	2011
	$
État consolidé du résultat global	
Augmentation (diminution) du coût des ventes	(133)
Augmentation (diminution) des charges opérationnelles	(269)
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global	685
Diminution totale du résultat global liée aux ajustements	283

	31 mars	1er avril
(en milliers de dollars canadiens)	2011	2010
	$	$
Bilan consolidé		
Augmentation (diminution) des avantages du personnel (passif)	6 193	5 909
Augmentation (diminution) du déficit	(5 508)	(5 909)
Augmentation (diminution) du cumul des autres éléments du résultat global	(685)	—

Reclassements touchant la présentation

Certains éléments du bilan consolidé et de l'état consolidé du résultat global ont été reclassés de façon à être conformes à la présentation adoptée en vertu des IFRS.

c) Montants à payer à l'actionnaire

PCGR canadiens – Les montants à payer à l'actionnaire sont inclus dans les provisions.

IFRS – Les montants à payer à l'actionnaire ne sont pas considérés comme une provision. Par conséquent, ces montants ont été inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » du bilan consolidé.

d) Produits d'intérêts et charges d'intérêts

PCGR canadiens – Les divers éléments des produits d'intérêts (y compris les postes « Intérêts sur les créances à long terme » et « Intérêts sur les placements et autres ») sont présentés sous la rubrique « Revenus ». Les charges d'intérêts sont incluses dans les autres charges.

IFRS – Les produits financiers et les charges financières sont présentés sous un poste distinct à l'état du résultat global.

e) Coût des ventes et autres charges opérationnelles

PCGR canadiens – Les charges sont regroupées et classées selon leur nature et leur fonction à l'état consolidé des résultats de la Société.

IFRS – Les charges doivent être classées selon leur fonction ou selon leur nature. La Société a choisi de les classer selon leur fonction.

f) Autres éléments du résultat global

PCGR canadiens – Le résultat global (appelé « résultat étendu » selon les PCGR) est présenté dans deux états distincts, à savoir l'état consolidé des résultats et l'état consolidé du résultat étendu.

IFRS – La Société présente le résultat global consolidé dans un seul état financier, à savoir l'état consolidé du résultat global.

Retraitement du tableau des flux de trésorerie pour tenir compte de la transition des PCGR canadiens aux IFRS

Le retraitement découlant de la transition des PCGR canadiens aux IFRS n'a pas eu d'incidence significative sur les flux de trésorerie générés par la Société présentés. Les éléments de rapprochement entre la présentation selon les PCGR canadiens et la présentation selon les IFRS n'a aucune incidence nette sur les flux de trésorerie générés.

CONSEIL d'administration

Peter Currie

Nommé président du Conseil en octobre 2011
EACL, Chalk River (Ontario)
Administrateur, Intelius Inc., VIXS Systems Inc.

M. Currie est ancien premier vice-président et directeur financier de Corporation Nortel Networks Limitée; vice-président et chef des finances de la Banque Royale du Canada; et premier vice-président principal et directeur financier de la Nord-américaine, compagnie d'assurance-vie. Il est également ancien membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'Université York et ancien membre du conseil d'administration de la York University Development Corporation; ancien président du conseil de Symcor Inc. et ancien membre du conseil d'administration du Toronto East General Hospital, de l'Institut C.D. Howe, d'Arise Technologies Corp. et de la Société Canadian Tire Limitée. En 2003, M. Currie a été lauréat du Prix du directeur financier canadien de l'année de PricewaterhouseCoopers, de Dirigeants financiers internationaux du Canada et de la Société Caldwell Internationale. Il a été nommé au conseil d'administration en octobre 2008.

Comités : président du comité d'audit (avril à octobre 2011); membre d'office du comité d'audit (octobre 2011 à mars 2012); membre du comité consultatif spécial (avril à octobre 2011); et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (octobre 2011 à mars 2012).

Robert Walker

Nommé président et chef de la direction en octobre 2011
EACL, Chalk River (Ontario)

M. Walker est ancien vice-président principal des Laboratoires nucléaires d'EACL; sous-ministre adjoint, Science et technologie, au ministère de la Défense nationale; et chef de la direction de l'organisme Recherche et développement pour la défense Canada. Il est président du conseil du Réseau de centres d'excellence MEOPAR et ancien président du conseil du Comité pour la recherche et la technologie de l'OTAN. Il est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université Acadia ainsi que d'une maîtrise en génie physique et d'un doctorat en génie électrique de l'Université McMaster. Diplômé du Collège de la Défense nationale, il est membre de l'Académie canadienne du génie. Il s'est joint à EACL en novembre 2010.

Comités : membre d'office du comité d'audit (octobre 2011 à mars 2012); et membre d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines (octobre 2011 à mars 2012).

Richard Boudreault

Président et chef de la direction, Orbite Aluminae Inc.

M. Boudreault est ancien vice-président aux technologies d'Orbite Aluminae Inc. Il est actuellement membre du conseil de Mechtronix Systems Inc. et du comité de consultation en recherche et développement de l'Institut national d'optique, à Québec. Il est ancien directeur d'Oerlikon-Burhle, chef de la direction et fondateur du centre de recherche du Centre technologique en aérospatiale et professeur de génie aérospatial à l'Université de Sherbrooke. Il est membre de l'Académie canadienne du génie, de l'International Aeronautic Academy, de l'Institut aéronautique et spatial du Canada et de la World Academy of Arts & Sciences. Il est également membre associé de l'American Institute for Aeronautics and Astronautics, membre émérite de l'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens et membre de la société de recherche scientifique Sigma Xi. M. Boudreault est titulaire d'un baccalauréat en physique de l'Université de Montréal, d'une maîtrise en génie de l'Université Cornell et d'un MBA de l'Université de Sherbrooke. Il a été nommé au conseil d'administration en décembre 2007.

Comités : membre du comité d'audit (2011–2012); membre du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire (avril à octobre 2011); et membre du comité consultatif spécial (avril à octobre 2011).

Dr. Claude Lajeunesse, Ph.D.

Président émérite, Université Ryerson, Toronto (Ontario)

M. Lajeunesse est ancien président et chef de la direction de l'Association des industries aérospatiales du Canada et de l'Association des universités et collèges du Canada. Il est ancien président de l'Université Concordia, à Montréal, et de l'Université Ryerson, à Toronto. Il est président du conseil du Groupement Aéronautique de Recherche et Développement en Environnement et membre du conseil de la Fondation de la Société du Musée des sciences et de la technologie du Canada. Il est ancien membre du conseil de TD Assurance, de SOFINOV (Caisse de dépôt et placement du Québec) et du Toronto East General Hospital. Il est titulaire d'un doctorat en génie nucléaire du Rensselaer Polytechnic Institute, à New York. Il a été nommé au conseil d'administration en mars 2005.

Comités : président du comité de gouvernance et de ressources humaines (octobre 2011 à mars 2012); président du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire (avril à octobre 2011); membre du comité d'examen des risques de projet (avril à octobre 2011); et membre du comité consultatif spécial (avril à octobre 2011).

Groupe de DIRECTION

En date du 31 mars 2012

Dr. John Luxat, Ph.D.
Professeur et chaire du Programme de professeurs-chercheurs industriels CRSNG/UNENE, analyse de la sécurité nucléaire, Université McMaster
M. Luxat est ancien vice-président et administrateur de la Nuclear Safety Solutions Limited. Il possède 32 années d'expérience dans le secteur de l'énergie nucléaire au Canada. Il est ancien président et trésorier de la Société Nucléaire Canadienne. Il est chercheur principal pour le réseau de recherche Nuclear Ontario. Il est membre de la Société Nucléaire Canadienne, de l'American Nuclear Society et du conseil consultatif de l'International Association for Structural Mechanics in Reactor Technology. Il est titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'Université de Windsor. Il a été nommé au conseil d'administration en octobre 2008.
Comités : membre du comité des sciences, de la technologie et de la surveillance nucléaire (avril à octobre 2011); et membre du comité de gouvernance et de ressources humaines (octobre 2011 à mars 2012).

Stella Thompson
Présidente, Genome Alberta et Alberta WaterSMART
Vice-présidente, First Calgary Financial et Balancing Pool
M[me] Thompson a les mandats d'administration suivants en cours : elle siège au comité d'audit provincial de l'Alberta de la Calgary Airport Authority. Elle a également été vice-présidente de Petro-Canada. Elle porte le titre d'IAS.A conféré par l'Institut des administrateurs de sociétés et, en 2005, elle a été reconnue par le Women's Executive Network et la Richard Ivey School of Business de l'Université de Western Ontario comme l'une des 100 femmes les plus influentes du Canada. Elle a été nommée au conseil d'administration en septembre 2002.
Comités : présidente du comité de gouvernance et de ressources humaines (avril à octobre 2011); membre du comité d'audit (2011–2012); membre du comité de gouvernance et de ressources humaines (octobre 2011 à mars 2012); et membre du comité d'examen des risques de projet (avril à octobre 2011).

Barbara Trenholm
Professeure émérite, Faculté des sciences administratives, Université du Nouveau-Brunswick
M[me] Trenholm est Fellow de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, administratrice de Plazacorp Retail Properties Ltd., entre autres, et membre de l'Institut des administrateurs de sociétés. Parmi les prix qu'elle a reçus, notons le Prix d'excellence canadien en enseignement de la gestion décerné par le National Post et PricewaterhouseCoopers; le Global Teaching Excellence Award, un prix d'excellence décerné par l'Université du Nouveau-Brunswick; et le prix Dr. Allan P. Stuart pour l'excellence en enseignement. Elle a été membre du conseil d'administration de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, est présidente sortante de l'Institut des comptables agréés du Nouveau- Brunswick et a été doyenne intérimaire de la faculté des sciences administratives de l'Université du Nouveau-Brunswick. Elle a été nommée au conseil d'administration en juin 2002.
Comités : présidente du comité d'audit (octobre 2011 à mars 2012); membre du comité d'audit (avril à octobre 2011); et membre du comité d'examen des risques de projet (avril à octobre 2011).

Peter Currie
Président du conseil d'administration

Robert Walker
Président et chef de la direction

Lynne Campbell
Vice-présidente, Ressources humaines

Richard Coté
Vice-président, Commerce, Laboratoires nucléaires

Richard Fujarczuk
Vice-président, avocat général et secrétaire général

Steven Halpenny
Vice-président et directeur général des finances

Allan Hawryluk
Vice-président principal, Passation stratégique de contrats

William Kupferschmidt
Vice-président, Recherche et développement

Randy Lesco
Vice-président, Opérations et agent principal du nucléaire

Jon Lundy
Vice-président principal et directeur général, Bureau de clôture

Joan Miller
Vice-présidente, Démantèlement et gestion des déchets

Yvonne Penning
Vice-présidente, Affaires juridiques, Bureau de clôture

GOUVERNANCE

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à l'exception du fait que les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

En 2011-2012, le Conseil a orienté, commenté et évalué les plans stratégiques d'EACL et a approuvé ses principaux contrats et projets. Au cours du premier semestre de l'exercice, le Conseil et son Comité consultatif spécial ont porté une attention particulière à la prestation d'une gouvernance efficace à l'égard de la restructuration d'EACL. Cela s'est effectué par le dessaisissement des Opérations commerciales, qui comportait une clause de diligence raisonnable dans le cadre du projet du gouvernement du Canada visant à trouver des propriétaires ou des investisseurs pour les opérations commerciales. Au cours du deuxième semestre de l'exercice, le Conseil a tourné son attention vers l'encadrement de la conversion d'EACL en un organisme de science et de technologie autonome.

Le cadre de gouvernance d'entreprise d'EACL repose sur les pratiques exemplaires figurant dans les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques publiées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le conseil d'administration reconnaît qu'une gouvernance efficace exige l'amélioration continue des processus et des pratiques de l'entreprise qui servent à assurer un degré élevé de reddition de comptes à toutes les parties prenantes.

En 2011–2012, EACL a continué de mettre en œuvre et de renforcer ses activités de gouvernance afin d'améliorer la reddition de comptes, la transparence et la confiance dans l'ensemble de l'organisme. Plus particulièrement, le Conseil a mis en œuvre les projets suivants :

- Il a repensé la structure et la composition des comités consultatifs du Conseil dans le but d'en réduire la taille à sept membres et de les adapter aux changements qui accompagnent le dessaisissement des Opérations commerciales.
- Il a fait en sorte que les deux comités conservés (comité d'audit et comité de gouvernance et de ressources humaines) assurent le suivi de toutes les questions abordées sous l'ancienne structure et une surveillance optimale des risques commerciaux et des autres risques connexes.
- Il a fourni une diligence raisonnable et des conseils lorsque le gouvernement du Canada a lancé la deuxième phase de son plan de restructuration d'EACL.
- Il a exercé la surveillance requise au moment où EACL a adopté les nouvelles normes de présentation de l'information financière conformes aux IFRS.
- Il a continué de présenter des rapports réguliers au ministre des Ressources naturelles du Canada concernant l'exercice de son rôle et de ses responsabilités en matière de gouvernance.

Le conseil d'administration

Au cours du premier semestre de l'exercice, le conseil d'administration comptait 11 membres. Dix d'entre eux étaient indépendants, c'est-à-dire qu'ils ne faisaient pas partie de la direction et n'avaient aucun intérêt, commercial ou autre, dans la Société. Au 1er octobre 2011, le Conseil comptait sept membres, dont six étaient indépendants de la Société.

Les activités commerciales d'EACL sont régies par le conseil d'administration, qui assume les principales responsabilités de gérance, telles qu'elles sont définies dans sa charte. Ces responsabilités comprennent la surveillance de la gestion financière, le recensement des principaux risques, l'approbation de l'orientation stratégique de l'organisme, l'examen des objectifs de politique publique de la Société ainsi que le respect des obligations juridiques générales.

Le tableau ci-après présente le registre des présences de chacun des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités au cours de l'exercice. La rémunération accordée aux membres du Conseil est conforme aux Lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en Conseil. Avant son départ du Conseil, M. Hugh MacDiarmid, président et chef de la direction d'EACL, était considéré comme un administrateur non indépendant et, par conséquent, n'a pas reçu de rémunération à titre de membre du Conseil. Du fait de sa nomination au poste de président et chef de la direction d'EACL en octobre 2011, Robert Walker est également considéré comme un administrateur non indépendant et ne reçoit donc pas de rémunération à ce titre.

Le conseil d'administration évalue régulièrement son efficacité et son fonctionnement à l'aide d'un processus d'évaluation faisant appel à des compétences spécialisées externes. Il a aussi créé des normes régissant les administrateurs qui énoncent les compétences à posséder et les critères à respecter pour être un membre efficace du conseil d'administration. Ces critères respectent les Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques, publiées par le Bureau du Conseil privé, et un processus d'orientation est en place pour mieux faire connaître ces normes aux nouveaux administrateurs. Le conseil d'administration a approuvé plusieurs politiques et procédures de gouvernance qui l'aideront à exercer son rôle et ses responsabilités.

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités, 2011–2012

Administrateur	Audit (5 réunions)	Sciences, technologie et surveillance nucléaire (3 réunions) [4]	Ressources humaines et gouvernance (9 réunions)	Comité d'examen des risques de projet (7 réunions) [4]	Comité consultatif spécial (5 réunions) [4]	Conseil d'administration (13 réunions)
P. Currie [1,5]	5/5	–	3/3	–	5/5	13/13
G. Carr [3]	3/3	2/3	5/6	6/7	5/5	5/5
R. Walker [2,5]	2/2	3/3	2/2	–	–	8/8
H. MacDiarmid [3]	3/3	3/3	6/6	7/7	5/5	5/5
M. Aubut [3]	–	–	2/6	–	–	3/5
R. Boudreault	5/5	2/3	–	–	4/5	11/13
C. Lajeunesse	–	3/3	3/3	7/7	5/5	13/13
J. Luxat	–	3/3	3/3	–	–	12/13
C. Perry [3]	–	–	6/6	7/7	5/5	5/5
G. Shaw [3]	–	3/3	6/6	–	–	5/5
S. Thompson	4/5	–	8/9	5/7	4/5	10/13
B. Trenholm	5/5	–	–	7/7	–	12/13

1 Nommé président du Conseil en octobre 2011, en remplacement de G. Carr.

2 Nommé membre du Conseil et président et chef de la direction en octobre 2011, en remplacement de H. MacDiarmid.

3 A démissionné du Conseil en octobre 2011.

4 Comité dissout en octobre 2011.

5 Membres d'office du comité de gouvernance et de ressources humaines et du comité d'audit, assujettis à des restrictions quant aux fonctions de président et chef de la direction.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE CONSOLIDÉE des cinq derniers exercices

(non audité)

(en millions de dollars)	2012	2011*	2010*	2009*	2008*
	$	$	$	$	$
Laboratoires nucléaires					
Produits	**76**	52	33	65	58
Financement	**28**	22	12	8	7
Produits d'intérêts	**10**	11	11	14	17
Charge de dépréciation	**—**	—	—	—	(247)
Perte nette avant les activités de démantèlement et de gestion des déchets	**(311)**	(324)	(315)	(247)	(419)
Démantèlement et gestion des déchets					
Financement	**137**	126	115	105	96
Perte à la réévaluation du passif lié au démantèlement et à la gestion des déchets, autres et charges financières	**(1 518)**	(634)	(86)	(182)	(168)
Perte nette provenant des activités poursuivies	**(1 692)**	(832)	(286)	(324)	(491)
Opérations commerciales (activités abandonnées)					
Produits	**278**	446	428	322	541
Perte provenant des activités abandonnées	**(96)**	(247)	(491)	(469)	(54)
Dépréciation des actifs à long terme	**9**	205	—	—	—
Charge de restructuration	**31**	—	—	—	—
Perte nette provenant des activités abandonnées	**(136)**	(452)	(491)	(469)	(54)
Crédits parlementaires					
Activités opérationnelles et immobilisations	**719**	793	822	528	198
Comptabilisation du financement différé pour le développement	**—**	205	—	—	—

Situation financière	2012	2011*	2010*	2009*	2008*
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**35**	19	48	33	65
Stocks d'eau lourde	**291**	291	292	294	295
Dépenses d'investissement	**45**	39	50	51	111
Immobilisations corporelles	**263**	239	231	191	142
Provision pour démantèlement et gestion des déchets	**5 679**	4 255	3 085	3 100	3 008
Créditeurs à long terme (exclusion faite de la partie courante)	**—**	6	18	30	41
Autres					
Revenus provenant des exportations	**80**	147	163	105	136
Effectif à temps plein	**3 214**	4 830	4 957	4 891	4 728

*Certains montants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2012. Les montants présentés pour 2008, 2009 et 2010 ont été établis selon les PCGR canadiens précédemment en vigueur.

Renseignements sur la SOCIÉTÉ

Siège social

Laboratoires de Chalk River
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Sheridan Park
2251 Speakman Drive
Mississauga (Ontario)
Canada L5K 1B2

Laboratoires de Whiteshell
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1L0

Initiative de la région de Port Hope
Bureau de gestion
115 Toronto Road
Port Hope (Ontario)
Canada L1A 3S4

Bureau de gestion des déchets
radioactifs de faible activité
Bureau national
196 Toronto Road
Port Hope (Ontario)
Canada L1A 3V5

Place de Ville, Tour B
112 Kent Street, bureau 501
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0S4

Bureau de gestion des déchets
radioactifs de faible activité
1900 City Park Drive
Bureau 200
Ottawa (Ontario)
Canada K1J 1A3

Renseignements

Demandes de renseignements
Sans frais : 1-866-513-EACL (2325)
Courriel : Site&CommunityAffairs@aecl.ca

Visitez notre site Web
www.aecl.ca

English version
The English version of our annual report
will be provided upon request.

Canada

IMPRIMÉ AU CANADA • PRINTED IN CANADA
CC 1-3/2012-PDF • ISSN 1925-395X
CATALOGUE #: CW-502-900-REPT-001Rev-0